

HUMANISME

REVUE DES FRANCS-MAÇONS DU GRAND ORIENT DE FRANCE

N° 322

FÉVRIER 2019

EUROPE : « UN DESTIN SI FUNESTE » ?



André Bellon
Philippe Gonnet
Samuël Tomei
Pierre Leclair
Anne-Cécile Robert
Marc Célerier
François Chauvency



Dossier coordonné
par André Bellon

Vitriol

Vous avez dit : « inclusif » ?
Dominique Desmûriers

Actualité des Lumières

**Le théâtre de Voltaire
dans l'enseignement**
Béatrice Ferrier

Histoire maçonnique

**Francs-maçons en France
d'Alain Bauer et Roger Dachez**
Philippe Foussier

Le grand entretien

**Un tour de France littéraire,
le monde du livre à la veille
de la Révolution**
Robert Darnton

Laïcité

Laïcité : entre foi et loi
Jean- Charles Nehr

Actualité

**Intelligence artificielle :
quel avenir pour nos enfants ?**
Hervé Cuillandre

■ Actualité

■ Travaux de loges

■ Livres

■ Laïcité

■ Musique

HUMANISME

PUBLICATION TRIMESTRIELLE
DU GRAND ORIENT DE FRANCE

Directeur de la publication

Jean-Philippe Hubsch

Rédacteur en chef

Marc Riglet

Éditeur délégué

Eric Algrain / Conform édition

Comité de rédaction

André Bellon, Jean-Louis Coy, Charles Coutel,
Alexandre Dorna, Dominique Hayer,
Jean-Michel Reynaud, Samuël Tomei

Représentants du Conseil de l'Ordre

Jacques Garat, Benoît Graisset-Recco, Thierry Nerzic

Secrétaire de rédaction et mise en pages

Conform édition

Conseil éditorial

Camille Binder, André Combes, Charles Conte,
Joël Denis, Chantal Didier, Annick Drogou, Bruno Fuligni,
Catherine Kintzler, Jean Kriff, Yves Lecordier,
Bertrand Leverageois, Thierry Mesny, Thierry Miguel,
Pierre Mollier, Jean Moreau, Léo Romand-Monnier,
Jean-Pierre Sakoun, Jean-Pierre Weisselberg

Rédaction

16, rue Cadet - 75009 - Paris

Email : humanisme@godf.org

Impression, abonnements, diffusion

Conform édition - 3, rue Darboy - 75011 Paris

Tél : 01 48 07 55 87

conform.edition@orange.fr

<https://www.conform-edition.com>

Eloge de la représentation

Le débat nous vient du fond des âges. Il est toujours actuel. Il n'est pas près d'être tranché. La question est donc la suivante : dès lors que le pouvoir politique procède du peuple, quel moyen est le plus juste qui lui permet d'exprimer sa volonté ?

On sait la réponse antique que propose Athènes : le peuple doit être sollicité directement et tout entier. On sait les deux grandes objections : d'une part, la démocratie directe ne saurait convenir qu'aux petites cités ; d'autre part, Athènes ne saurait être, pour aujourd'hui, un modèle, lui qui exclut de la citoyenneté, les femmes, les esclaves et les métèques.

Aussi bien, les temps modernes ont-ils proposé, avec le régime représentatif, une autre formule. Faute qu'une grande nation puisse convoquer tous ses citoyens sur l'agora, ils éliront leurs « représentants ». S'ensuivent alors quelques grandes et majestueuses fictions. Dans le régime représentatif, les représentants formeraient un « corps ». Ils constitueraient, en modèle réduit, la « nation ». Ils « représenteraient » moins leurs mandants qu'ils n'incarneraient la « volonté générale ».

Qui ne voit alors, que ces fictions, sont autant des vertus qu'elles sont des faiblesses. Des vertus parce que le pouvoir ainsi confié aux représentants tire sa légitimité de l'élection, qui reste la pierre de touche de la démocratie. Mais aussi des faiblesses, car la représentation ne garantit en rien la représentativité et le mandataire suspectera toujours son mandant de prendre ses aises avec son mandat.

Faut-il alors attendre des nombreuses modalités de la démocratie directe qu'elles remédient aux faiblesses de la démocratie représentative ? C'est la tentation du jour. Démocratie participative, conférence citoyenne, référendum, mandat impératif, tirage au sort... telles sont les propositions qui nourrissent, à nouveau, le débat public.

Nul doute qu'elles prospéreront mais aussi qu'elles s'épuiseront dans la grande confusion qu'elles génèrent.

Car, à bien y réfléchir, ce qui manquera toujours aux alternatives proposées par les tenants de la démocratie directe, ce sont les deux attributs qui s'attachent au mandat représentatif : la légitimité et la responsabilité. L'élection confère la première et promet de remettre en jeu la seconde. Que demander de plus ? □

MARC RIGLET

■ Éditorial		
Marc Riglet	<i>Eloge de la représentation</i>	1
■ Vitriol		
Dominique Desmûriers	<i>Vous avez dit : « inclusif » ?</i>	4
■ Actualité des Lumières		
Béatrice Ferrier	<i>Le théâtre de Voltaire dans l'enseignement</i>	9
■ Dossier		
EUROPE : « UN DESTIN SI FUNESTE » ?		
Marc Riglet	<i>« Un destin si funeste » ?</i>	15
André Bellon	<i>L'Europe, Qu'ès aquò ?</i>	16
André Bellon	<i>L'Europe, enjeu ou fatalité</i>	17
Philippe Gonnet	<i>Devenir Européens pour... demeurer souverains !</i>	21
Samüel Tomei	<i>L'esprit critique de Pierre Mendès France sur la construction européenne</i>	25
Pierre Leclair	<i>Europe : l'occasion manquée</i>	31
Anne-Cécile Robert	<i>De l'espace « public » européen</i>	36
Marc Célerier	<i>Vive l'euro ! Pourquoi la Grèce n'est-elle pas sortie de l'euro ?</i>	40
François Chauvancy	<i>Europe de la défense, défense de l'Europe, défense nationale, le temps du choix</i>	44
■ Histoire maçonnique		
Philippe Foussier	<i>Franco-maçons en France : trois siècles d'histoire</i>	49
■ Laïcité		
Jean-Charles Nehr	<i>Laïcité : entre foi et loi</i>	55

■ Actualité

- Guy Longueville *La justice restaurative :
L'humain au cœur de son projet* 61
- Hervé Cuillandre *Intelligence artificielle :
quel avenir pour nos enfants ?* 66

■ Conférence publique

- Une République inégalitaire :
Discrimination, précarité, rentabilité ?* 71
- Serge Paugam *Des individus inégalement attachés à la société* 72
- Réjane Sénac *Une République inégalitaire.
Les pièges de la fraternité* 76

■ Le grand entretien

- Charles Coutel *Entretien avec Robert Darnton*
- Marc Riglet *Un tour de France littéraire,
le monde du livre à la veille de la Révolution* 79

■ Chroniques humanistes

- Charles Conte *Vers la liberté absolue d'expression ...* 93

■ Musique

- Jean Kriff *Les hoquets du naturalisme* 99

■ 7^e art

- Jean-Louis Coy *Bernardo Bertolucci, une histoire de génération* 104

■ Livres

- Philippe Foussier *Combats maçonniques* 107
- Jean Birnbaum *La Religion des Faibles. Ce que le djihadisme dit de nous* 110
- Irène Mainguy *Mythes et légendes initiatiques* 112
- André Combes *1914-1968 : la franc-maçonnerie cœur battant
de la République* 114
- Thierry Zarkone, *Le mystère Abd el-Kader,
la franc-maçonnerie, la France et l'islam* 118

Vous avez dit : « inclusif » ?

Dominique Desmûriers

Le mot « inclusif », quoique l'adjectif soit attesté depuis la fin du XVII^e siècle, n'a fait que récemment son apparition dans le « champ » médiatico-politique comme dernier avatar d'une « démocratie participative » qui ne jure que par le visible, la statistique et la représentation sociologique. On parle donc volontiers « d'école inclusive », « d'économie inclusive », « d'écriture inclusive », de « langage inclusif », de « République inclusive¹ », de « société inclusive »...

L'engouement pour cet adjectif dévoile la volonté d'imposer un modèle politique séparatiste qui congédie la vision républicaine de l'humanité et de la citoyenneté fondée sur la distanciation avec soi-même et sur l'intégration, au profit d'une logique consistant à « faire de la place » à des catégories, à « donner de la visibilité » à des groupes en tant que tels, à juxtaposer et à collectionner des identités réelles ou supposées.

La principale erreur de raisonnement des apôtres du tout-inclusif consiste à croire que la citoyenneté, l'effort de se penser en homme abstrait, abolit les différences entre les personnes et que l'idée d'unité (dire que tous les hommes sont égaux et que la loi est la même pour tous) ou de déliaison (la possibilité d'être différent de sa différence) fait violence à la diversité. Force est de constater que l'inclusif mène toujours à l'exclusif.

L'inclusif et le vivre-ensemble contre l'intégration et l'universalisme républicains

La logique inclusive cherche à tordre le cou à l'intégration républicaine, considérée comme obsolète, rigide voire totalitaire, et à remplacer la communauté politique par une société du « vivre-ensemble » où prolifèrent les identités et les victimes. En effet, c'est désormais au corps politique « d'inclure » toutes les

¹ Depuis les années 1980, le parti socialiste a effectué un virage progressif vers le multiculturalisme et le discours diversitaire, notamment à travers l'antiracisme, dont le sommet est le rapport Tuot (2013) pour une « République inclusive ». Pour une critique au vitriol de ce texte, voir l'excellent article de Charles Arambourou sur le site de l'Union des familles laïques (UFAL) : <https://www.ufal.org/laicite/rehabiliter-les-communautes-le-multiculturalisme-contre-la-laicite/>

identités, d'établir la loi à partir de la diversité des groupes sociaux, religieux et ethniques afin d'instaurer le règne incivil de la société civile², une société de tous contre tous fonctionnant sur un mode clanique et sur l'identification immédiate et obligatoire à un groupe. Il s'agit, en somme, d'abattre « l'universel », considéré à la fois comme abstrait et, de fait, européen ou occidental-centré, colonialiste et misogyne.

De nouveaux inquisiteurs, pourfendeurs de l'universalisme, entrepreneurs identitaires s'érigeant en « experts » ès discriminations, prononcent des anathèmes politiques contre tous ceux qui s'avisent de défendre la République une et indivisible³. Leur haine de l'universalisme républicain cache à peine leur volonté fanatique d'étouffer toute pensée dissonante : voilà ce qu'est devenu le fonds de commerce de certains « chercheurs », bureaucrates diversitaires, qui ont oublié « d'inclure » à leur catéchisme inclusif la controverse intellectuelle et l'exercice de la raison⁴.

Un doux autoritarisme arbore le masque du progrès : le cas de l'écriture inclusive

D'où leur acharnement à « inclure » des communautés, souvent fantasmées, au nom de la tolérance, de l'égalité et de l'amour du prochain. L'idéologie qui sous-tend la logique inclusive, que l'on peut qualifier de régressive, d'anti-nationale et, donc, d'anti-universaliste, trouve sa place dans un contexte plus large, celui du multiculturalisme anglo-saxon⁵ et du déconstructivisme post-moderne. Après le morcellement de la nation (charte des langues régionales, laïcité à géométrie variable, européisme béat...) et de la citoyenneté (droits des minorités, droit de vote des étrangers, parité...), il faudra pulvériser le genre humain par l'émiettement de toutes ses composantes, débitées en identités concurrentes⁶. Sacraliser la diversité c'est oublier que toutes les discriminations se nourrissent d'une vision fragmentée de l'humanité.

² Voir Jean-Michel Muglioni, « Vous avez dit “société civile” ? », *Humanisme*, n° 312, 2016.

³ Sur cette question, voir Natacha Polony et Jean-Michel Quatrepoint, *Délivrez-nous du bien ! Halte aux nouveaux inquisiteurs*, Paris, Éditions de l'Observatoire, 2018.

⁴ En guise d'exemple, l'aveuglement idéologique et militant d'Éliane Viennot, égérie de l'écriture inclusive : https://www.francetvinfo.fr/societe/tribune-seules-les-partisanes-de-la-domination-masculine-devraient-s-etouffer-devant-l-ecriture-inclusive_2340581.html

⁵ Voir à ce sujet Mathieu Bock-Côté, *Le multiculturalisme comme religion politique*, Paris, Éditions du Cerf, 2016, en particulier les p. 163-186.

⁶ Pour une réflexion profonde et non idéologique sur l'identité, voir l'excellent ouvrage de Nathalie Heinich, *Ce que n'est pas l'identité*, Paris, Gallimard, 2018.

Emblématique à cet égard est le cas de l'écriture inclusive. Ce combat repose sur une longue série d'erreurs de raisonnement. L'une d'entre elles consiste à absolutiser la règle selon laquelle « le masculin l'emporte sur le féminin », à la faire fonctionner comme une parole révélée afin de justifier une thèse idéologique.

En réalité, la langue française ne fonctionne pas ainsi, elle n'est pas normée par des règles masculinistes et elle ne s'est jamais constituée comme une entreprise d'exclusion des femmes, ni par l'usage, ni par la pensée, n'en déplaise à la doxa néo-féministe. Au contraire, la langue française a toujours eu une tendance égalitaire : « C'est de la chair même de notre langue que procède l'égalité⁷ » car « la grammaire française pense le genre en cause commune », « elle refuse la confusion du sexe et du genre », confusion qu'elle considère comme un barbarisme⁸. De même, il ne faut pas minorer le rôle de l'imprimerie, à la Renaissance, dans la normalisation de la syntaxe et de l'orthographe du français⁹, un phénomène historique très éloigné d'un quelconque complot linguistique contre les femmes.

Il serait plus exact de dire qu'en français (mais aussi dans d'autres langues latines), le pluriel, le général, le neutre, l'abstrait, prend souvent la *forme* du masculin (les enfants, les amis, les individus), même s'il existe de nombreux exemples où le féminin « l'emporte » sur le masculin (les personnes, les amours, les vedettes). Il s'agit donc d'une question de *forme grammaticale* et non d'une affaire de discrimination ancestrale : le « langage inclusif », outre l'enlaidissement général de la langue, n'apporte strictement rien au combat pour l'égalité¹⁰.

Il est également de bon ton (progressiste), de nos jours, de s'en prendre à l'Académie française, ignorant qu'elle-même évolue, accepte des mots et des tournures que jamais elle n'aurait validés cinquante ans plus tôt. Elle a un effet retardateur très sain en ce qu'elle ne subit pas, ainsi, la dictature idéologique des modes langagières et n'avalise que les évolutions destinées à durer : elle nous met en garde contre l'illusion de la modernité.

Voilà pourquoi l'écriture inclusive est étouffante en tant qu'elle enferme et marque au fer rouge les individus (et en particulier les femmes) en interdisant toute distance, toute respiration linguistique ; elle instaure une nouvelle forme

⁷ Jean-Michel Delacomptée, *Notre langue française*, Paris, Fayard, 2018, p. 45. Voir aussi les p. 38-39, 44 et 46.

⁸ A. Borer, *De quel amour blessée*, Paris, Gallimard, 2018, p. 252 et 256.

⁹ J.-M. Le Gall, *Défense et illustration de la Renaissance*, Paris, PUF, 2018, p. 300.

¹⁰ « Du point de vue de la langue française, une femme voilée est une faute de grammaire dans la rue. », A. Borer, *De quel amour blessée*, *op. cit.*, p. 257.

de « stéréotype de genre » et d'aliénation des femmes¹¹. Elle débouche enfin sur un sexisme délirant qui, au lieu d'inclure, exclut¹².

Les passionnants livres d'Alain Borer (*De quel amour blessée*, Gallimard, 2018) et de Jean-Michel Delacomptée (*Notre langue française*, Fayard, 2018) sont un antidote contre l'écriture inclusive. Ils montrent avec brio que la langue française est avant tout une langue écrite à vocation esthétique, que l'écrit vérifie et corrige l'oral. Ainsi, l'histoire du français est indissociable de la recherche de l'intelligibilité et de la précision : « *Nous n'avons pas une langue d'usage, mais une langue de loi*, révélant et imposant un idéalisme abstrait¹³ » et... universel. Cette abstraction, qui n'enferme aucune portion de la société dans un monde à part mais la libère en lui donnant la possibilité d'exprimer sa singularité, est insupportable pour les partisans de l'écriture dite inclusive, néo-conservateurs obsédés par la coutume, les différences visibles et l'enchaînement au « concret ».

Contre l'inclusif, l'universalisme républicain

Pour échapper à cette dérive communautariste et nihiliste, il est opportun de se rappeler l'avertissement que Platon nous a donné il y a plus de deux mille ans dans son *Cratyle*, mise en garde remarquablement exposée par Nathalie Heinich dans son essai *Les ambivalences de l'émancipation féminine* (Albin Michel, 2003, p. 115). Le cratylisme est la tendance à *confondre le signe et son référent* : par exemple croire que le mot « chat » ressemble à un matou ou qu'il miaule. L'écriture inclusive reprend à son compte cette confusion du signifiant et du signifié¹⁴ en la radicalisant puisqu'il s'agit d'*aligner le signe* (une profession, une fonction, un adjectif, un nom) *sur son référent* (le sexe de la personne qui parle ou de laquelle on parle). Cet alignement forcé obéit à une logique absurde et aliénante qui épingle les gens à leur nature (leur sexe) et sépare irrémédiablement les sexes.

¹¹ La GLFF (dans un moment d'égarement ?) a remis en 2017 le « Prix des Droits des Femmes » à Éliane Viennot lors d'une opération que l'on pourrait qualifier d'humiliation à domicile. En effet, l'historienne, militante acharnée du féminisme séparatiste et essentialiste, a déclaré en toute modestie, lors de la remise dudit prix, que la franc-maçonnerie ne signifiait « pas grand-chose » pour elle. Et le blog « La maçonne », adepte du *gender correct* et de l'air du temps, d'applaudir précipitamment l'événement... : <https://www.hiram.be/blog/2017/11/21/prix-droits-femmes-de-glff/> et <http://357.hautetfort.com/archive/2017/11/19/la-glff-honore-le-sexisme.html>

¹² Voir l'excellent article de Catherine Kintzler qui met en évidence l'absurdité linguistique et le séparatisme de l'écriture inclusive : <http://www.mezetulle.fr/ecriture-inclusive-separatrice-dossier/>

¹³ A. Borer, *De quel amour blessée*, *op. cit.*, p. 178.

¹⁴ « Le signifiant général de la langue française est d'inclusion. Les signifiés sont contextuels et politiques, le grand signifiant de la langue française relève de la culture. », *id.*, p. 251.

Refuser le « cratylysme » équivaut à échapper à toute tentative d'embrigadement généré. Ce n'est au fond que le combat républicain pour la liberté individuelle et l'universalisme.

L'universalisme républicain est étroitement lié à la pensée des Lumières (Condorcet, Romme, Kant), elle-même enracinée dans l'humanisme de la Renaissance (Castellion, Érasme, Montaigne). Il demande aux personnes d'effectuer un pas de côté, de faire l'effort de prendre leurs distances avec leurs rôles sociaux, leurs attachements particuliers, leur identité ou leur état réel sans pour autant les abolir. L'universalisme républicain ne rassemble pas dans la ressemblance¹⁵ et n'a que faire des racines et des origines des individus (qu'il ne nie pas, encore une fois), mais les invite à un recommencement incessant, sur la longue durée, fondé sur la raison et la singularité (c'est l'intégration républicaine). Il donne aux hommes une perspective et une structure. C'est précisément le sens de l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Ardentes Lumières

La défense de l'universalisme républicain est un combat hérétique qui passe par l'amour du savoir (*sapere aude*), des humanités, de la langue, de la culture et des arts, mais également par le culte de la raison. C'est-à-dire par la réactivation de notre imaginaire national, médiateur de l'universel.

La réhabilitation de ces sources d'universalité est précisément ce qui produit une réelle altérité, une société où la singularité des individus (la *varietas*) peut se manifester et se développer. L'exclusivisme de l'idéologie « inclusive » est le contraire de la générosité du singulier.

Contre l'assignation inclusive, la réappropriation de la pensée des Lumières ; contre le morcellement de l'humanité, la république universelle.

Aux armes citoyens ! □

¹⁵ En ce qui concerne la conception d'un universel complexe et paradoxal, unitaire mais non homogène, voir J.-C. Milner, *L'universel en éclats*, Paris, Verdier, 2014, en particulier les p. 53 et 73. Voir aussi le numéro hors-série de la revue *Humanisme* (2018) consacré à l'universalisme.

Le théâtre de Voltaire dans l'enseignement

Béatrice Ferrier

Ce titre peut surprendre, le théâtre de Voltaire étant si peu connu aujourd'hui, encore moins enseigné. Il s'apparente à une « curiosité » littéraire qu'évitent soigneusement les programmes, parmi lesquels ceux des concours d'enseignement¹. Les manuels scolaires ne proposent donc pas d'extraits de cette œuvre dramatique, pourtant pléthorique, qui rendit son auteur célèbre dès *Œdipe* en 1718. De manière générale, le théâtre du XVIII^e siècle, malgré la place centrale qu'il occupe alors dans la société et la vie intellectuelle, reste figé dans les classes entre le théâtre dit classique du XVII^e siècle et le drame romantique du XIX^e siècle, se limitant fréquemment aux pièces de Marivaux ou de Beaumarchais. Or la période est essentielle pour comprendre l'évolution esthétique liée à celle des pratiques scéniques, des mutations auxquelles Voltaire contribue notamment en militant pour la disparition des banquettes de la scène de la Comédie-Française en 1759 ou en s'essayant à tous les genres dramatiques, dont les livrets d'opéras, souvent ignorés du grand public. Il s'emploie à renouveler la tragédie, préfaces et réflexions critiques à l'appui, grâce au modèle antique et au recul de la galanterie, autant de principes qui gouvernent ses trois essais d'opéras philosophiques entre 1733 et 1740 ; des exigences qu'il tempère néanmoins lorsqu'il compose *La Princesse de Navarre* et *Le Temple de la Gloire*, en collaboration avec Rameau, pour les fêtes de cour de 1745². Quant à la comédie, il la conçoit comme mélange des tons, sans sombrer ni dans la comédie larmoyante, ni dans la tragédie bourgeoise. Figure majeure de la vie théâtrale, il porte une attention particulière aux effets scéniques, érige des tableaux – avant que Diderot ne les théorise –, réécrit les

¹ Voir Emmanuel Fraisse, « L'université face à la notion de "classiques" littéraires », dans *Enseigner les « classiques » aujourd'hui*, sous la direction d'Isabelle de Peretti et de Béatrice Ferrier, Bruxelles, Peter Lang, 2012, p. 65-81.

² Voltaire n'avait toutefois pas complètement abandonné ses idées comme en témoignent ses dernières tentatives de transformer l'opéra philosophique de *Pandore* en ballet de cour. Pour plus de détails, je me permets de renvoyer à mon article : « Un nouveau manuscrit de *Pandore* : genèse d'un opéra philosophique infléchi en ballet de cour (1739-1745) », *Les Neveux de Voltaire*, à André Magnan, sous la direction de Stéphanie Géhanne Gavoty et d'Alain Sandrier, Ferney-Voltaire, CIEDS, 2017, p. 85-95.

premières versions en fonction des réactions des acteurs et du public, joue lui-même en société dans son théâtre de Ferney. La conception des pièces de cet homme de théâtre repose donc sur l'étroite relation entre « le texte et sa représentation », un intitulé qui, en l'occurrence, figure parmi les objets d'étude des programmes de la classe de première au lycée.

Toutefois, une telle entrée suppose de mettre en regard le texte et sa ou ses mise(s) en scène ; ce qui, dans le cas des pièces de Voltaire, relève de la gageure. Il n'est qu'à lire le copieux débat des *Cahiers Voltaire* inauguré par Pierre Frantz en 2002, « Jouer Voltaire aujourd'hui »³, pour s'en convaincre. Aussi la mise en scène de *Nanine*⁴ par Laurent Hatat, en 2013, a-t-elle éveillé notre intérêt, initialement pour le caractère insolite de l'initiative, puis, pour l'originalité et la pertinence du spectacle. Cette lecture féministe du texte voltairien, revendiquée par le choix d'une troupe composée exclusivement de comédiennes et par le sous-titre – *Comment faire avec les filles pauvres quand elles sont belles* remplaçant *L'homme sans préjugé* –, révèle un réel ancrage contemporain. Par ailleurs, le spectateur, en proie aux émotions les plus diverses, se sent impliqué à la fois par la scène quadri-frontale, qui expose sous tous les angles la violence des relations sociales, et par un jeu dynamique, ponctué de chants qui transposent habilement l'esthétique du XVIII^e siècle tout en justifiant la double destination des monologues. En effet, cette comédie douce-amère prête parfois à rire tout en ménageant des moments graves ou pathétiques tant le personnage principal peine à trouver sa place, tiraillé entre sa naissance et une éducation au-dessus de sa condition. Cette création du Théâtre du Nord, en partenariat avec la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), s'accompagnait d'interventions scolaires de la compagnie Anima motrix, notamment dans le cadre d'ateliers de théâtre. Jouée à Lille en juin 2013, la comédie a encore été programmée au printemps 2015 dans dix théâtres de province ; ce qui nous a donné l'opportunité de croiser les points de vue des enseignants, des élèves et du metteur en scène.

La représentation a manifestement remporté l'adhésion des élèves. Elle a également permis à ceux qui avaient lu préalablement le texte de percevoir le

³ *Cahiers Voltaire* 2, 2003, p. 125-206 ; *CV* 3, 2004, p. 185-199 ; *CV* 5, 2006, p. 153-172 ; *CV* 6, 2007, p. 131-154.

⁴ Voltaire, *Nanine, comédie*, édition critique de Marie-Rose de Labriolle et de Colin Duckworth, Œuvres complètes de Voltaire, Oxford, SVEC, 1994 [1^{re} édition : 1749], t. 31B. Une édition de 2004 de Jean Goldzink est également disponible chez Garnier Flammarion dans un volume comprenant également *Zaïre*, *Le Fanatisme ou Mahomet le prophète* et *Le Cafè ou l'Écossaise*.

mélange des tons de la « comédie attendrissante » défendue par Voltaire et d'en relire des extraits pour les confronter aux choix scéniques lors de débats collectifs, une lecture active propre à appréhender la spécificité du genre dramatique dont la polysémie repose sur les lectures dramaturgiques possibles. Or la mise en scène de Laurent Hatat permet de souligner, selon des choix interprétatifs bien définis, en lien avec les valeurs de notre époque – avant même les récents scandales de harcèlement sexuel et d'abus de pouvoir –, les zones d'ombres de ce texte en décasyllabes. Cette modernité a étonné les élèves qui se sont sentis concernés par les échanges autour des disparités sociales et de la place des femmes.

La pièce interroge l'attitude et les sentiments du Comte vis-à-vis de Nanine en insistant sur l'ambiguïté de cette relation déséquilibrée par l'appartenance à deux milieux distincts. Ce décalage entre les amants demeure puisqu'à la différence du *Droit du Seigneur*, aucun coup de théâtre ne révèle un secret de naissance. L'apparition du père de Nanine entraîne la méprise et la jalousie aveugle du Comte dont la réaction violente interroge la nature de son amour envers la jeune pupille de la baronne, cette veuve qu'il devait initialement épouser. C'est cette tension que le spectacle met en exergue jusqu'à l'acmé de la scène finale dont la brutalité prend des allures de viol ; ce qui ne manque pas d'interroger et de déranger le jeune public. Bien qu'elle soit désormais lucide au sujet de ce futur époux qui prétend l'aimer en bravant les préjugés, Nanine accepte certes le mariage mais elle « obéi[t] » à l'« ordre » que formulent le Comte et la mère de celui-ci. Si le mariage forcé fait partie de la société d'Ancien Régime et s'il fournit matière à de nombreuses comédies des XVII^e et XVIII^e siècles, Voltaire en propose une approche différente et laisse la discussion ouverte.

Loin d'être dogmatique ou univoque, le théâtre de Voltaire invite à la réflexion sur de multiples problèmes de société et soulèvent des questions existentielles. Il aborde librement des sujets aussi épineux que ceux de la foi et de la religion qui valurent à leur auteur des combats houleux avec les autorités et continuent d'attiser les passions. Parmi les exemples les plus célèbres, figure *Le Fanatisme ou Mahomet le prophète*, une tragédie encore sujette à polémique en 1993 à cause d'un projet de représentation sur les planches du pays de Gex soutenu par Hervé Loichemol⁵, un projet devenu simple lecture en 2005 non sans engendrer de vifs débats⁶. Rappelons que la première représentation eut lieu

⁵ Pierre Frantz, « Le fantôme de Mahomet », *CV* 2, 2003, p. 153-158.

⁶ François Jacob, « D'un siècle à l'autre : Mahomet sur la scène genevoise », *CV* 5, 2006, p. 165-172.

à Lille en 1741, sans susciter le moindre émoi tandis que la censure parisienne s’y opposait. En effet, sous couvert de dresser un portrait charge du prophète fondateur de l’islam, conforme aux stéréotypes de l’époque, Voltaire démonte avec finesse les rouages du fanatisme en dénonçant les procédés mensongers et manipulateurs des tenants de toutes les religions, les catholiques de la France d’Ancien Régime en premier lieu. De nos jours, ce double sens qui repose sur l’ironie de l’auteur n’est pas compris, le titre – choisi pour déjouer la censure du XVIII^e siècle à l’instar de l’habituel décentrement oriental – faisant sans doute obstacle à toute lecture objective dans les circonstances extrêmement tendues que nous traversons. Or, lorsque les professeurs décident d’étudier cette pièce avec leurs élèves, que ce soit à l’université ou au lycée⁷, le résultat est réussi grâce au choix d’un dispositif didactique approprié qui permet de dévoiler le sens caché. Le contexte des Lumières et l’éclairage de la tragédie par d’autres textes du philosophe ou d’autres pièces abordant un sujet proche permettent de lever l’ambiguïté pour souligner la dénonciation des fanatismes de tous bords, quelle que soit la religion concernée. Tel est le message que retient un des élèves de lycée, deux ans plus tard⁸, au lendemain de l’attentat de Charlie Hebdo.

Le dramaturge s’empare en effet de nombreuses questions comme autant de *leitmotives* qui parcourent l’ensemble de son œuvre, le théâtre les plaçant opportunément sur le devant de la scène pour toucher divers publics sans se réduire à un théâtre pédagogique chargé de diffuser un message. Le fait est que Voltaire joue constamment avec les codes et propose aux spectateurs de son temps un théâtre ambigu, tout en équivoques, par sa polysémie certes, mais aussi par les détournements d’invariants dramatiques tels que la scène de reconnaissance ou le *topos* de l’inceste. Le procédé est poussé à l’extrême quand il concerne le fonctionnement théâtral lui-même grâce aux mises en abîme. Le traitement des miracles, thème cher au philosophe dans sa lutte contre les superstitions et les jansénistes en particulier, il est ainsi judicieusement traité dans l’opéra de *Samson* et dans la tragédie du *Fanatisme ou Mahomet le prophète* puisque la rupture de l’illusion engendre une désacralisation similaire. Voltaire se plaît à piéger le public de son temps, à tromper ses attentes, dans un jeu de connivences, tout en l’invitant à mettre

⁷ Dans le cadre du débat « Voltaire à l’école » (2009-2015) des *Cahiers Voltaire*, voir Philippe Zard, « Voltaire, Mahomet et moi » (CV 9, 2010, p. 166-169) et Marie Fontaine, « Étudier *Le Fanatisme ou Mahomet le Prophète* en seconde (2012-2013) », CV 14, 2015, p. 178-184.

⁸ *Ibid.*, CV 14, p. 180.

à distance l'illusion théâtrale pour découvrir ce qui se dérobe au regard. Là réside toute la force de ce théâtre qui requiert plusieurs niveaux de lecture dont les metteurs en scène peuvent habilement s'emparer. Dans la France du XVIII^e, de tels détours éloignent certes les soupçons pour obtenir les permissions nécessaires mais la riche correspondance de Voltaire, qui nous fait entrevoir l'atelier d'écriture, témoigne d'un plaisir certain à duper des autorités. Ainsi en est-il de *L'Enfant prodigue*, joué anonymement à la Comédie-Française en 1736 avec la complicité de Mademoiselle Quinault, quelques mois à peine après l'ultime censure de *Samson*. Depuis l'affaire des *Lettres philosophiques*, Voltaire éveille la méfiance en proposant la réécriture de sujets bibliques sur des scènes volontiers désacralisantes. Aussi l'échec de *Samson* le conduit-il à choisir un sujet mythologique, correspondant davantage au répertoire de l'Académie royale de musique, mais le livret de *Pandore* n'en aborde pas moins le péché originel qui devient ironiquement la condition du bonheur sur terre, délivrant ainsi un message proche de *Samson* dont quelques scènes sont reprises. En ce sens, Voltaire joue avec le public, avec les représentants de l'ordre mais aussi avec lui-même dans une sorte de jeu d'échos continuels au second degré. Ce théâtre entre ainsi en dialogue constant avec l'œuvre de Voltaire en son entier et avec l'esthétique dramatique de son temps, qu'il contribue à renouveler conformément aux ambitions affichées.

Quoi qu'il en soit, cette complicité intellectuelle qui s'instaure avec le lecteur d'aujourd'hui ou avec le public cultivé des Lumières n'ôte en rien l'émotion produite. C'est ce que révèle une pièce comme *Zaïre* qui, en 2017-2018, a été choisie pour le concours de l'ENS où sont formés certains des enseignants de demain⁹. Cela laisse présager que les générations futures liront au moins des extraits de *Zaïre* au collège ou au lycée, une pièce capable de susciter l'intérêt des jeunes élèves, d'éveiller leur sensibilité face à cet amour impossible entre un musulman et une chrétienne, un thème qui ne leur est pas étranger.

En somme, ce théâtre d'une modernité étonnante, qui implique les élèves mais aussi leurs professeurs, pourrait à la fois raviver l'étude du corpus voltairien, qui ne se limite pas aux contes, et modifier l'analyse du théâtre en classe en ouvrant de réelles discussions sur les valeurs de notre société. Gageons que la parution prochaine de l'ensemble de cette œuvre dans une édition accessible

⁹Voir Jean Goldzink, « *Zaïre* et nous », dans le débat « Jouer Voltaire aujourd'hui », *CV* 17, 2018 (à paraître en novembre).

au grand public¹⁰ permettra d'en faire connaître les atouts. Espérons que les metteurs en scène et les théâtres percevront tout le potentiel de ce théâtre qui, outre ses qualités dramaturgiques, provoque de vives émotions et invite à réfléchir sur autant de questions des Lumières qui résonnent d'une manière profondément actuelle. En cela, le théâtre de Voltaire n'est pas seulement un théâtre engagé en faveur des idées du XVIII^e siècle, c'est un théâtre qui traverse le temps en impliquant le lecteur spectateur d'aujourd'hui dans la construction de la citoyenneté de demain. □

¹⁰ Une édition du *Théâtre complet de Voltaire* est en cours de publication chez Classiques Garnier. Rappelons par ailleurs que toutes les pièces de Voltaire sont déjà disponibles, en version intégrale, sur Gallica.

Europe : « un destin si funeste » ?

Marc Riglet

Pourquoi ce titre ? Toute cuistrerie bue, il renvoie à Crébillon et à Lacan. A Crébillon, à qui l'on doit la tragédie *Atrée et Thyeste* (1707) et ces deux alexandrins : « Quel qu'en soit le forfait, un dessein si funeste, / s'il n'est digne d'Atrée, est digne de Thyeste ». Et à Lacan qui, pour d'obscures raisons, dans un commentaire de *La lettre volée* d'Edgard Poe, remplace le mot « dessein » par celui de « destin ». En oubliant les Atrides, et Lacan, on songe alors au « dessein » et au « destin » de la construction européenne. Ceux qui croient en elle n'ont jamais imaginé que leur « dessein » fut funeste. Ceux qui n'y croient pas sont fondés à penser que son « destin », aujourd'hui, risque de l'être.

D'où le débat.

Humanisme s'y est de longue date engagé. Dans la dernière période, en 2016 et 2017, sous son égide, André Bellon et Philippe Gonet ont animé des réunions publiques à Paris, à Grenoble et à Tours. Elles ont rencontré un vif succès. A la veille d'élections européennes qui s'annoncent cruciales pour l'avenir de l'Europe, il nous a paru opportun de poursuivre ce débat.

D'où ce dossier. □



*L'enlèvement
d'Europe par Zeus
métamorphosé
en taureau.*
Tableau du Titien,
milieu du XVI^e

L'Europe, Qu'es aquò ?

André Bellon

Europe, Union européenne, Souveraineté européenne, espace de droit, projet politique, tout se mélange lorsqu'on parle de l'espace européen. Mélange quant à la définition de l'espace, quant à l'histoire, quant aux institutions. Ce mélange n'est pas innocent et l'intérêt de ce dossier est sans doute aussi de clarifier.

L'antiquité n'a connu Europe que comme une jeune fille violée par Jupiter. En tant qu'être politique, elle a connu l'Empire romain, le Saint Empire romain germanique et quelques tentatives de regroupement assez passagers autour de royaumes tels que l'Espagne, la France ou la Suède.

Elle est généralement présentée comme un des cinq continents, mais sans frontières précises. Charles de Gaulle parlait de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural, insistant sur un rôle de la Russie aujourd'hui très contesté. Dario Moréno nous chantait « Istanbul ça n'est plus l'Europe », thèse contredite par les européistes les plus enthousiastes.

Ces ambiguïtés ont facilité l'assimilation de l'Union européenne, pourtant construite sur un espace très changeant, à l'Europe/continent. La géographie est alors soumise à la politique. □



L'enlèvement d'Europe
La princesse phénicienne
Europe cède aux avances de Jupiter
transformé en taureau blanc.
Sébastien II Leclerc

L'Europe, enjeu ou fatalité

André Bellon

*Ancien président de la Commission des affaires étrangères
de l'Assemblée nationale*

On l'attribue à Victor Hugo, on l'assimile à la paix, on la glorifie comme symbole de progrès. Élément consubstantiel de l'économie sous domination américaine mais souvent présentée comme concurrent des Etats-Unis, zone d'humanisme des Lumières mais porteuse de racines chrétiennes, icône de la liberté mais gendarme des contraintes, phare de la volonté des peuples mais obsédée par le populisme, l'Union européenne souffre avant tout de la difficulté à être définie.

Le vocabulaire est la preuve même de ses ambiguïtés. Si on la critique, on est eurosceptique, voire antieuropéen, si on l'admire, on est européen, mais jamais eurobéat. Bref, il faut bien admettre que, dans le discours officiel, la construction européenne n'est pas un objet de débat, mais un dogme.

La prochaine élection européenne de 2019 est le symbole même de cette dérive. La volonté d'Emmanuel Macron de présenter cette élection comme l'affrontement entre lui-même et les « populistes » est non seulement absurde, mais dangereuse. Dangereuse parce qu'elle valorise sans autre nuance ces derniers, mais aussi parce qu'elle jette l'anathème sur toute position politique qui ne situe pas dans la conformité. Quel est alors le sens de la démocratie et comment prétendre ainsi combattre le totalitarisme ?

Quel est d'ailleurs le sens du concept de « souveraineté européenne » qu'emploie de façon systématique l'actuel locataire de l'Élysée ? Signifie-t-il que l'Union européenne s'oppose à des dominations extérieures alors même qu'elle a abandonné le principe de la préférence communautaire ? Et comment interpréter la déclaration incroyable de Bruno Lemaire, ministre de l'économie sur son compte twitter ? Celui-ci nous dit que « *L'Europe doit s'affirmer comme un empire (sic) paisible dans les 25 années qui viennent* ». Certes, le ministre qualifie cet empire comme devant être celui des droits de l'homme et de la croissance durable. Mais il est bon de rapprocher cette déclaration d'intention du projet d'accord parlementaire franco-allemand débattu le 22 janvier 2019.

Cet accord, qui n'est pas « européen », mais un renforcement du seul couple franco-allemand porte sur la politique étrangère, la sécurité et la défense européenne commune, oubliant les questions sociales, sanitaires, culturelles, écologiques ou migratoires.

Ce gloubi-boulga n'a-t-il pas pour objet principal d'officialiser la suppression des souverainetés nationales ? Dans un simple souci logique, il faudrait alors modifier profondément la Constitution française et, en particulier, son article 3 qui dispose que « la souveraineté nationale appartient au peuple ». Qu'on le veuille ou pas, les symptômes de crise actuels sont la conséquence de ces ambiguïtés. On ne pourra pas éternellement prétendre préserver les valeurs républicaines et les diluer dans un ensemble politique mal identifié.

Retrouver le citoyen

Il est, certes, logique de parler à longueur de temps du citoyen européen. Mais répéter un slogan ne crée pas ipso facto son existence. Il y a des principes communs et, plus ou moins, des règles de droit communes dans l'espace de l'Union européenne. Cela n'engendre pas un peuple européen. Car si un peuple a besoin de ses éléments pour exister, il n'a de sens que par une volonté commune, un sentiment de sa propre existence. La logique profondément néolibérale de l'Union considère le citoyen comme un être indépendant plutôt que comme un élément du corps politique. Mais, comme le disait déjà Léon Bourgeois, « *l'individu isolé n'existe pas* ». Cet individu est d'ailleurs, au travers des traités successifs, un sujet d'une politique qui lui échappe, particulièrement en matière économique. Il ne lui reste plus à affirmer seulement ses particularités d'origine, de sexe, de langue minoritaire, ... toutes choses qui s'opposent aux principes républicains lorsqu'elles deviennent des objets politiques.

En fait, le dévoiement de l'idée même de citoyenneté est au cœur de l'évolution actuelle. Le détournement du mot citoyen qui est devenu un adjectif utilisé à toutes les sauces n'est pas anodin. Car le véritable citoyen politique est citoyen de quelque chose, membre d'un peuple, d'une cité. S'il redevient sujet des contraintes édictées par Bruxelles, c'est donc aussi parce que l'évolution du système le prive de cette participation au corps politique dans le même temps où elle le contraint dans les choix possibles. La construction européenne s'accompagne de l'uniformisation du mode de pensée et de vie et, par voie de conséquence, de la destruction de la vie politique telle que nous la

connaissances. Les cultures politiques sont présentées comme anecdotiques, au mieux folkloriques, au pire réactionnaires -dites *populistes*-.

Une telle évolution est porteuse de très graves dangers. Car les tendances d'extrême droite peuvent alors, sans grande opposition, s'emparer de l'idée même de démocratie et de citoyenneté, pourtant historiquement progressistes. Après que le vote émis par les Français lors du référendum de 2005 a été bafoué par l'adoption du traité de Lisbonne, il est bien évident que le principe démocratique n'appartient plus aux partis qui s'en gargarisent habituellement. Les principaux responsables de Bruxelles en sont conscients qui ont inventé le concept de « déficit démocratique ». Cela ne veut rien dire et les « élites » s'épuisent à lui donner un sens. On a même entendu Jean-Claude Juncker, apôtre de la non démocratie contre les traités, s'inquiéter qu'on puisse refuser la volonté exprimée par les citoyens. Cela étant, rassurons-nous, il ne s'agissait en la matière que du choix de l'heure d'hiver.

Sortir des facilités

L'instant est venue de faire le bilan de la construction européenne. Elle a été faite pour la paix, nous proclame le discours officiel. Même Jean-Louis Bourlanges, un de ses plus farouches partisans, proclame que « ce n'est pas l'Europe qui a fait la paix, mais la paix qui a fait l'Europe ». La paix fut, de fait et pendant un demi-siècle, l'équilibre de la terreur entre les deux grandes puissances et la construction européenne fut celle du camp occidental sous égide américaine. Une telle situation préservait, certes, une sorte de paix interne, mais au prix de tensions extérieures. Le « citoyen européen » était en quelque sorte sommé de suivre les errements comme les réussites de l'espace ainsi construit. Qui plus est, cette paix empêchait l'expression des divergences diplomatiques entre les Etats membres aux visions pourtant de plus en plus différentes. C'est ainsi qu'un consensus était et reste aujourd'hui quasiment obligé contre une Russie considérée comme a priori hostile. C'est ainsi que les diplomaties au Proche Orient dépendaient pour une large part de celle des anglo-saxons, la période gaulliste faisant, en la matière, figure d'originalité passagère. C'est ainsi que la relation des pays européens avec la Méditerranée est restée systématiquement en seconde zone.

C'est en fonction de tous ces éléments qu'il faut analyser la crise dite migratoire. Le discours officiel résume la question en termes purement émotionnels. Il s'agirait de savoir quelle est la capacité fraternelle des citoyens

européens. Le discours est tellement ancré que même le Conseil constitutionnel l'a utilisé récemment. Dans une décision du 6 juillet 2018, les gardiens de la loi suprême ont donné une force juridique à cet élément de la devise républicaine et considéré qu'il en découlait « *la liberté d'aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national* ». Posé en ces termes, la chose semble simple, le devoir d'humanité étant universel et fondamental dans les valeurs républicaines. Mais l'analyse demande à être poursuivie. Quelle est, en effet, la valeur de la fraternité dans une société qui ignore de plus en plus l'intérêt public et qui laisse l'individu face à sa solitude politique ? La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne n'éclaire pas, tant s'en faut, cette question. Ainsi, le droit à la protection sociale y est-il réduit à un « *droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux* », le droit au travail au « *droit de travailler* » et à celui « *d'accéder à un service gratuit de placement* », le droit au logement à celui de percevoir une aide pour se loger... Dans un tel cadre idéologique et juridique, la fraternité n'est plus, n'en déplaise au Conseil constitutionnel, un principe républicain, mais un geste d'assistance qui ne soude pas une société. Elle est séparée des deux autres principes du triptyque républicain que sont la Liberté et l'Égalité. Cela étant, et au-delà de considérations évidemment légitimes de solidarité, une telle logique permet de ne parler que des conséquences morales en ignorant les causes. Qui a détruit, depuis la première guerre mondiale, toutes les tentatives de construction d'États arabes souverains au proche et moyen Orient ? Qui a soutenu des conflits locaux créant ainsi des phénomènes d'exode considérables, sinon les grands pays occidentaux ? Qui, dans les pays d'Afrique subsaharienne, a mis en place les plans d'ajustement structurels, supprimé les conventions de Lomé, le système de stabilisation des recettes d'exportation (Stabex) et des revenus miniers (Sysmin), accentuant et même créant la misère, sinon l'Union européenne ? Une fois de plus, phénomène typique de notre époque, on s'afflige des conséquences en s'accommodant des causes. Mais après tout, ce ne sont pas les mêmes qui organisent les causes et qui supportent les conséquences.

On peut continuer de s'illusionner, de considérer que l'Ère construite par l'Union européenne est l'archétype du monde futur. On peut aussi penser que cette construction doit être remise en cause et que la crise évidente qu'elle traverse est l'occasion de réaffirmer les valeurs universelles de l'humanisme. La question est urgente. Sachons y répondre. □

Devenir Européens pour... demeurer souverains !

Philippe Gonnet

Journaliste / Président de la section Isère du Mouvement Européen

L'*Europe n'a pas eu la politique de sa pensée, regretta dès 1930 Paul Valéry. Plus précisément, le poète fustigeait : « Il n'y aura rien eu de plus sot, dans toute l'histoire, que la concurrence européenne en matière politique et économique, comparée, combinée et confrontée avec l'unité et l'alliance européenne en matière scientifique. (...) Lutte qui n'est autre chose que le transport à longue distance des dimensions occidentales (et qui) entraîne fatalement le retour de l'Europe au rang secondaire que lui assignent ses dimensions, et duquel les travaux et les échanges internes de son esprit l'avaient tirée. »*

Une (autre...) guerre mondiale et une (nouvelle...) étape de la mondialisation plus tard – cette dernière accélérée par une évolution technologique, abusivement appelée *révolution numérique*, aussi radicale que rapide... –, et nous voilà tous à chercher un *sens* à la construction européenne.

Peut-être convient-il tout d'abord d'articuler le temps court de la politique avec celui, beaucoup plus long, de l'histoire. Que sont en effet 70 ans au regard des siècles de l'empire romain, puis des siècles de l'ancien régime, et enfin des siècles du capitalisme, qui – amendable ou pas... – continue à provoquer les effets que l'on sait en ce monde ?

J'entends les crises et les colères, mais faut-il pour autant *jeter le bébé avec l'eau du bain* – comme l'ont dit trivialement ?

Tout le problème tient sans doute au fait que j'ai commencé ce propos par un regret, et non par un souhait. Par un constat plutôt que par un idéal.

Quand l'Europe cessera-t-elle en effet d'être sur le reculoir, sur la défensive, honteuse et par défaut ? Quand la construction européenne cessera-t-elle de constituer un repoussoir pour (re)devenir un idéal ?

Certes, les siècles passés, qui allèrent des horreurs de la colonisation aux affres des suicides collectifs de 1914 puis de 1939, offrirent au monde un visage peu séduisant du Vieux Continent. Mais, comme le pointe fort bien Valéry, le fait est que les Amériques parlent anglais, espagnol, portugais et français, l'Afrique français, anglais et portugais, l'Océanie anglais et français, en même temps que l'Asie paraît courir après un regain de fierté... dont les Européens l'avaient précisément privé.

Après ces désastres politiques, nous bénéficions encore d'un lustre dû à notre pensée comme à nos langues. Le *sens* signifie donc en l'occurrence *signification*, mais (peut-être...) surtout *direction*. Voire *sensualité*... Et les intérêts européens me paraissent plus résider dans les valeurs qui fondent notre civilisation que dans les idées, voire les idéaux qui ont aveuglé nos prédécesseurs au point de précipiter le monde dans trois folies successives – 1914, 1939 et le totalitarisme communiste.

Ces valeurs s'appuient sur quatre piliers : l'humanisme monothéiste dans ce qu'il a de mieux compris – juif, chrétien et musulman –, la philosophie grecque, le *jus* ou la puissance normative du droit romain, et enfin l'esprit critique des Lumières.

Ces quatre piliers suffisent-il à fonder une politique ? Telle est bien là la pierre angulaire, la clef de voûte de notre réflexion...

Car si l'Europe a échoué dans son universalisme impérialiste, lui revient-il pour autant de ne pas assumer ce qu'elle est ? Et, partant, d'abdiquer sa souveraineté ?

On aura en effet trop longtemps abandonné hier la nation aux nationalistes, aujourd'hui la souveraineté aux souverainistes ; à quelques semaines des élections européennes, il nous faut plus que jamais interroger politiques et concepts, signifiants et signifiés. Et gagner d'abord la bataille des mots.

L'Europe n'aura jamais pour frontières que les limites de son projet politique !

L'Europe représentait 30% de la population mondiale en 1945 ; elle en représentera... 7% en 2020 ! Quatre pays européens siègent aujourd'hui au G7 ; il n'y en aura plus aucun dans... quinze ans !

L'effet de ciseau saute aux yeux... Et il ne peut que s'amplifier !

Il se révèle d'autant plus saisissant que ces 7% de la population terrestre, qui produisent bon an mal an 20% du PIB global, consomment... 50% des dépenses sociales mondiales ! Comme le résume Pascal Lamy dans son ouvrage *Quand la France s'éveillera* (Odile Jacob, 2014), « *L'Europe présente le visage le plus civilisé de la mondialisation.* »

En d'autres termes, « *Si on trouve que ce monde n'est pas assez juste – ce que je pense –, alors il ne faut pas le maudire et en sortir, mais au contraire y entrer pour le changer. Et ce levier, c'est l'Europe, qui n'est pas autre chose que l'option la plus civilisée de la mondialisation.* »

Au fil des millénaires, ces quatre piliers se sont mis à soutenir progressivement au fur et à mesure qu'ils en permettaient la conception, l'épanouissement et

– et peut-être surtout... – la critique, toute une civilisation, basée sur un mode autant que sur un certain *art* de vie.

Pour que les Européens renouent plus que jamais avec cet idéal, peut-être convient-il tout d'abord d'en finir avec le fameux *effet d'engrenage* cher à Jean Monnet – et selon lequel on faisait l'Europe de façon irréversible, mais sans trop l'avouer à une opinion publique encore rétive à s'aventurer hors du cadre de l'Etat nation. Et commencer par (ré)affirmer que la souveraineté nationale passe par la souveraineté européenne. Que les délégations de souveraineté librement consenties depuis 70 ans par nos Etats aboutissent à un renforcement des souverainetés qui, sans elles, auraient immanquablement autant qu'irréversiblement continué de s'effriter.

Imagine-t-on en effet l'Allemagne ou la France développer, seules, une politique spatiale, mère de toutes les indépendances – alors que leurs recherches peuvent précisément leur permettre d'en tirer le meilleur parti ?

Dès lors, la construction européenne n'a de *sens* que par la *valeur ajoutée* – qui n'est pas que *marchande*... – qu'elle peut apporter – et apportera forcément... – aux politiques nationales.

Et cette valeur ajoutée réside essentiellement dans la *puissance* que ne permettent plus les Etats nations dont nous sommes les citoyens originaires.

On voit bien que l'Europe n'a en l'occurrence même pas commencé à *être*, et que c'est sur ce chantier, dont, à l'instar des bâtisseurs de cathédrales, nous ne verrons jamais la fin, que nous sommes désormais attendus.

A commencer peut-être par celui de la démocratie et de la citoyenneté communautaires. Après avoir (ré)inventé la démocratie moderne au XIX^e siècle dans le cadre de l'Etat nation, les Européens se doivent de relever ce premier défi conceptuel.

Certes le Parlement européen est, depuis 1979, élu au suffrage universel. Mais on est (encore...) loin d'un régime parlementaire tant l'intergouvernemental a vu croître ses prérogatives au détriment de la méthode communautaire.

Certes la citoyenneté européenne existe dans les textes depuis le traité de Maastricht en 1992 et dans les faits un (tout...) petit peu depuis le formidable succès des programmes *Erasmus*.

Mais, de formation classique, j'avais cru comprendre que la citoyenneté se concrétisait par le paiement d'un impôt, alors même que la souveraineté consistait à battre monnaie.

Ne fût-ce la contribution des Etats nations au budget – ridiculement faible... – de l'Union, ce n'est toujours pas le cas ! S'il doit représenter quelque 140 milliards pour la prochaine mandature, ce n'est jamais que l'équivalent, grosso modo, de celui du... ministère français de l'Education nationale. Soit... 1% du PIB des 27, alors même que les Américains consacrent au budget fédéral 20 à 25% de leur richesse.

Quant à la monnaie, on ne peut que regretter qu'elle ne soit pas pilotée *politiquement* par un parlementaire européen élu par ses pairs des dix-neuf pays concernés par l'euro.

N'est-il pas au passage (plus que...) regrettable que nous nous apprêtions à élire en mai nos députés européens sur la base de listes... nationales – qui vont de fait se traduire mécaniquement par autant de référendums pro ou anti Macron en France, Merkel en Allemagne, Conte en Italie et caetera ? Alors qu'une circonscription européenne favoriserait l'émergence d'un débat réellement communautaire – qu'est-ce qui est bon pour l'Europe, puis vers quel type d'Europe voulons-nous aller ?

On a assez dit – et c'est vrai ! – que la construction européenne nous avait protégés de la guerre – la paix n'étant jamais, pour les historiens, qu'*une période plus ou moins longue entre deux guerres*. Mais, après cet objectif *par défaut* – l'absence de guerre –, peut-être convient-il de (re)trouver des objectifs précis forgeant une ambition communautaire.

En l'espèce, la raison ne doit pas s'opposer à l'idéal, mais bien au contraire l'alimenter !

Qu'est-ce que l'Europe peut nous apporter que ni l'Allemagne ni la France ni l'Italie ni l'Espagne ni aucun des 27 pays membres de l'Union ne peut atteindre seul ?

Quelle ambition communautaire peut et doit prolonger nos (modestes...) destins nationaux dans le cadre de quel projet de civilisation ?

Il ne s'agit pas en l'occurrence – comme je le lis trop souvent... – d'aller vers je ne sais quel gouvernement mondial ; il s'agit bien au contraire de défendre notre spécificité en nous souvenant que l'Europe n'aura jamais pour frontières que les limites de son projet politique !

L'historien – et diplomate – Elie Barnavi a l'habitude de dire que « *l'Europe est frigide ! Elle a tout ce qu'il faut, mais ça ne marche pas...* »

Il est (grand...) temps de... « réveiller » la belle endormie ! □

L'esprit critique de Pierre Mendès France sur la construction européenne

Samüel Tomei

A l'occasion du mouvement des « gilets jaunes », fort peu de commentateurs ont consacré leurs analyses à la construction européenne : nos dirigeants ne justifient-ils pourtant pas leur impossibilité de modifier le système autrement qu'à la marge par l'obligation de respecter les normes communautaires ? Normes que les partisans de l'UE défendent avec un tel zèle que la moindre éraflure vaut pour eux étripage et immédiate *reductio ad Le Penum* de l'hérétique, la grande presse, sauf exception, faisant écho – déjà Pierre Mendès France, le 27 février 1957, écrivait à André Istel : « *La presse française, en tout cas, est actuellement orientée d'une manière quasiment monolithique à ce sujet [l'intégration européenne] et elle déforme, avec une extraordinaire mauvaise foi, toutes les prises de position qui ne sont pas celles de M. Monnet et de ceux qui travaillent pour son compte ou sous sa direction occulte*¹. »

Or tout, même cette construction européenne et ses présupposés, doit pouvoir être discuté, passé au crible de l'esprit critique. Ce que fit magistralement le même Pierre Mendès France devant l'Assemblée nationale en 1957 pour expliquer son rejet du traité de Rome. Critique qui eut d'autant plus de force que le député radical-socialiste était un fervent partisan de la construction européenne.

« L'avenir est donc certainement dans l'unification de l'Europe. »

Dans le contexte du début de la guerre froide, le 10 juin 1955, au cours d'une tournée dans l'Est de la France, Pierre Mendès France soutient « *la nécessité d'une coopération entre les États d'Europe occidentale pour mieux assurer leur sécurité* ». Mais il faut selon lui aller au-delà puisque, à l'heure de l'aviation, la division de l'Europe par de multiples frontières « érigées comme autant d'obstacles aux relations pacifiques [...] crée une situation anachronique ». Il ajoute : « *Seuls des nationalistes aveugles, attachés à une conception périmée de la souveraineté nationale, peuvent en espérer la permanence sous sa forme présente.* » Il faut par

¹ Pierre Mendès France, Œuvres complètes, tome IV, « Pour une République moderne », Paris, Gallimard, 1987, 969 p., p. 290.

conséquent réviser notre notion de la souveraineté et « *aller vers la constitution d'une ou plusieurs autorités supranationales* ».

Mendès réitère cette idée au fil des ans, notamment dans son éditorial des *Cahiers de la République* du 23 mai 1962. Le général de Gaulle vient en effet, dans sa conférence de presse du 15 mai, de réaffirmer avec force son refus d'une Europe supranationale. Pour Mendès, « *même si la constitution d'organisations supranationales est lente, ce qui est inévitable, il faut qu'il n'y ait pas de régression, mais bien au contraire une avance régulière*² ». Il faut, selon ce tenant d'une planification européenne, « *que soit mis en place l'ensemble des instruments nécessaires à une action collective qui se substitue peu à peu à celle des États membres*³ » – sauf que cette perspective, on le verra, est pour lui inenvisageable dans un marché commun tel que défini par le Traité de Rome⁴...

« ***Mais, par ailleurs, soyons réalistes.*** »

S'il faut aller, selon Mendès, « *vers la constitution d'une ou plusieurs autorités supranationales* », il n'en invite pas moins au réalisme : « *Ce que l'histoire a modelé, au cours des siècles passés, ne peut pas être transformé d'un jour à l'autre.* » Aussi « *le chemin de l'unification [sera-t-il] difficile* », et l'on n'y avancera « *que lentement*⁵ ». Or, à l'Assemblée le 18 janvier 1957, il s'étonne : « *On nous dit qu'il faut aller très vite, qu'il faut conclure [le Traité de Rome] dans les jours ou dans les semaines à venir.* »

Un trait caractéristique des partisans de l'Europe de Jean Monnet, pour faire avaliser le projet intégrationniste, est précisément de susciter un sentiment permanent d'urgence, d'autant plus efficace qu'il fait fond sur la création d'une discontinuité historique : la nation est décrétée obsolète et donc facteur sinon de régression, du moins de stagnation, il n'y a plus à s'y attarder, il faut la dépasser au plus vite pour épouser le mouvement du monde. Pierre Manent l'a bien compris et y voit l'un de nos maux actuels : « *Il nous faut rétablir l'intelligence de la continuité de l'histoire européenne, au lieu de supposer que nous sommes sortis il y a cinquante ans – disons, au moment de la formation des premières institutions européennes – de longs siècles de paganisme national*⁶. »

² *Op. cit.*, p. 720.

³ *Choisir, op. cit.*, p. 232-3.

⁴ Argument qu'il développe en 1962 dans *La République moderne, in Œuvres complètes, op. cit.*, p. 739-888.

⁵ Discours cité plus haut du 10 juin 1955.

⁶ Pierre Manent, *La raison des nations – Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, Gallimard, 2006, 100 p., p. 47.

Rien de religieux, donc, encore moins de fanatique, dans l'europhéisme de Pierre Mendès France qui, en 1974, répond à Jean Bothorel : « *Je ne suis pas des mystiques qui ont laissé entendre sans arrêt qu'il suffit de «faire l'Europe» pour tout résoudre. Pendant des années, j'ai entendu répéter, en face de n'importe quel problème posé : «Y a qu'à faire l'Europe»* ⁷. » Ces mêmes mystiques promettent croissance, plein emploi et puissance continentale en cas de victoire du « oui » au referendum sur le traité de Maastricht en 1992. Le « oui » l'emportera et croissance atone, chômage de masse et impuissance politique marqueront le quart de siècle qui suivra.

Contrairement au général de Gaulle, Pierre Mendès France n'est donc pas hostile *a priori* à la supranationalité et à l'un de ses corollaires, le vote à la majorité qualifiée. Aussi, cette conviction profonde, qui n'a rien d'un engouement irrationnel, d'un volontarisme amnésique, n'en donne que plus de poids à sa critique radicale du traité de Rome, pierre de fondation de l'actuelle Union européenne.

« Non » au traité de Rome fondé sur les principes éculés du libéralisme du XIX^e siècle

Au cours de la séance du vendredi 18 janvier 1957, les députés débattent de ce qui deviendra la Communauté économique européenne (CEE), alors en négociation entre six pays : République fédérale d'Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas. L'intervention de Pierre Mendès France est une longue réfutation des clauses envisagées. Le député radical en démonte les présupposés économiques et politiques. Il y reviendra au cours de la troisième séance du samedi 6 juillet lors du débat sur la ratification du traité.

Jusqu'au terme de sa carrière, Mendès regrettera le fondement libéral du traité de Rome. Il met en garde contre les effets pervers de la libre circulation des personnes, de la libre circulation des marchandises et de la libre circulation des capitaux dès lors que les économies des Six sont si différentes. Reprenant sa thèse, il répondra à Raymond Aron, dans le mensuel *Entreprise*, le 1^{er} avril 1957, que les exemples historiques montrent que l'abolition des barrières économiques entre États de puissance économique différente a toujours conduit une puissance politique à dominer les autres, et il prend trois exemples : la Prusse en Allemagne, la vallée du Pô et le Nord en Italie,

⁷ Pierre Mendès France, *Choisir*, Paris, Stock, 1974, 400 p., p. 216.

les États du Nord aux États-Unis d'Amérique : « *Chaque fois, une région politiquement puissante a imposé aux États faibles des sacrifices économiques et sociaux [...] douloureux.* » Il est difficile de ne pas faire de rapprochement avec la prépotence allemande des années 2010... Il ajoute que la France est sommée « *d'accepter la concurrence dans des conditions d'infériorité où jamais les Allemands, par exemple, n'accepteraient la concurrence* ».

Dans son discours du 18 janvier, il relève que « *le projet de marché commun tel qu'il nous est présenté ou, tout au moins, tel qu'on nous le laisse connaître, est basé sur le libéralisme classique du XIX^e siècle, selon lequel la concurrence pure et simple règle tous les problèmes* ». Principes économiques qui demeurent le fondement de l'UE actuelle. En 1962, dans l'éditorial des *Cahiers de la République* déjà mentionné, il admet que ses pires craintes ne se sont pas réalisées – mais à la faveur seulement d'une heureuse conjoncture économique –, reste que ceux qu'on n'appelait pas encore les eurosceptiques, « *s'ils regrettent le caractère libre-échangiste, libéral et patronal du traité de Rome et de la CEE, [...] entendent contribuer activement à tout ce qui sera fait pour redresser cette orientation dangereuse* ».

Pour une Europe sociale

Pierre Mendès France plaide pour une Europe sociale. C'est pourquoi il considère, dans son discours du 18 janvier, que toute politique d'harmonisation « *doit se faire dans le sens du progrès social, dans le sens du relèvement parallèle des avantages sociaux et non pas [...] au profit des pays les plus conservateurs et au détriment des pays socialement les plus avancés* » comme la France. Car, avertit-il, « *ne nous ne le dissimulons pas, nos partenaires veulent conserver l'avantage commercial qu'ils ont sur nous du fait de leur retard en matière sociale. Notre politique doit continuer à consister, coûte que coûte, à ne pas construire l'Europe dans la régression au détriment de la classe ouvrière et, par contre-coup, au détriment des autres classes sociales qui vivent du pouvoir d'achat ouvrier. Il faut faire l'Europe dans l'expansion et dans le progrès social et non pas contre l'une et l'autre* ».

Dans son allocution du 6 juillet, il expose ce qu'il aurait fallu faire : « [...] *dans un délai de cinq ans, soit par des actions qui ne relèvent que de nous, soit par des actions réalisées en commun, comme l'harmonisation des charges sociales, l'égalisation des charges militaires, la mise en commun de certaines ressources, la réalisation d'investissements communs, on aurait obtenu une base*

saine sur laquelle l'intégration européenne aurait pu s'opérer sans présenter ces inconvénients qui nous préoccupent aujourd'hui. »

Il reconnaîtra, certes, presque vingt ans plus tard, que la CEE peut inscrire certaines réalisations à son actif, même s'il eût préféré, comme il le prônait déjà en 1944, la création d'unités de production communes puissantes dans des domaines tels que trains de laminoir, industries atomiques, recherche, énergie... Reste qu'il considérera toujours qu'avoir entrepris une Europe fondée sur la seule concurrence fut une « *aberration* »⁸.

« Non » au traité de Rome fondé sur des présupposés anti-démocratiques

La critique de Mendès des fondements politiques de la construction européenne n'est pas moins sévère :

« Mes chers collègues, il m'est arrivé souvent de recommander plus de rigueur dans notre gestion économique. Mais je ne suis pas résigné, je vous l'avoue, à en faire juge un aréopage européen dans lequel règne un esprit qui est loin d'être le nôtre.

Sur ce point, je mets le Gouvernement en garde : nous ne pouvons pas nous laisser dépouiller de notre liberté de décision dans des matières qui touchent d'aussi près notre conception même du progrès et de la justice sociale ; les suites peuvent en être trop graves du point de vue social comme du point de vue politique.

Prenons-y bien garde aussi : le mécanisme une fois mis en marche, nous ne pourrions plus l'arrêter. »

C'est ce que les Eurologues appelleront l'effet de cliquet, procédé suivant lequel toute évolution de la construction européenne doit être rendue irréversible. En effet, dès le 13 juillet 1950, Jean Monnet considérait que la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) fondait les assises d'une fédération européenne : « *Dans une fédération, il n'y a pas de sécession par décision unilatérale. De même, il n'y a de communauté qu'entre des peuples qui s'y engagent sans limite de temps et sans esprit de retour*⁹. » Mendès relève que si l'expérience devait se révéler néfaste, la France ne pourrait plus se dégager : « *Nous serons entièrement assujettis aux décisions de l'autorité supranationale devant laquelle, si notre situation est trop mauvaise, nous serons condamnés à venir quémander des dérogations ou des exemptions, qu'elle ne nous accordera pas, soyez-en assurés, sans contreparties et sans conditions.* »

⁸ *Choisir, Op. cit.*, p. 218-9.

⁹ Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, Le Livre de Poche, 1988 (Fayard, 1976), 826 p., 472 p.

Suivra cet avertissement resté célèbre : « *L'abdication d'une démocratie peut prendre deux formes, soit le recours à une dictature interne par la remise de tous les pouvoirs à un homme providentiel, soit la délégation de ces pouvoirs à une autorité extérieure, laquelle, au nom de la technique, exercera en réalité la puissance politique, car au nom d'une saine économie on en vient aisément à dicter une politique monétaire, budgétaire, sociale, finalement «une politique», au sens le plus large du mot, nationale et internationale.* »

À Raymond Aron qui lui demande s'il est contre l'Europe, Mendès est on ne peut plus net : « *Non, l'unité de l'Europe est une chose souhaitable et nécessaire. Mais vouloir la faire dans ces conditions, selon ces modalités, c'est commettre un crime contre la France.* »

Pour une Europe démocratique

La crainte de Mendès, on l'a vu, est le développement d'une Europe technocratique et il eût fallu commencer non par l'économie, non par la culture, mais bien par la politique : « *Il est trop tard, déclare-t-il à Raymond Aron, pour vouloir aborder de front l'unité politique de l'Europe ; j'aurais préféré cependant qu'on commençât par là. On médit beaucoup des hommes politiques ; je me méfie encore plus des technocrates et des représentants des groupes d'intérêts.* » Jean Monnet marque bien la divergence entre ces deux conceptions de l'Europe quand il écrit dans ses *Mémoires* ne pas être « *surpris*¹⁰ » du « non » au traité de Rome de Pierre Mendès France et que cette opposition soit fondée sur une exigence démocratique, ce qui montre explicitement la méfiance du père de cette Europe vis-à-vis des peuples souverains.

Pierre Mendès France, parce que républicain radical, parce qu'Européen convaincu, ne pouvait admettre une construction européenne fondée sur un libéralisme économique à ses yeux éculé et ravalant le citoyen au rang d'agent économique, et de nature à ruiner, à terme, notre système social, une construction européenne fondée sur une technocratie oublieuse des peuples. On retrouve ici le disciple du philosophe Alain : les citoyens doivent exercer un contrôle continu et efficace sur les gouvernants quelle que soit la forme des institutions¹¹. Quand ils sentent qu'ils n'ont plus prise sur leur destin, ils protestent. □

¹⁰ Monnet, *Mémoires, op. cit.*, p. 628-629.

¹¹ Alain, *Éléments d'une doctrine radicale*, Paris, Gallimard, 1925, 315 p., p. 152.

Europe : l'occasion manquée

Pierre Leclair

« *Le débat européen s'ouvre peu à peu et l'on peut désormais se risquer à émettre des doutes quant à la nature - antidémocratique et économiquement inégalitaire - de la construction européenne actuelle sans risquer le discrédit de soi-même et de ses descendants sur quatre ou cinq générations.* »

Où trouve-t-on cette affirmation ? chez *Mediapart* ? non ; *Alternatives économiques* ? vous n'y êtes pas ; elle peut se lire, sous la plume de Coralie Delaume, dans *La Croix*¹, qui ne passe généralement pas pour une feuille gauchiste. Alors, puisque même des modérés nous y invitent, ouvrons le débat. Soixante-et-un ans après le traité de Rome, trente-deux ans après l'Acte unique, vingt-six ans après le traité de Maastricht et treize ans après le referendum rejeté sur le projet de Constitution, quel regard distancié poser sur la construction européenne ? Deux approches paraissent possibles, la première cherchant à dresser un bilan par rapport au projet initial des fondateurs, la seconde évaluant les apports au regard du bien-être des populations.

UE rêvée et UE réelle

Que cherchaient les fondateurs, les Monnet, Schuman, etc. ? Ils craignaient le retour des conflits intra-européens. Leurs options partisans leur faisaient repousser à la fois le communisme et le fascisme. Pensant le danger de ce dernier écarté pour longtemps par la défaite de l'Allemagne nazie, ils ont estimé pouvoir combattre la menace soviétique en se plaçant sous le parapluie américain via l'OTAN. Désireux d'ouvrir la voie vers une Europe fédérale, ils ont constaté les vives réticences qui s'y opposaient. Ils ont alors imaginé d'y parvenir à terme en créant un espace de libre circulation des marchandises, le Marché commun, devant ultérieurement s'ouvrir à la libre circulation des capitaux et des hommes et supposé réunir un ensemble de pays solidaires relativement homogène. Ils ont affirmé des options économiques libérales et le primat de la libre concurrence. Ils ont choisi une construction institutionnelle complexe reposant pour l'essentiel sur des experts producteurs de normes et sur une coordination intergouvernementale plutôt que sur les représentations parlementaires démocratiquement élues.

¹ C. Delaume, « L'Européisme : un idéal de substitution pour la droite comme pour la gauche », *La Croix*, 30 avril 2014

Cette approche n'a jamais été du goût de tous. Sans remonter au Congrès de l'Europe (La Haye, 1948), où s'affrontaient déjà fédéralistes et intergouvernementaux, songeons à l'opposition ferme et argumentée d'un Pierre Mendès-France. Les options économiques libérales des pères fondateurs ont pu être contestées à une époque où une majorité de gouvernements européens étaient socio-démocrates. L'application des principes de la libre concurrence a fait et fait encore l'objet d'appréciations contrastées. L'évacuation du débat démocratique au profit de consensus formels résultant du choix des normes semble mal ressenti par les différents peuples.

Même en tenant compte des divergences mentionnées à l'instant, l'Union européenne semble avoir rempli la plupart des objectifs poursuivis par ses fondateurs. La paix règne sur le continent (mais est-ce vraiment le fait de l'UE, ou d'initiatives bilatérales comme le traité de l'Élysée ?). L'alliance américaine n'a pas été remise en cause. Il semble même que la principale raison pour laquelle les pays d'Europe de l'Est ont voulu rejoindre l'UE était la possibilité de bénéficier de l'OTAN. Les régimes communistes de l'Est ont été défaits (même si là encore l'UE ne semble pas avoir joué un rôle majeur). L'union douanière a vu le jour dans les délais prévus, ainsi que la libre circulation des marchandises et des capitaux. La construction institutionnelle technocratique imaginée à l'origine a été mise en place et perdure (bien qu'illisible à force de complexité accumulée). Du point de vue des fondateurs, l'UE pourrait donc sembler à première vue un succès.

Pourtant, des retouches doivent être apportées à ce tableau. La ruse consistant à aller par des voies détournées - le marché commun puis la monnaie commune - vers une Europe fédérale a échoué. Nous n'en sommes pas plus près qu'en 1957. L'UE n'a pas su (ou pas voulu) réduire les inégalités en son sein. Elle a laissé se développer des politiques divergentes et concurrentes entre ses États-membres, notamment dans le domaine fiscal. Les avancées sociales, pourtant timides, prévues par les traités sont pour l'essentiel restées lettre morte. C'est plutôt à une régression sociale généralisée qu'on a assisté : apparition d'une classe de travailleurs pauvres dans plusieurs pays, détricotage des protections sociales au bénéfice des assureurs privés, recul des protections juridiques des salariés. Enfin, la libre circulation des personnes est ressentie par de larges secteurs des opinions publiques comme un risque de concurrence déloyale (syndrome du plombier polonais, ou, plus récemment, argument des partisans du Brexit). L'UE semble d'ailleurs paralysée face au problème des migrations externes, entre une nécessité liée aux défaillances de sa fécondité (soulignée par les patronats) et les oppositions

de parties de plus en plus larges des populations. Le phénomène souvent désigné sous le vocable de populisme fait ainsi réapparaître le spectre de dérives fascisantes, contre lesquelles souhaitaient pourtant se prémunir les fondateurs. Le bilan de l'UE au regard des intentions de ses concepteurs semble donc plus mitigé que ce qui apparaissait initialement.

L'UE et le bien-être des Européens

Comment dresser le bilan de l'UE en ce domaine ? Ce ne peut être par rapport à une situation fictive où les pays d'Europe seraient restés totalement indépendants, situation par définition insaisissable. Comparer l'UE aux pays restés à l'écart, comme la Suisse ou la Norvège, n'aurait pas grand sens, compte tenu de la taille et des spécificités de ces pays. Les contrées d'Asie ne saurait non plus constituer un point de comparaison significatif. Reste le seul ensemble relativement comparable (en population, poids économique ou niveau de vie), les États-Unis.

Tentons cette comparaison. De 1961 à 1981, la richesse nationale par habitant (PIB par tête) de la CEE progresse plus vite que celle des USA : elle passe de 61 à 68 % de celle-ci². Puis, de 1982 à 2017, le rapport des PIB par tête se stabilise, oscillant entre 66 et 69,5 %. Le rattrapage engagé a donc été interrompu. On peut émettre une hypothèse : la période de reconstruction des économies européennes dévastées par la guerre (alors que les USA n'avaient pas subi de dégâts) était achevée dès les années 1970. Si l'on considère une période plus récente, 1996 à 2005, on observe un décalage des taux de croissance annuels moyens américain et européen, respectivement 3,3 et 2,4 % (et même 2 % pour la zone euro)³. Le bilan est sans appel. L'UE n'est pas parvenue à assurer à ses habitants une progression de pouvoir d'achat la rapprochant des USA. « Si la croissance du PIB par habitant avait été la même dans ces pays qu'aux États-Unis depuis 1991, [ce PIB] serait aujourd'hui plus élevé de 3841 € en Allemagne, de 1805 € en France et de 3665 € en Italie². »

L'UE se voulait un ensemble de pays convergeant vers une commune prospérité. Si d'indéniables rattrapages ont pu se constater dans le passé (Espagne, Portugal, pays de l'Est, etc.), les années récentes ont vu se creuser les inégalités, particulièrement après la crise financière de 2008. Considérons les PIB en volume. À partir de 2009, ceux de la France, de l'Allemagne ou du Royaume-Uni se redressent continûment jusqu'à nos jours (un peu plus vite pour le RU).

² Données de la Banque mondiale

³ Source : Fondation Robert Schuman, *Questions d'Europe*, n° 38, 2018

Des pays comme le Portugal ou l'Italie ne parviennent pas à retrouver leur niveau de PIB d'avant crise, accusant 5 points de régression. Et la Grèce subit un véritable calvaire : une chute de 35 points de PIB entre 2008 et 2016⁴, plus du tiers de sa richesse nationale !

L'UE souffre aussi de déficits qualitatifs. Patrick Artus, qui n'hésite pas à parler de « bilan globalement négatif » de l'euro, en pointe trois⁵. Il souligne, comme nous le faisons à l'instant, l'hétérogénéité des niveaux de revenu entre les pays de la zone, qu'aucun mécanisme significatif ne cherche à réduire. Il remarque l'arrêt de la circulation des capitaux entre les pays de la zone euro en 2011, ajoutant qu'avant cette date les capitaux circulant entre les pays avaient surtout financé des investissements peu efficaces. Il rappelle que les pays européens n'ont pas su faire apparaître (hors Airbus) de champions économiques mondiaux dans des secteurs d'avenir. Nous sommes tentés d'ajouter à ce bilan pessimiste l'insuffisance de l'effort européen en R&D : 1,8 % du PIB dans l'UE, contre plus de 3 aux USA.

La comparaison entre l'Europe et les États-Unis est particulièrement cruelle quand on se penche sur la traversée de la crise de 2008. Cette crise a entraîné une forte récession tant aux USA que dans la zone euro mais les actions correctrices menées ont conduit à des résultats divergents. Les autorités européennes ont ainsi engagé dès 2010 une correction des dérives de leurs finances publiques bien que le PIB n'ait pas alors retrouvé ses niveaux d'avant crise, alors que le gouvernement US maintenait son soutien à la relance. Il en est résulté une baisse des PIB de la zone euro (douloureuse, nous l'avons vu, pour l'Italie ou pour le Portugal, mais dramatique pour la Grèce) et une aggravation du chômage. Aux USA, le maintien de la croissance en 2012-2013 a fait décroître le chômage grâce à la reprise de la consommation privée et des achats immobiliers. Il est à noter que ce soutien américain n'a pas empêché un assainissement des finances publiques, le déficit public chutant entre 2011 et 2014 de 10 à 5 % du PIB. Gilbert Koenig⁶ interprète cette situation contrastée comme une application différenciée, pragmatique aux USA, dogmatique dans la zone euro, de principes théoriques communs, ceux du libéralisme économique. C'est 5 % de son PIB que le gouvernement US a mobilisé pour la relance, en mettant de surcroît de côté ses principes libéraux par l'adoption d'une législation protectionniste (le *Buy American Act*). Les Européens de leur côté ne consacraient que 1,5 % de leur PIB à la relance pour

⁴ Source : Eurostat

⁵ P. Artus, « Quel est le bilan de l'euro ? », journées Jeco, Lyon, 2 novembre 2017

⁶ G. Koenig, « Les stratégies et les performances américaines et européennes en période de crise », Observatoire des politiques économiques en Europe, Université de Strasbourg, bulletin n° 28, été 2013

respecter leur pacte de stabilité, la Commission, considérant la crise dénouée en 2010, exigeant de surcroît une correction des dérives, qui a fait augmenter le chômage. Ainsi, les Européens n'ont pas su adopter une politique du même type que les USA du fait de la rigidité de leurs traités, conçus pour gérer des situations de faibles fluctuations. La Banque centrale européenne, on le sait, a pour objectif unique de contenir l'inflation, sans considération des taux de chômage ou de la croissance comme la FED. Pierre-Cyrille Hauteœur⁷ dresse un intéressant parallèle entre cette politique anti-inflationniste de la BCE et le comportement des pays du « Bloc-Or » en 1930 (les pays qui n'avaient pas renoncé à l'étalon or : France, Belgique, Italie, Pays-Bas, Pologne et Suisse). Dans les deux cas, les salaires réels se sont contractés et les taux d'intérêt ont grimpé.

Conclusion : pourquoi ce bilan médiocre ?

Pourquoi l'Europe ne s'est-elle pas constituée en puissance ? On peut avancer les raisons suivantes : absence durable de volonté politique partagée, montage institutionnel baroque et très faiblement démocratique, dogme de la concurrence ayant empêché la création d'entreprises de taille mondiale, politiques plus réactives que proactives, une naïveté certaine dans l'ouverture dissymétrique au monde.

Pourquoi cette médiocrité économique ? Y contribuent des décisions nationales divergentes sans pilotage économique d'ensemble, des critères de convergence sortis de nulle part et sans fondement, les présupposés théoriques discutables du libéralisme néoconservateur.

Pourquoi cette médiocrité sociale ? Elle est le produit direct de cette idéologie libérale et du monétarisme à courte vue. S'y ajoute aujourd'hui une crispation sur le problème des migrations internationales, pourtant indispensables au regard du déclin prévisible de la population européenne.

Laissons le dernier mot à des interlocuteurs insoupçonnables d'anti-européisme, l'institut Jacques Delors et la Fondation Bertelsmann⁸ : « Dans sa forme actuelle, l'union économique et monétaire n'est pas viable à long terme [...] L'architecture incomplète de la zone euro n'a pas mené à une convergence et a entraîné d'importants déséquilibres. » Comme maçons, nous aimerions rêver d'une autre Europe, fraternelle, celle-ci. Mais avec qui la construire aujourd'hui ? □

⁷ P.-C. Hauteœur, « Crise de l'euro : le regard d'un historien », *La finance pour tous*, avril 2012

⁸ Rapport conjoint de septembre 2016, cité dans *Toute l'europe.eu*, « L'euro fête ses quinze ans : quel bilan ? quel avenir ? », janvier 2017

De l'espace « public » européen

Anne-Cécile Robert
Docteur en droit européen

Au fil des décennies, sans que les populations en aient forcément conscience, l'Union européenne est devenue un lieu de pouvoir réel : pouvoir politique et pouvoir normatif. Les institutions adoptent des règlements et des directives dans des domaines de plus en plus larges : économie, social, agriculture, consommation... Mais quelle est la pertinence de ces normes ? Quelle est surtout leur légitimité ? Le paradoxe de la construction européenne est d'avoir créé de vraies institutions internationales, voire supranationales, sans pour autant avoir créé un espace public permettant de penser un intérêt général pour les populations. Il s'agit d'un pouvoir administratif et réglementaire sans substance démocratique. En effet, les urnes interviennent, non pas comme fondement de l'autorité de ces normes, mais comme un élément parmi d'autres de légitimation ; les autres étant l'expertocratie (Commission européenne), les institutions financières dites indépendantes (Banque centrale européenne), le pouvoir législatif exercé administrativement par les ministres sans contrôle. Ainsi, Romano Prodi, président de la Commission de Bruxelles, pouvait-il déclarer, en juillet 2001, que « l'Europe n'est pas administrée que par les autorités européennes, mais aussi par les autorités nationales, régionales et locales, ainsi que par la société civile ».

Le paradoxe provient du fait que, depuis le XVIII^e siècle et la philosophie émancipatrice des Lumières, c'est sans doute la première fois que des autorités démocratiques européennes construisent méthodiquement un pouvoir non démocratique, à rebours des valeurs qu'elles sont supposées promouvoir.

Ce paradoxe est exacerbé par cette absence d'espace public européen. La discussion relève plutôt de l'agrégat de préoccupations qui peuvent être nationales, mais aussi exprimer les intérêts des milieux économiques mondialisés ou de classes dirigeantes tournées vers la construction d'un hypothétique et dangereux « gouvernement mondial ». L'Union ne constitue pas, contrairement au discours officiel, une communauté politique cohérente où le dialogue pourrait conduire à la définition d'un intérêt commun. Elle est même faite pour un objectif inverse puisqu'elle dépolitise quotidiennement tous les sujets. Au Parlement européen,

par exemple, le clivage entre la gauche et la droite est marginal : il s'efface au profit d'une opposition, expresse ou sous-jacente, entre partisans et adversaires de l'intégration européenne. Les traités originels étant en outre imbibés d'économisme libéral, le renforcement de l'intégration tourne en général au renforcement du libéralisme économique.

Cette mécanique dépolitisante a sans doute été aggravée par les élargissements successifs, jusqu'à 28 pays. Une association aussi vaste d'Etats a très peu de chance de trouver une cohérence au-delà du plus grand dénominateur commun, en l'occurrence le marché unique. Il est donc très difficile d'organiser la discussion commune sans retomber dans les ornières d'un économisme froid et antisocial.

Les institutions européennes travaillent quotidiennement, notamment les services de la Commission européenne. Elles le font dans le cadre fixé et brièvement décrit ci-dessus. Les gouvernements se réunissent régulièrement pour évoquer les grands sujets mais, en dehors de ce qui les a rassemblés historiquement, ils ne peuvent pas décider grand-chose. Aucune vision du monde de les rapproche, aucune définition des intérêts communs de l'Union ne fait consensus. C'est pourquoi lors des grandes crises, ils se dispersent : afflux migratoire, explosion des inégalités sociales, tensions avec le président américain Donald Trump, rapports avec la Russie, etc.

Lors de l'agression américaine contre l'Irak en 2003, les Européens, pourtant peu avares de formules sentencieuses sur la défense de l'Etat de droit, se divisèrent, certains prêtant leur concours à une guerre illégale. Le lien ombilical avec les Etats-Unis semble même résister à un président américain tenté par l'isolationnisme et ouvertement hostile aux valeurs que l'Union européenne prétend défendre. En matière migratoire, le consensus se fait sur l'endigement à courte vue des mouvements de populations mais aucune stratégie de rééquilibrage des rapports Nord-Sud n'est envisagée, pas même une aide au développement digne de ce nom c'est-à-dire libérée des illusions libre-échangistes qui font du commerce la solution à tout. Bien au contraire, Bruxelles a encouragé les plans d'ajustement structurels, supprimé les accords de Lomé, les systèmes Stabex et Sysmin, les remplaçant par des accords de partenariat économiques (APE) ultralibéraux.

C'est ce défaut de construction qui explique aussi pourquoi, lorsque les Européens décident d'énoncer les valeurs qui sont les leurs dans une déclaration solennelle, ils rédigent un texte falot où transparissent leurs préoccupations profondes. La charte européenne des droits fondamentaux, adoptée à Nice en décembre 2000 et intégrée dans le traité de Lisbonne en 2008, est sans doute le

seul texte de ce genre qui fait référence dans son préambule à la libre circulation des capitaux. Tout le texte est orienté vers la réalité du marché européen. Ainsi le droit à l'éducation est-il réduit à une vague phrase et à la formation professionnelle. A titre de comparaison, la Déclaration universelle des droits de l'homme fait de l'éducation un outil d'émancipation humaniste et de promotion de la culture de la paix. Dans la charte européenne, le droit au travail est réduit au droit de chercher un travail et les entreprises deviennent des sujets des droits de l'homme au même titre que les personnes salariées.

Cette incapacité à exister en dehors des cadres libéraux n'est pas un accident ; c'est le produit presque fatal de l'histoire et des choix effectués par les fondateurs des communautés européennes. Ceux-ci pensaient reconstruire l'Europe détruite mais aussi installer un modèle économique inspiré des Etats-Unis. En outre, ce n'étaient pas, au sens propre, des démocrates mais plutôt des technocrates ou des partisans de l'expertocratie. On pense ici à Jean Monnet que l'on surnommait « l'inspirateur. ». Il s'agissait, grâce à l'adoption de traités et de normes dérivées, d'installer petit à petit, et très concrètement, les cadres et les valeurs d'une économie de marché dont les valeurs et le fonctionnement ne pourraient plus être discutées. Monnet se méfiait des discussions politiques qu'il trouvait ennuyeuses et dangereuses car soumises aux aléas du suffrage universel. Mieux valait donc, selon lui, s'en prémunir en attribuant des pouvoirs administratifs à des autorités supranationales, échappant autant que possible au contrôle des électeurs. Au fil du temps, l'avertissement de Pierre Mendès France qui avait perçu le danger technocratique dès 1957, a montré toute sa pertinence. Dans son discours visionnaire du 18 janvier 1957, par lequel il expliquait son opposition au traité de Rome, l'ancien résistant et ancien président du Conseil, démontrait que l'attribution d'une compétence, officiellement technique, à la Commission européenne, déboucherait en fait sur l'attribution d'un pouvoir politique car il est impossible de distinguer les deux à ce niveau de pouvoir. La technocratie, c'est précisément le système qui confie à la technique une autorité qui ne doit pas être la sienne : une autorité politique.

Des réformes ont organisé une surveillance de la Commission par le Parlement européen mais celui-ci, dépolitisé et étouffé par les préoccupations contradictoires de ses membres, ne peut exercer un contrôle autre que formel et en tout cas sans lien avec ce que pourraient être les volontés populaires. L'idée de Parlement européen repose sur l'idée, fautive et en tout cas jamais démontrée, qu'il existerait un peuple européen. Il existe de toute évidence des peuples dans

l'Union mais ceux-ci ne forment pas une communauté animée par la poursuite d'un destin partagé. Les majorités qui apparaissent lors des votes sont donc artificielles : elles n'expriment pas une volonté collective. Le fait qu'une partie des élus puissent partir (les Britanniques) tandis qu'on peut en ajouter d'autres au fur et à mesure sans fil conducteur illustre ce caractère artificiel et donc non représentatif. Quel est le sens et la cohérence d'un ensemble politique dont le contenu change tout le temps ? la définition des frontières de l'Europe ne fait pas consensus entre les Etats membres. Par exemple, la Turquie ou l'Ukraine font partie du Conseil de l'Europe mais pas de l'Union européenne. De ce point de vue, l'Europe est une idée politique qui n'a pas reçu le moindre début de preuve. Mais au nom de laquelle on sacrifie toujours plus de ce qui fut et est encore la communauté nationale.

Sur de telles bases, il se révèle quasiment impossible de faire de l'Union européenne un lieu de progrès politique et social. Telle qu'elle a été conçue et telle qu'elle fonctionne, elle ne peut construire que des régressions politiques et sociales. □

Vive l'euro ! Pourquoi la Grèce n'est-elle pas sortie de l'euro ?

Marc Célerier

Pourquoi ce peuple a, malgré toutes les difficultés auxquelles il a été et est toujours confronté, choisi de conserver l'euro comme monnaie ? Si le gouvernement de ce pays a pu rester dans cette logique d'appartenance à l'euro, c'est d'abord parce que les Grecs n'ont pas voulu quitter le giron protecteur de la monnaie unique.

Comment expliquer cette volonté alors que des mesures drastiques ont frappé la population de ce pays, amputant ses revenus et dégradant ses conditions de vie ? C'est tout simplement parce que le retour à la drachme les aurait encore plus altérées.

Conserver l'euro, c'est pour chaque Grec, comme pour chaque citoyen de l'Union, la possibilité d'utiliser une monnaie conservant une valeur lui garantissant un pouvoir d'achat minimal et lui permettant de voyager. L'inflation dans la zone euro reste limitée.

Dans le cas de la Grèce, le principal intérêt d'une sortie de l'euro aurait résidé dans la possibilité d'opérer une dévaluation dite compétitive. Si cette manipulation de la valeur de la monnaie a pour avantage de faciliter les exportations, elle a pour inconvénient majeur de renchérir les importations et finalement d'aboutir à une perte encore plus grande de pouvoir d'achat.

De plus, l'euro permet aux gouvernements grecs – de la même manière que les français d'ailleurs – d'obtenir des conditions de financements de la dette publique beaucoup plus avantageuses que celles qui pourraient être obtenues pour des créances adossées à nos anciennes monnaies nationales.

Le traitement de la crise grecque par l'Union européenne n'est pas un modèle d'humanisme. Très certainement d'autres options moins douloureuses pour la population auraient pu être mises en œuvre. Toutefois, comme la Grèce, si ni le Portugal, ni l'Irlande, ni l'Espagne n'ont souhaité quitter la zone euro, c'est conscient des conséquences désastreuses qu'une telle sortie aurait eu sur leurs populations. Cet attachement à l'euro, dans des pays dont les peuples ont eu à souffrir plus fortement que d'autres des politiques induites par la monnaie

unique a un sens fort. Il témoigne d'une certaine aspiration à l'unité et de la conscience, certes parfois confuse et diffuse, qu'une monnaie partagée par environ 340 millions de personnes est plus protectrice qu'une, qui ne réunit que dix ou quinze millions d'utilisateurs, voire soixante comme le franc en son temps !

Au regard des crises que nous traversons de manière systémique depuis les années 1970, les conditions de vie en France ne se sont que très peu dégradées. En revanche, nos voisins allemands ont vu leur couverture sociale se déliter. Beaucoup regrettent le mark. Nous avons été touchés moins durement que beaucoup d'autres pays européens. Pourtant, nombre de nos concitoyens votent pour des partis qui ont manifesté plus ou moins bruyamment et fortement une volonté de sortir de l'euro.

Dans un article en date du 28 avril 2017, paru dans la revue *Alternatives économiques*, les économistes Pierre Adalma et Jérôme Creel tentent de répondre à la question suivante « L'euro a-t-il nui à l'économie et à la société française ? » Leur étude couvre la période 1981-2015, découpée en quatre phases.

La première période est celle de la genèse. De 1981 à 1991, une logique de désinflation et de rigueur budgétaire et sociale (à partir de 1983) est mise en œuvre par les gouvernements français successifs pour conserver le franc dans le Système monétaire européen.

Entre 1992 et 1998, notre pays entre dans une zone dite de « convergence maastrichtienne ». Celle-ci prépare une convergence des politiques macroéconomiques européennes avant le passage à la monnaie unique.

L'intervalle 1999-2007 voit la naissance de l'euro et son adoption par la France. La monnaie commence à circuler en 2002.

L'année 2007 jalonne la fin de cette période initiale. 2008 marque l'entrée dans une période de crises successives dont nous ne sommes pas encore sortis, avec deux récessions successives en 2009 et 2012.

Concernant cette période de 34 ans, cet article conclue positivement quant à l'influence de l'euro sur l'économie et la société française : « *Dans les faits, les performances de l'économie française depuis l'adoption de l'euro sont plutôt positives, eu égard aux périodes précédentes et si l'on tient compte de l'impact de la crise financière de 2008. A minima, nous pouvons dire que l'euro ne semble pas être responsable, en soi, ni d'un ralentissement de la croissance économique, ni d'une perte de pouvoir d'achat pour les ménages, ni d'un déficit de compétitivité. A l'inverse, il semble que nous pouvons porter à son crédit une plus grande stabilité*

des prix et de la croissance économique, et une plus grande attractivité du territoire français jusqu'au déclenchement de la crise financière. »

Toutefois, les auteurs de cet article regrettent l'absence de politiques coordonnées pour organiser le fonctionnement des économies des pays de la zone euro. Déjà, dans un article daté d'octobre 2001 (la monnaie ne circulait pas encore) et paru dans la même revue - *Alternatives économiques* - Christian Chavagneux pointait la même difficulté : « *Les bénéfices de l'euro se font déjà sentir. Mais pour en profiter pleinement, la construction de l'Europe politique doit avancer.* »

La mise en œuvre de l'euro est le premier pas vers une Europe fédérale. Les pays qui sont entrés dans l'euro ont abandonné un marqueur important de leur souveraineté. Mais ont-ils fini de faire ce pas qui ferait de l'euro, non plus la monnaie unique de plusieurs mais la monnaie de l'union ? A cette question la réponse est non, nous sommes restés au milieu du gué.

Si la Banque centrale européenne assure la gestion courante de l'euro avec comme objectif principal la stabilité des prix ou, autrement dit, la limitation de l'inflation, le volet politique peine à se mettre en place. La souveraineté abandonnée par les États membres de la zone euro n'a pas été remplacée par une souveraineté européenne.

Dans un article paru en 2001, intitulé « Du gouvernement économique au gouvernement tout court. Vers un fédéralisme à l'européenne », et malheureusement toujours d'actualité, les économistes Robert Boyer et Marion Dehove relèvent la nécessité mais aussi l'impossibilité de créer « *un gouvernement n'ayant pour fonction que la stabilisation macro-économique* ».

Plus encore qu'en 2001, l'état du monde en 2018 commande un gouvernement européen. Preuve en est : Poutine et Trump tentent de limiter toute progression de l'intégration européenne. Une Europe atomisée et éclatée est la garantie du maintien de leur capacité de domination. Si nous devons conserver intacts nos idéaux d'universalismes, il ne faut jamais oublier que dans le monde des empires « l'universalisme » du plus fort est toujours le « meilleur ». Le monde a besoin d'une Europe unie et forte.

Pour le pilotage de la monnaie mais aussi pour ce qui est de la sécurité intérieure, de l'écologie, de la défense et de la politique étrangère, la création d'organes technocratiques chargés d'une coordination toujours difficile ne permet pas d'incarner une réelle souveraineté et de construire une politique

unique. D'autant qu'il faudrait les multiplier pour couvrir tous les champs ou plus de coordination et d'unité seraient souhaitables.

Cette fuite en avant technocratique est une impasse : l'état actuel de la construction de l'Union en témoigne largement. Il ne s'agit pas, à ce moment de l'histoire européenne, de complexifier encore plus cet édifice, de le rendre encore plus illisible aux citoyens, de brouiller encore plus la source de la responsabilité. Il faut au contraire le rendre plus simple, plus clair et le doter d'un projet politique choisi par ses citoyens.

L'élection du Parlement européen sur la base d'une circonscription unique constitue la première étape indispensable et nécessaire pour qu'émerge un dessein et un destin politique pour l'Union. Même si une élection de ce type éloigne l'élu des citoyens qu'il représente, c'est le seul moyen pour que les Européens dotent l'Union d'un projet. C'est aussi l'unique possibilité pour que naisse un réel débat d'avenir, non pollué par des stratégies nationales.

Ensuite, la question à poser est celle de son gouvernement. Si nous restons désunis, nos pays européens séparés n'ont comme avenir que celui de devenir les vassaux des empires présents ou à venir. Ensemble nous ne pouvons peut-être pas tout... mais nous pouvons nourrir l'espoir de retrouver notre souveraineté.

Nous, franc-maçons, avons la volonté de rassembler ce qui est éparé. Reculerons-nous devant l'obstacle ? N'aurions-nous pas l'ambition de cette volonté que nous affichons péremptoirement ?

Aujourd'hui et ici, vouloir rassembler ce qui est éparé, c'est s'unir pour l'Union, c'est accepter pour nos pays respectifs l'idée de se transformer pour qu'émerge une unité aux capacités augmentées, c'est accepter de perdre un peu de soi pour devenir autre et finalement, collectivement plus fort.

La République et la souveraineté du peuple sont des concepts qu'il faut constamment renouveler et questionner. Nous qui rejetons les dogmes, n'en créons pas ! Travailler à construire une Union européenne dotée d'un gouvernement est une obligation aussi impérieuse aux maçons du XXI^e siècle que fût celle de la création de la République, pour ceux du XIX^e. □

Europe de la défense, défense de l'Europe, défense nationale, le temps du choix

François Chauvancy¹

Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, le seul objectif des démocraties européennes a été de vouloir un monde plus sûr. Les citoyens des Etats européens le souhaitent aussi. Cependant la notion de « monde plus sûr » a été celle d'une Union européenne qui a refusé pendant des décennies de voir les menaces, surtout depuis la chute du Mur de Berlin en 1989. Seules l'économie et ses interdépendances pour garantir la paix, une unification progressive des lois et des règles, sinon des cultures, étaient des objectifs acceptables pour une grande partie de la classe politique européenne en vue de créer une entité supranationale, un citoyen européen, sinon une culture commune. La défense aurait dû être la colonne vertébrale de cette construction car il n'y a pas de développement économique sans sécurité, principe ignoré pendant des décennies en raison d'un rejet des questions militaires par les institutions européennes et bien souvent par ceux qui y travaillaient.

Tant que la menace n'était pas visible et que l'allié américain, passager discret de la défense de l'Europe, ne remettait pas en cause sa présence, son engagement et surtout ses moyens, les Etats de l'Union européenne ont vécu pour la plupart à crédit dans le domaine de leur propre sécurité malgré les avertissements.

Aujourd'hui, avec des crises internationales croissantes, le temps du choix est venu : poursuivre le projet d'une Europe de la défense qui n'a jamais, ou presque jamais, fait ses preuves, défendre collectivement une Europe dont les limites sont sans doute à revoir en fonction des organisations, ou bien, garantir au moins sa propre sécurité nationale avant celle de nos voisins ou de nos alliés. Les menaces de plus en plus réelles et fortes créent l'opportunité d'une revitalisation des stratégies de défense européennes.

¹ Général de l'armée de terre en deuxième section, François Chauvancy est expert des questions de géopolitique. Son dernier ouvrage « Blocus du Qatar : l'offensive manquée » publié en septembre 2018 (Editions Hermann) traite notamment des crises actuelles au Moyen-Orient. Animateur d'un blog sur la défense (<http://chauvancy.blog.lemonde.fr/>), François Chauvancy est l'auteur de nombreux articles sur les questions militaires et sur les liens entre le militaire et la société civile.

De quoi parle-t-on : défense de l'Europe ou défense européenne ?

En effet, devons-nous avoir une Europe de la défense ou simplement assurer la défense de l'Europe ? D'un côté, nous avons le dogme politique qui veut construire une défense européenne. D'un autre côté, nous avons une vision pragmatique qui permet l'action à bon escient, au bon moment, pour répondre à la menace avec les moyens que chaque Etat s'est donné ou est prêt à partager.

Pour autant, l'Union européenne n'a-t-elle rien fait ? En 1999, les Européens avaient défini les *headline goals*. Les Quinze d'alors s'engageaient à être capables de déployer des forces militaires de l'ordre d'un corps d'armée jusqu'à 15 brigades, soit 50 000 à 60 000 hommes pour pouvoir accomplir l'ensemble des missions de Petersberg, c'est-à-dire des missions d'interposition et de maintien de la paix. Cependant, en vingt ans, les Etats européens n'ont pas été capables de tenir leurs promesses.

Certes, depuis 2003, l'UE a effectué quelque 30 missions civiles et opérations militaires sur trois continents, déployées pour réagir à des crises : consolidation de la paix après le tsunami en Indonésie, protection des réfugiés au Mali et en République centrafricaine, lutte contre la piraterie au large de la Somalie et de la Corne de l'Afrique, des opérations bien peu militaires. Certes, suite à une initiative franco-britannique de février 2004, à laquelle s'est jointe l'Allemagne, les ministres de la Défense de l'Union européenne ont approuvé la mise en place d'une quinzaine de groupements tactiques terrestres interarmes et multinationaux d'environ 1 500 soldats chacun pour des opérations de réaction rapide. Ces unités n'ont jamais été déployées.

Pourtant, l'Union européenne a essayé de créer politiquement cette défense commune. Depuis le traité de Lisbonne, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) inclut la définition progressive d'une politique de défense commune. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) a pour objectif de permettre à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Cependant, elle n'implique pas la création d'une armée européenne, pas plus qu'il n'y a d'armée de l'OTAN. Il y a des forces nationales qui sont utilisées, en fonction des besoins, pour des opérations nationales ou multilatérales, dans un cadre national, européen ou dans celui de l'OTAN en fonction des décisions nationales.

Ainsi le Danemark ne participe ni aux décisions, ni aux opérations militaires de l'Union européenne. L'Irlande a ainsi inscrit dans les traités, sa neutralité et sa réserve quant à un engagement supplémentaire. Les pays tenants de

l'Alliance atlantique ont également inscrit la priorité à l'OTAN dans la défense territoriale de l'Europe (article 42 du traité de Lisbonne). Il reste cependant l'article 44 qui permet à l'Union européenne de donner mandat à quelques pays d'agir en son nom.

Le projet illusoire d'une armée européenne

La question-clé pour une grande partie des Européens est, et reste, celle de la sécurité : une Europe « forte » qui « protège » au lendemain de la crise migratoire, des attentats islamistes et du Brexit. Jamais l'environnement stratégique de l'UE n'a été aussi déstabilisé depuis la fin de la guerre froide. Or, la défense de l'Europe dépend largement de l'OTAN comme cela a été inclus dans le traité de Lisbonne. Aucun Etat européen ne veut que cette organisation disparaisse malgré les menaces de diminution du soutien financier des États-Unis représentant près de 70% du budget de l'OTAN. Ces menaces ont d'ailleurs une portée limitée puisqu'elles relèvent d'un marchandage du président Trump fait pour inciter les Européens à acheter plus d'armement américain.

Néanmoins, compte tenu de ce contexte, un projet d'armée européenne a été relancé en novembre 2018 par le président Macron qui a été soutenu par Angela Merkel. Il y a tout lieu de penser que ce projet fasse long feu. De fait, une armée européenne ne peut voir le jour pour, au moins, quatre raisons :

- Il n'y a pas de pouvoir européen fort, légitime, capable d'assumer politiquement et financièrement, un engagement militaire avec ses pertes humaines, ses possibles erreurs stratégiques ;
- Il n'y a pas de peuple européen, encore moins de volonté dans la plupart des pays de consentir de nouveaux glissements de souveraineté à l'échelon supranational ;
- Il n'y a pas de réel budget européen de la défense malgré la création d'un fonds d'investissement de 13 milliards d'euros ;
- Enfin et surtout, une armée signifie « combattre » ensemble pour vaincre. L'histoire nous donne un exemple significatif. L'ordre des Hospitaliers, « force armée internationale » composée de huit nations, protégeait Malte contre une potentielle invasion turque. Pour être efficace, chaque nation protégeait une partie du mur alors que le commandement était « multinational ». Au combat, une langue et une culture militaire communes sont essentielles.

Pour clore ce débat plutôt politique sur l'armée européenne, Ursula Von den Leyen, ministre allemande de la défense, déclarait le 27 novembre 2018 qu'il fallait rester transatlantique et devenir plus européen. Les responsabilités à prendre devaient être clarifiées, ceci incluant un plus grand partage du fardeau mais aussi la fidélité à l'OTAN, le maintien de l'engagement américain et canadien en Europe. En revanche, l'Europe devait être capable d'agir seule, dans le cadre d'une « armée des Européens », tout en reconnaissant par exemple que, dans la crise malienne, la France était restée bien seule.

Des armées et des forces de coercition, pour quoi faire ?

Malgré l'apparente quiétude d'une Europe ayant évacué les dangers d'une agression immédiate depuis 1989, il apparaît que l'agression militaire ne peut plus être écartée. Les menaces sont devenues réelles et perceptibles pour tout citoyen européen. Le retour de la Crimée à la Russie par une opération hybride, les cyberattaques, la guerre en Ukraine, la piraterie, la menace islamiste intérieure et transfrontalière, les migrations incontrôlées, la guerre au Moyen-Orient, au loin les menaces en mer de Chine, toutes ces crises ou ces conflits en cours ou en devenir montrent la guerre à notre porte et l'incertitude d'une sécurité mondiale.

Jamais depuis la Seconde guerre mondiale les forces armées européennes n'ont donc été autant susceptibles d'être engagées sur des théâtres d'opérations aux frontières de l'Europe. Jamais la notion de paix n'a été autant remise en question alors que l'Union européenne est perçue comme faible et devient un objet de convoitise. Ainsi, la Russie a publié sa nouvelle stratégie en décembre 2016. L'Union européenne est accusée « *d'expansion géopolitique* » et de chercher, conjointement avec les Etats-Unis, à « *saper la stabilité régionale et globale* ». Il est vrai que les intrusions de l'Union européenne dans le conflit ukrainien a conduit en partie à cette situation. Aussi bien, la Russie peut-elle la désigner sinon comme un ennemi, du moins comme un adversaire.

Il est donc légitime de se poser la question des capacités réelles d'action de l'Union européenne pour affirmer sa puissance ou assurer sa protection avec des questions précises : à quoi peut servir une défense commune de l'Europe ? Pour quel type de conflit et contre quel ennemi ? Et ce n'est pas non plus la logique budgétaire qui définit la stratégie. Or les menaces évoquées conduisent aussi bien à des conflits de haute intensité, c'est-à-dire, tous moyens conventionnels rassemblés, contre un autre Etat, qu'à des conflits dits de basse intensité de type

guérilla dans un Etat où les forces européennes seraient amenées à intervenir tout en devant relever le défi de la reconstruction d'un Etat failli.

Les coopérations renforcées mais aussi bilatérales devront aussi prendre plus d'ampleur. Ainsi, le traité de Lancaster House, toujours en vigueur, a lancé le concept d'une force commune franco-britannique de projection mais la lenteur de sa mise en œuvre et sans doute le Brexit peuvent faire douter du succès de cette coopération qui n'a pas vocation à être au service de l'Union européenne.

Les conflits actuels posent la question suivante : une coalition militaire européenne pourrait-elle conduire et gagner un conflit de type irakien ou afghan si ses intérêts le justifiaient ? Non. Il faut donc faire preuve de pragmatisme. Il s'agit bien d'une réflexion sur l'efficacité de nos armées pour de vraies opérations militaires capables de protéger l'Europe.

Quel avenir ?

Au total, aujourd'hui, les menaces sont devenues réelles mais l'Union européenne est en crise. Les Britanniques quittent l'Union européenne, la Pologne s'est brouillée avec l'Allemagne et la France. Des Etats européens orientaux expriment leurs différences stratégiques soit en faveur de la Russie, soit contre la Russie. Les Etats-Unis monnaient leur soutien.

Dans ces conditions, comment assurer une sécurité globale crédible et durable ? Comment concilier 27 politiques nationales avec celle de l'Europe, mener une politique avec 27 opinions publiques différentes, faire abstraction des intérêts nationaux légitimes de chacune des nations, enfin intervenir militairement pendant plusieurs années lorsque effectifs et budgets consacrés à la défense fondent malgré un léger rebond et sapent à terme l'efficacité et la crédibilité des forces militaires européennes ?

Dans tous les cas, un Etat souverain peut difficilement aujourd'hui faire confiance dans la durée à ses alliés pour contribuer à sa défense. L'administration Trump vient encore de le confirmer en Syrie. La défense européenne s'est estompée malgré tous les discours politiques. Désormais la seule réponse pragmatique est une capacité nationale à assurer totalement sa sécurité ce qui n'exclut pas des coopérations avec d'autres Etats par des traités spécifiques. □

Francs-maçons en France : trois siècles d'histoire

Philippe Foussier

Alain Bauer et Roger Dachez ont de multiples titres à faire valoir s'agissant de l'histoire de la franc-maçonnerie. L'un comme l'autre ont de nombreux livres à leur actif, seuls ou ensemble. Le premier fut Grand Maître du Grand Orient de France au début du siècle, le second préside les Loges nationales françaises unies et l'Institut maçonnique de France. Ils proposent une copieuse histoire des francs-maçons en France des origines à nos jours¹. D'une telle ampleur, avec un tel souci d'exhaustivité, on ne trouve guère dans la période contemporaine que l'œuvre de Pierre Chevallier il y a plus de 40 ans. Les auteurs ne dédaignent pas les recherches historiques proposées depuis mais ils ambitionnent néanmoins de faire date dans l'historiographie. Cette somme de 530 pages assortie d'une quarantaine d'autres de notes atteste du sérieux de l'entreprise et on se plonge avec d'autant plus d'entrain dans sa lecture que l'on sait les auteurs non seulement outillés pour relever le défi mais l'un comme l'autre rétifs à la langue de bois maçonnique.

Le « siècle d'or » de la franc-maçonnerie, le XVIII^e, se voit réserver une place privilégiée, couvrant plus de 300 pages. Bauer et Dachez ont choisi de mettre l'accent sur l'histoire du « milieu humain » plutôt que sur les structures d'où le choix de titrer leur livre sur les francs-maçons et non sur l'institution. D'autant que, au XVIII^e siècle en tout cas, jusqu'à la création du Grand Orient de France en 1773, la complexité, la variété, l'enchevêtrement des structures est tel que c'est en effet davantage sous l'angle des hommes que l'on peut mesurer la réalité maçonnique française. Nos deux auteurs n'omettent aucune péripétie, aucun protagoniste, aucune querelle de rites ou de sensibilités mais il n'est pas inutile de s'être déjà doté d'une base de connaissances antérieure pour affronter cette histoire complexe. C'est à Roger Dachez qu'on doit cette volumineuse partie, Alain Bauer s'étant réservé la III^e République et les deux auteurs mêlant leur écriture pour la suite de l'histoire. Des origines de la franc-maçonnerie, l'ouvrage permet de faire litière de certains mythes et ceux qui tiennent pour

¹ Alain Bauer, Roger Dachez, *Nouvelle histoire des francs-maçons en France*, Tallandier, 2018, 576 pages.

acquis ses héritages templiers, rosicruciens ou opératifs verront leurs assertions bousculées. Des prétendues origines corporatives, Roger Dachez assène ainsi que « *c'est un abus qui traduit une grave méconnaissance des réalités historiques* ». Même chose concernant le compagnonnage, dont il est souligné que c'est la franc-maçonnerie qui a assuré son influence auprès de lui et non l'inverse.

Conformisme bourgeois

A partir des années 1720 et plus encore 1730, « *la jeune maçonnerie française, prudente alors qu'elle allait devenir publique, désireuse de ne pas inquiéter le pouvoir, s'installait dans une sociabilité nouvelle, largement poreuse à l'égard des cercles de divertissement, des discussions de salons et des sociétés académiques, également insérée dans des réseaux de correspondance très vivants, mais avec une identité distincte, un cachet propre* ». On ne s'étonnera pas que l'ouvrage mette l'accent sur le *Discours* de Ramsay, « sorte de best-seller de la littérature maçonnique » massivement diffusé, « au point qu'il fut un peu comme la *déclaration de principes et le programme intellectuel d'une très grande partie de la maçonnerie française au XVIII^e siècle* ». 1738, année de la dernière version du *Discours* mais aussi bulle pontificale d'excommunication des francs-maçons par le Vatican. La première d'une longue série. Au-delà des interprétations classiques, Roger Dachez note que le Pape voyait d'un mauvais œil une institution au sein de laquelle catholiques et protestants pouvaient vivre en bonne intelligence. A partir des années 1740 se développe un antimaçonnisme au-delà du seul Vatican et les pamphlets se multiplient à l'encontre de l'institution. Mais il n'entrave en rien l'extension de l'Ordre : « En quelques années, greffée sur un pays que pourtant tout séparait de la culture britannique – la religion dominante, le système politique, les pratiques sociales-, *la franc-maçonnerie avait donc trouvé en France une terre d'élection et sa progression fut foudroyante* ». A la veille de la Révolution française, on compte près de 700 ateliers dont dix pour cent sont des loges militaires. Les boutiquiers et les petits bourgeois constituent l'essentiel du peuple des loges même si naturellement les nobles et les membres du clergé n'en sont pas absents, loin s'en faut. Toutes les loges sont caractérisées par un même « conformisme bourgeois, à Paris aussi bien qu'en province ». Mais peu à peu, on est « frappé par la *résonance que paraissent avoir eus dans les loges, dès cette époque, les débats du monde extérieur, en un mot les interrogations de toutes sortes qui traversaient déjà les sociétés européennes dans les domaines de*

la politique et des connaissances scientifiques en particulier ». Après d'autres, cet ouvrage confirme combien la célèbre Loge des Neufs sœurs était atypique au sein du Grand Orient de France. Elle regroupait une bonne partie des écrivains et scientifiques des années 1770 et 1780 et se distinguait par sa proximité avec les idées les plus emblématiques de la philosophie des Lumières. On y célébrait *De l'esprit*, l'ouvrage d'Helvétius, « d'inspiration violemment rationaliste et matérialiste » ou l'œuvre de La Mettrie, dont l'auteur nous indique qu'il fut « théoricien du matérialisme le plus intransigeant et le plus provocateur ». On comprend aisément qu'elle n'exerce sur Roger Dachez aucune fascination et qu'il ne se place pas dans le sillage de ceux qui assurèrent l'élogieuse postérité de cette loge. « A l'image de son siècle, la maçonnerie fit autant de place aux Lumières qu'aux Illuminés », cingle l'auteur, pour bien souligner que Les Neuf sœurs furent « en marge ».

Cage dorée

A la veille de la Révolution française la franc-maçonnerie est donc une institution « *paisible et conformiste* ». Si quelques-uns de ses membres expriment un intérêt pour l'élan de 89, beaucoup d'entre eux marquent à l'inverse leur hostilité. Ainsi la cheville ouvrière du Grand Orient, Montmorency-Luxembourg, est-il dès le 15 juillet 1789 l'un des premiers émigrés de France ! Quoi qu'il en soit, pendant la période révolutionnaire, la maçonnerie cesse pratiquement toute activité. Et sous le Premier Empire, elle vivra un « 2^e âge d'or » tout en faux-semblants : « *La maçonnerie se conformera à des restrictions considérables pour exister au grand jour et l'Empire lui ouvrira les portes d'une cage dorée* ». La composition des loges évolue sensiblement : « *En dix ans, l'esprit public avait changé en France et la sociologie des loges plus encore : les aristocrates, jadis si présents, les avaient définitivement désertées et n'y reviendraient plus jamais. De même pour les ecclésiastiques (...). Désormais, les enfants d'Hiram étaient surtout de petits bourgeois voltairiens, des négociants pacifiques et soucieux de l'ordre public, des fermiers prospères anciens acquéreurs de biens nationaux, des notaires, des médecins et des avocats, devenus les premiers notables de leur époque et bientôt les nombreux fonctionnaires du gouvernement quand ce n'était pas les préfets eux-mêmes* ». Le Grand Orient comptera 1219 loges en 1814, à la veille de la chute de l'Empereur, lequel admit qu'il avait toujours protégé les maçons en raison de leur - utile - hostilité au pape. Las Cases rapportera le jugement

tranché de Napoléon sur les enfants de la veuve : « Ce sont en général des oisifs, des gourmands et des imbéciles qui s'assemblent pour manger et faire des orgies ».

La Restauration puis la Monarchie de Juillet confirmeront les métamorphoses de la maçonnerie qui la conduiront ensuite à faire corps avec la II^e République. Le profane Lamartine ne tarit pas d'éloges sur l'Ordre : « Vous jetez avec vos truelles le ciment de la vertu dans les fondements de la société ». Avec le Second empire s'ouvre une nouvelle période, contrastée, dont certaines caractéristiques la rapprochent du Premier et de sa « cage dorée ».

Machine politique

Avec la III^e République s'ouvre une période souvent mentionnée comme la démonstration de l'influence que l'institution pouvait exercer sur le cours des choses politique et social. Alain Bauer l'assure : « *La maçonnerie est toujours pleinement consonante avec l'idéologie dominante de la société dans laquelle elle se développe. Vers le milieu du XIX^e siècle, le rêve secret de nombre de Français était une forme de République laïque et libérale. Parce qu'aucun parti politique n'existait alors, parce qu'aucun mouvement philosophique ou social structuré ne pouvait ouvertement s'en réclamer et le défendre au grand jour, cet idéal grandit spontanément, peut-être même à l'insu de certains de ses membres, au sein du cadre maçonnique, avec ses principes séculiers de tolérance et de fraternité* ». La maçonnerie devient une machine politique. Elle s'affronte durement à l'Eglise. L'antimaçonnisme progresse de manière fulgurante. Le boulangisme, l'affaire des fiches, l'affaire Dreyfus aussi le nourriront autant que l'Eglise. Concernant celle-ci, l'hostilité est réciproque. Ainsi cette affirmation de Louis Lafferre, qui deviendra Grand Maître durant la décennie 1900 : « Nous ne sommes pas seulement des anticléricaux, nous sommes véritablement les adversaires de tous les dogmes et de toutes les religions. Nous sommes aussi antireligieux qu'anticléricaux ». Cette approche continue à irriguer la vision qu'à aujourd'hui le monde profane de la franc-maçonnerie, même si en un siècle les termes du débat ont considérablement changé. Des débuts de la III^e République, deux événements tenus pour majeurs par nombre de maçons sont l'un et l'autre traités lapidièrement en une poignée de pages. Le premier, c'est la Commune de Paris. Le second, c'est le convent de 1877 du Grand Orient de France, qui décida, à l'initiative de Frédéric Desmons, de laisser libres les frères d'invoquer s'ils le souhaitaient un principe créateur ou une vérité révélée.

Les débuts de la III^e République furent donc selon Alain Bauer les « Trente glorieuses » de la maçonnerie : « *Les lois les plus marquantes de la jeune III^e République furent, sinon toutes préparées dans les loges, du moins ardemment désirées et résolument soutenues par les frères* ». Et si on pense spontanément à la laïcité et à l'instruction publique, on aurait tort de sous-estimer l'énergie que consacre notamment le Grand Orient de France aux questions sociales, du travail aux retraites et de la protection de l'enfance à la santé publique en passant par le logement. Conséquence de cette implication dans les affaires politiques et sociales ? La période sera aussi marquée par un appauvrissement des rituels et par le peu d'intérêt porté à la dimension initiatique de la maçonnerie. En tenue, on renonce fréquemment au port du tablier et des gants... Dans les années 1920, on procède dans le grand temple de la rue Cadet à des initiations collectives ramassées en quelques minutes. Parallèlement, cette période verra la résurgence d'un ésotérisme prononcé et assurera le succès des promoteurs de l'occultisme, de l'hermétisme et de l'astrologie, au premier rang desquels le magnétiseur et spécialiste de tarots Oswald Wirth. Les années 1930 seront celles de la montée des périls et c'est peu dire que la franc-maçonnerie est non seulement impuissante à les conjurer mais aussi le plus souvent à prendre la mesure de la situation. Sans céder à l'autoflagellation, il eut été opportun de montrer davantage comment les francs-maçons furent massivement Munichois, sans parler de ceux qui, gagnés par la vogue du pacifisme intégral, s'interdisaient de combattre les idées totalitaires.

Course folle ou démarche patiente

La période qui nous sépare de la Libération tient en une trentaine de pages. Quant à la séquence de l'Occupation, elle n'est pas davantage développée. Il y est toutefois rappelé le rôle éminent du Grand Maître de la Grande Loge de France, Michel Dumesnil du Gramont, membre du réseau Libération Sud, dans la décision du Général de Gaulle de rétablir la franc-maçonnerie dans ses droits dès décembre 1943.

Alain Bauer et Roger Dachez se montrent prudents quant à l'avenir de la franc-maçonnerie, semblant douter de sa capacité à relever les défis de l'heure. Ainsi en est-il selon eux de « *l'évolution économique et sociale contemporaine, qui rend les hommes moins disponibles et moins sereins, la mutation culturelle qui substitue le règne de l'éphémère et de l'image sans lendemain à la contemplation méditative de l'icône ou à la réflexion sur les textes que le temps avait consacrés,*

l'in vraisemblable « bougisme » qui contraint les individus à une course folle et permanente. Tous ces traits de la civilisation de l'incertitude, de l'apparence et du jeu sont a priori peu favorables à la prospérité d'une démarche mesurée, attentive et patiente comme celle que propose la franc-maçonnerie ». On pourrait à l'inverse postuler que cet environnement rendra d'autant plus attractive la démarche maçonnique.

On l'a compris, il est difficile de rendre compte du contenu d'un ouvrage aussi riche et foisonnant de façon concise. Et on aura passé sous silence les pages très détaillées que les deux auteurs consacrent aux divers rites tout comme à la vie interne des obédiences, dont aucune n'est négligée, ainsi que sur les relations interobédientielles. Les questions relatives aux hauts grades comme celles concernant l'initiation féminine jalonnent aussi l'ouvrage, entre autres multiples facettes de ces trois siècles d'histoire des francs-maçons en France. Nul ne doute en effet que ce livre fera date dans l'historiographie de la franc-maçonnerie et que l'ambition d'Alain Bauer et Roger Dachez est atteinte. □



Figure centrale de la fresque
du Temple Arthur Groussier,
Hôtel Cadet, GODF.
© Photo D. Le Dù

Laïcité : entre foi et loi

Jean-Charles Nehr

Depuis les années 1960, on assiste à une importante modification du paysage religieux en France : effondrement majeur du catholicisme, apparition et développement des sectes évangélistes, et surtout, montée en puissance spectaculaire et visible de la religion musulmane. Cette modification s'inscrit dans le cadre historique de la nation française et doit être étudiée à partir des textes fondamentaux qui régissent le fonctionnement de notre pays, réflexion qui doit aussi être insérée dans la longue histoire des relations entre l'Etat et la religion, c'est-à-dire entre la loi et la foi. Il va de soi, qu'en France, la principale religion intéressée est historiquement le catholicisme, du moins entre 488, baptême de Clovis, et nos jours.

Laïcité : la loi et la foi

D'une manière générale et "à la louche" le fonctionnement de la société est régi par un support juridique constitué de deux types de règles : en premier lieu, et au-dessus de tout, la Constitution qui édicte les principes théoriques fondamentaux de ce fonctionnement et, ensuite, les lois qui donnent les règles pratiques de ce fonctionnement. La Constitution est, en principe, un texte fondateur destiné à durer ; les lois, textes adaptés aux variables situationnelles du temps et du lieu, sont périssables. Aujourd'hui, en France, quel est le support juridique qui organise les rapports entre la loi et la foi ?

Il est triple et constitué : de la Constitution de 1958, de la Convention européenne des droits de l'homme (1950), et, enfin, de la loi de 1905.

La Constitution de 1958

L'article 1^{er} de la Constitution de la Vème République du 4 octobre 1958 reprenant l'article 1^{er} de la Constitution de 1945, proclame : « La France est une République indivisible, *laïque, démocratique et sociale.* » Et la Constitution de 1958 poursuit par une autre affirmation capitale : « Elle assure l'*égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.* » La loi de 1905 concerne les modalités

pratiques en régissant les rapports entre les Eglises et l'Etat : « *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.* »

La Convention européenne du 4 novembre 1950

L'art. 9 de cette Convention européenne du 4 novembre 1950 précise :

- Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

- La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publique, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Ainsi, par ces textes sont reconnus trois principes fondamentaux : la liberté de conscience des citoyens, leur égalité devant la loi et la neutralité de l'Etat vis à vis des religions. On pourrait ajouter les textes votés par l'ONU le 15 décembre 1966, textes ratifiés par la France et qui vont dans le même sens.

La loi de 1905

Cette loi constitue la colonne vertébrale des relations entre l'Etat et les différents cultes qui existaient en France à l'époque : catholique, luthérien, calviniste et israélite. Que dit cette loi dans ses deux premiers articles : art.1 : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. », art.2 « La République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte. » L'article premier, est une simple déclaration de principe, très proche des articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et constitue un principe général quasi constitutionnel. L'application de l'article 2 de la loi a rencontré au fil du temps un certain nombre d'adaptations dues aux changements profonds de la société française.

Les précédents : la Déclaration de l'homme et du citoyen de 1789, la loi du 20 septembre 1792

Nous savons tous que cette laïcisation n'est ni tombée du ciel, ni n'est le fruit du hasard. Elle est le résultat d'une longue démarche et de nombreux combats. Elle trouve son origine dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, ainsi que dans la loi du 20 septembre 1792.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : trois articles sont particulièrement significatifs :

Art. 10 : « *Nul ne peut être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.* »

Art. 11 : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des biens les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.* »

Art. 4 : « *La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.* »

Cet article 4 vient heureusement écarter le danger de l'arrivée au pouvoir par des voies démocratiques d'un régime théocratique qui voudrait supprimer les libertés des citoyens ne partageant pas cette religion.

Loi du 20 septembre 1792 : cette loi consacre la dissociation de la citoyenneté de l'appartenance à une religion : ainsi, l'état civil et le mariage sont laïcisés, ce qui renforce la séparation entre l'Etat et l'Eglise catholique.

La foi ou la loi

Il semblerait que l'application des textes précédents par l'ensemble des sociétés permette une coexistence pacifique de toutes les opinions religieuses. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas, dans la mesure où certaines religions totalitaires, au nom de la vérité qu'elles prétendent posséder, veulent régenter la vie de tous les citoyens. Je ne prendrai qu'un exemple, celui de l'histoire des rapports de la papauté avec les gouvernements civils. Mais, on pourrait décrire les mêmes problèmes avec d'autres religions.

La loi l'emporte sur la foi : de l'Empire romain à Charlemagne

Sous l'Empire romain, l'empereur est à la fois détenteur du pouvoir civil et du pouvoir religieux (il est empereur et *Pontifex Maximus*). Ainsi, c'est Constantin qui, en 325, convoquera le concile de Nicée. Cela est si vrai qu'en 754, le pape Etienne II ira s'agenouiller devant Pépin le Bref, roi des Francs, pour demander son aide. C'est enfin Charlemagne qui peut écrire au pape Léon III : « *Notre rôle à nous est de défendre au dehors l'Eglise du Christ avec le secours de la bonté divine ... et de la fortifier (l'Eglise) au-dedans par la diffusion de la foi catholique. Votre rôle à vous est d'aider notre combat en élevant les mains vers Dieu comme Moïse.* » Pendant toute cette période, la loi dominera la foi !

La foi l'emporte sur la loi : du XI^e siècle à 1789, la théorie des deux glaives

Premières tentatives, premières victoires : on pensera à Henri IV, futur empereur du Saint Empire, se rendant à Canossa en 1077 auprès du pape Grégoire VII pour lever son excommunication; on évoquera le pape Boniface VIII qui, à la fin du XIII^e siècle, écrit à Philippe V le Bel, roi de France : « Ceux qui te persuadent que tu n'as pas de supérieur et que tu n'es pas soumis au chef suprême de l'Eglise te trompent. »

La théorie : l'Eglise catholique, dans sa lutte millénaire pour imposer son gouvernement, a eu besoin de trouver un moyen pour assurer la suprématie du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel, et pour cela elle mit au point une théorie ad-hoc, la théorie dite des "deux glaives" : Dans la Bulle *Unam sanctam* de 1302, le Pape Boniface VIII proclame : « L'un et l'autre glaives sont donc au pouvoir de l'Eglise, le matériel et le spirituel, mais celui-là est manié pour le compte de l'Eglise, celui-ci par l'Eglise... IL faut qu'un glaive soit sous l'autre et que l'autorité temporelle soit soumise au pouvoir spirituel.... Il faut en effet que l'Eglise unique n'ait qu'un seul corps et une seule tête et non deux têtes comme un monstre. » La foi l'emporte alors sur la Loi.

La foi et la loi, le match : de 1800 à nos jours

Peu à peu, et pour faire court, la situation de l'Eglise va se dégrader et, dès la fin du XVIII^e siècle, la papauté va changer de tactique et proposer une doctrine beaucoup plus élaborée, exposée d'abord en 1880 avec l'encyclique *Arcanum* du pape Léon XIII : distinction entre l'Eglise et l'Etat, nécessité de

leur accord, et dépendance de l'État à l'Eglise dans les questions mixtes et les domaines communs (éducation, enseignement, mariage, etc.). Tout cela va se concrétiser par la théorie de "la thèse" et de l'"hypothèse", à la fin du XIX^e siècle. La "thèse", c'est l'absolu, c'est la doctrine millénaire de l'Eglise que l'on doit mettre en pratique quand les circonstances le permettent ; la "thèse", c'est le *Syllabus* et l'Encyclique *Humanum Genus* de Léon XIII, c'est le cas de l'Espagne de Franco. L'"hypothèse", c'est le relatif, c'est dans les pays laïques ou défavorables à l'Eglise, exiger la tolérance pour être en mesure de s'imposer un jour et réaliser la "thèse". Selon les mots du cardinal Ottaviani (*Civitta Catholica*, 3/04/1948) : « *Dans un Etat où la majorité est catholique l'Eglise demandera qu'il ne soit pas accordé une existence légale à l'erreur. Dans les autres Etats, l'Eglise demandera pour elle le plus grand nombre de concessions possibles se limitant à accepter comme un moindre mal la tolérance de fait des autres cultes.* »

La foi contre la loi ou la foi ne renonce jamais

D'une manière générale, il existe des religions qui se veulent "maitresses de vérité" et qui veulent faire adopter ces vérités par l'ensemble des êtres humains. Leur rôle est de veiller au salut de tous les mortels et la voie du salut passe par l'adoption de la morale et des règles de vie de ces religions. Pour ces religions : « *Eh bien oui ! Il est vrai qu'il faut se servir de deux mesures : une pour la vérité, une pour l'erreur.* » Et, si le temporel refuse de se soumettre à ces religions, alors celles-ci se déclarent persécutées, et, dans une interprétation vicieuse des droits à la liberté, elles condamnent les faits prétendus attentatoires, en appellent à la tolérance, en attendant des jours meilleurs, où elles pourraient triompher. La foi ne renonce jamais à imposer ses lois, ses façons de vivre, avec comme devise : « *Pile, je gagne, face, tu perds* » !

Qui ne voit alors qu'entre la foi - hégémonique, conquérante, asservissante -, et la loi - libératrice, protectrice, épanouissante -, il n'y a, aujourd'hui encore, que la mince épaisseur de notre courage et de la laïcité. □

DIVERS ASPECTS DE LA PENSEE CONTEMPORAINE

Une émission de radio co-produite par

Le Grand Orient de France & France Culture



Le premier dimanche du mois à 9h40

Emission de radio du
Grand Orient de France,
préparée et présentée par Daniel Morfouace

L'émission peut être écoutée sur le site de France Culture
durant la semaine qui suit sa diffusion à la radio,
puis sur les sites du Grand Orient de France

Contact dapc@godf.org (Daniel Morfouace)



La justice restaurative : L'humain au cœur de son projet

Guy Longueville

La justice restaurative puise sa raison d'être dans les bienfaits attendus des rencontres entre auteurs et victimes d'infractions pénales, en dehors de toute procédure judiciaire. Il s'agit d'une forme de justice complémentaire à la justice pénale, encore peu connue en France et dont les effets favorables sur les justiciables et la société sont manifestes dans les démocraties qui la pratiquent. La justice restaurative a vocation et capacité à mettre de l'humain dans une justice pénale qui en manque parfois singulièrement. Cette forme de justice mériterait que nous, Maçons, en témoignions dans le monde profane.

En France, depuis le début de la décennie, des associations d'aide aux victimes comme « France Victimes », des associations d'accompagnement socio judiciaire, des infracteurs comme « Citoyens et Justice », des services pénitentiaires d'insertion et de probation et quelques juridictions se sont progressivement approprié la culture restaurative. L'Etat s'y est finalement impliqué¹. Mais les programmes mis en œuvre sont encore peu nombreux.

La justice pénale abandonne souvent les justiciables au milieu du gué...

La justice restaurative s'est façonnée en répondant aux insuffisances de la justice pénale au regard des attentes des justiciables. La justice pénale, indispensable à une vie pacifiée en société, n'est nullement mise en cause par la justice restaurative. Cette dernière s'invite légalement en complément de la justice pénale dont elle constate simplement les limites. Les principes légitimes qui fondent notre justice ont en effet pour conséquence de contraindre infracteurs et victimes à endosser le costume réducteur du justiciable et donc, à renoncer à la plénitude de leur identité : le code de procédure pénale, certes indispensable, dicte le déroulé d'une affaire de justice ; le procès met en scène juges, procureurs et avocats, qui ont la main sur son évolution ; il repose sur une dynamique d'affrontement par laquelle la recherche de la vérité s'en trouve biaisée. Victimes et infracteurs n'expriment donc qu'un fragment de ce qu'ils souhaiteraient faire entendre. De plus, notre justice, en crise,

¹ Cette nouvelle pratique a été reconnue et encadrée par la loi Taubira du 15 août 2014, puis par une circulaire d'application du 15 mars 2017

n'est pas toujours rendue comme elle le devrait, ce qui peut provoquer des sentiments de frustration et d'abandon chez les victimes et les infracteurs, en dévaster certains.

Le justiciable sort ainsi trop souvent de sa longue aventure pénale dans un état de mal-être. Si ce justiciable est une victime, il est doublement affecté par l'infraction qu'il subit et par l'injustice qu'il ressent. Une part de lui-même, inaliénable, n'a pas été respectée.

... La justice restaurative peut leur permettre de traverser le gué pour reprendre le chemin de leur vie ...

Elle a pour objectif de remettre auteurs et victimes sur le chemin de la reconstruction et de l'intégration sociale. Robert Cario², éminent spécialiste du sujet et pionnier en France de sa diffusion, les résume ainsi : « La justice restaurative offre une authentique réponse de justice, humaine, qui a pour seule finalité de redonner aux personnes concernées la possibilité de cheminer vers un horizon d'apaisement, de choisir leur propre voie, autour d'un événement précis qu'ils ont subi ou causé, directement ou indirectement. Elle s'adresse à toute personne volontaire, qu'elle soit victime, infracteur, majeure ou mineure, que les faits en cause aient été dénoncés ou non, poursuivis pénalement ou non, sanctionnés ou non » .

Pour ce faire, la justice restaurative croit aux vertus des rencontres entre auteurs et victimes.

Concrètement, la justice restaurative s'exprime lorsque des victimes d'actes à caractère pénal et des auteurs appelés aussi *infracteurs* se rencontrent volontairement pour dialoguer, dans un cadre sécurisé qui leur est réservé, encadrés par des tiers formés dont le rôle bienveillant est principalement de faciliter la circulation de la parole entre les uns et les autres. Plus de juge, de procureur ou d'avocat. Le procès pénal est hors jeu. Ces face à face peuvent se décliner en bilatéral si une victime rencontre son infracteur ou bien si une victime rencontre un infracteur inconnu mais auteur d'un acte semblable à celui qu'elle a subi. Ils peuvent aussi se décliner en groupe lorsque plusieurs victimes rencontrent plusieurs infracteurs : les uns et les autres ne se connaissent pas avant la rencontre mais sont concernés par des délits ou crimes proches.

... Et ça marche ...

Pour concrétiser l'alchimie bénéfique d'un dialogue restauratif entre auteurs et victimes, nous prendrons l'exemple d'une rencontre détenus victimes qui s'est

²: « La justice restaurative, une utopie qui marche ? », ouvrage collectif sous la direction de Robert Cario et de Paul Mbanzoulou, Ed. L'Harmattan, 2010.

déroulée à la centrale de Poissy il y a quelques années: trois détenus et trois victimes, toutes et tous concernés par un crime similaire³.

Le cadre d'abord. Des conditions strictes doivent être respectées. Pour tous les participants : volontariat, confidentialité, liberté de renoncer, informations complètes, aucune gratification judiciaire à attendre de leur participation. Pour le programme lui-même : protocole rigoureux de préparation comprenant plusieurs rencontres préalables individuelles avec les animateurs, cinq rencontres détenus victimes de trois heures, chacune espacées d'une semaine puis une sixième rencontre un mois après pour dresser un bilan, encadrement par deux animateurs deux « membres de la Communauté », dont le rôle est de veiller au respect du cadre et de faciliter la circulation de la parole dans une écoute bienveillante. Les auteurs victimes sont maîtres de cette parole.

Le déroulé ensuite. Avant la première rencontre, les auteurs présupposaient la haine des victimes, les victimes présupposaient une grande froideur des auteurs. Au cours des rencontres, chacun a pu verbaliser l'évènement vécu, bien au-delà de ce qu'il avait pu exprimer lors du procès. Les histoires ont été partagées. Chacun a pu prendre conscience de la souffrance de l'autre. Bien sûr, il y a eu quelques flottements. Mais au final, l'expérience a été réparatrice. Chacun a pu libérer des émotions négatives qui continuaient de le submerger, chacun a trouvé en l'autre l'humain qu'il n'envisageait pas : les victimes ont été reconnues dans leur souffrance comme les détenus dans celle de leur condition de détention. Chacun a pu se sentir écouté, dans une certaine mesure reconnu. Chacun, surtout, a trouvé de l'apaisement.

Quelles leçons tirer de ces rencontres ? Redevenir sujet de sa propre histoire, reconnu comme tel par autrui, est réparateur. Les victimes vivent pour la plupart une reconnaissance, une réparation émotionnelle, un bienfait, une catharsis. La baisse des symptômes de stress post traumatismes est fréquente chez ceux qui les subissent. Les auteurs arrivent pour la plupart à désamorcer leur comportement anti social par décentration. Leur honte humiliante peut devenir *ré-intégrative* s'ils retrouvent de la dignité par une nouvelle projection qu'ils peuvent avoir sur eux-mêmes comme par un regard plus clément porté par autrui. Accepter l'épreuve d'une rencontre avec des victimes et s'y tenir participe aussi à la reconstruction d'une estime de soi.

Ce cas particulier peut-il être considéré comme exemplaire ? Oui, car les autres programmes semblables mis en œuvre en France ces dernières années envoient des

³ Cette rencontre a fait l'objet d'un récit détaillé dans une revue de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire

messages analogues. Au-delà de ces réalisations, Robert Cario constate : « Selon la littérature scientifique ...l'ensemble des programmes de la justice restaurative, quels qu'ils soient, dans quelque pays qu'ils soient, semblent avoir tous permis une meilleure réparation, une meilleure satisfaction des usagers, par rapport aux procédures offertes traditionnellement dans le monde pénal ».

Pourquoi ces effets bénéfiques ? Un protocole rigoureux d'organisation des rencontres en est la cause première et nécessaire. Le volontariat des participants permet aussi cette réussite car il suppose à minima l'acceptation d'un dialogue. Au-delà, quelles forces sont-elles à l'œuvre quand des personnes acceptent d'échanger face-à-face, avec un autrui appartenant à « l'autre monde », à celui situé de l'autre côté de la « barrière du mal » ? Le philosophe contemporain Emmanuel Levinas nous dit : « l'autre, dans la rencontre, est lié à moi par une relation organique »⁴ ; « le visage de l'autre est sens à lui seul, il m'interpelle, il structure l'autre en moi » ajoute-t-il. Cette « communication du sens » que décrit Emmanuel Levinas, on peut la constater dans les rencontres auteurs victimes. Pourquoi des victimes, alors qu'elles avaient indiqué aux animateurs leur intention de ne pas serrer la main des auteurs lors de la première rencontre, ne refusent-elles pas finalement la main qui leur est spontanément tendue ? Surtout, dans un climat d'écoute, la parole est libérée, valorisée. Chaque personne peut poser les questions en suspens, parfois douloureuses ou obsédantes, qui ne l'ont pas été au cours du procès, recevoir des réponses qui n'y ont pas été apportées. Le verbe est porté à l'autre, pressenti malveillant, qui m'est de fait opposé par l'acte commis. Le verbe est posé grâce à une triangulation implicite de la parole entre les écoutants qui demandent, au moins par leur présence, les animateurs qui autorisent, au moins par leur silence et celui qui exprime, qui dit. Cette parole porte alors une force de vérité, de pénétration, voire de transmission, qu'elle n'aurait sans doute pas dans un autre contexte.

...Convaincre les acteurs du monde judiciaire et informer l'opinion...

Dans notre pays, le décollage récent et modeste de la justice restaurative s'inscrit dans un large mouvement d'humanisation du champ de la pénalité amorcé au cours des années 1980. Depuis lors, la justice pénale s'est ouverte au sort des justiciables⁵ ; les associations d'aide aux auteurs et aux victimes ainsi que les services

⁴ Emmanuel Levinas, *Altérité et transcendance*, Le livre de Poche, 1995.

⁵ La panoplie des procédures pénales disponibles s'est élargie pour mieux répondre aux besoins des justiciables. Les victimes ont été reconnues et progressivement renforcées dans leurs droits, mieux indemnisées et mieux accompagnées par le secteur associatif. Les droits des mis en cause ont aussi été mieux garantis. Des peines alternatives, des mesures de prévention et d'accompagnement ont été développées. Policiers et gendarmes, juges, et procureurs, se sont

socio-judiciaires d'accompagnement des auteurs se sont développées. Mais les résultats restent inégaux. L'appropriation de la culture restaurative par les acteurs judiciaires et associatifs du champ pénal peut donc compléter utilement la panoplie des moyens déjà déployés en faveur des justiciables. A condition que la démarche restaurative soit reconnue, ce qui n'est pas encore le cas : parmi les acteurs professionnels qui peuvent accompagner ou porter des projets de justice restaurative, nombreux sont ceux qui doutent ou ignorent ; les justiciables sont peu informés ; l'opinion publique ne la connaît guère.

Le développement de la justice restaurative se jouera avant tout dans les esprits. Nous, Maçons, pouvons y contribuer. De ma récente expérience en justice restaurative, j'ai acquis la conviction que la démarche restaurative prolonge dans le monde profane celle de la Maçonnerie. La justice pénale a pour mission de préserver sur le plan formel la liberté et l'égalité et non pas la fraternité, sauf indirectement. En cherchant à reconstituer le lien social distendu, la justice restaurative inscrit la fraternité au cœur de ses missions. Elle promeut dans le cadre des rencontres des valeurs qui sont les nôtres : l'écoute, la bienveillance, le respect de soi-même comme d'autrui, l'intégrité, la probité, la solidarité et l'humanité. Lorsque nous disons, « la maçonnerie, ça se vit, ça ne s'explique pas », il peut se produire une alchimie analogue lorsque des êtres, auteurs et victimes, se retrouvent face à face, seuls maîtres de leur parole et de leurs échanges, dans un cadre sécurisé et bienveillant, ayant franchi volontairement la porte d'un temple insoupçonné qui les fait passer d'un monde du droit déshumanisé dans un autre, où l'humain prend l'ascendant.

La justice restaurative reste en France un projet à consolider qui a décollé ces dernières années grâce à la volonté, l'implication et le professionnalisme de plusieurs acteurs institutionnels⁶. La mise en œuvre à plus grande échelle de programmes restauratifs n'est pas aisée mais réalisable. Epictète nous dit : « La sagesse commence par l'acceptation de l'inévitable et se poursuit par la juste transformation de ce qui peut l'être ». □

ouvert davantage aux contextes dans lesquels évoluaient auteurs et victimes pour humaniser le recueil des plaintes et les procédures, mieux individualiser les peines et les indemnités. Mais beaucoup reste à faire.

⁶ Sans prétendre dérouler une liste exhaustive, citons l'Institut Français de la Justice Restaurative vecteur du projet, les associations France Victimes et Citoyens et Justice, les services pénitentiaires d'insertion et de probation, ainsi que quelques juridictions.

Intelligence artificielle : quel avenir pour nos enfants ?

Hervé Cuillandre

Le monde a tellement changé en quelques années que nous peinons à suivre, alors que ces mêmes progrès sont sensés nous faciliter la vie. Dans le monde professionnel, l'univers de l'emploi s'est transformé également. Les règles ont changé, et il est désormais bien difficile de savoir de quoi sera fait demain.

Alors qu'il faut investir dans de nombreuses années d'études pour décrocher un métier suffisamment spécialisé, il est maintenant devenu très difficile de savoir quelles filières vont recruter. Par ailleurs, le temps de terminer ces études, certains métiers auront cessé de recruter. Quelle stratégie adopter dans un monde en pleine accélération ?

Plutôt que scruter les statistiques à la recherche du métier « qui marche », ne vaut-il pas mieux réfléchir sur la nature du monde de demain, pour s'y inscrire plus sûrement ?

Ne vaut-il pas mieux s'appuyer sur des experts pour estimer les évolutions technologiques qui détermineront le marché de l'emploi ?

Globalement, les dernières révolutions du monde économique et des emplois seront dues à la démocratisation des automatismes. Dans les années qui viennent, l'intelligence artificielle, puis la robotisation deviendront courantes. Les métiers vont donc se transformer. Et les emplois changeront de nature. Il faut s'y préparer.

Révolutions - progrès

Avec la révolution industrielle, et l'invention de la machine à vapeur, l'humanité a réalisé une importante transformation. Le développement des emplois ouvrier et l'émergence d'une classe moyenne ont été les premières conséquences de ces progrès. D'une manière générale, le peuple a cessé de mourir de faim et de maladie. On a moins soigné et plus guéri.

Joseph Schumpeter¹, économiste qu'on redécouvre actuellement, à la faveur du désintérêt grandissant porté aux thèses de Keynes, a théorisé ce type de révolutions. Dans « Le cycle des affaires », publié en 1939, il explique le concept de « destruction créatrice ».

¹ Joseph Schumpeter, *Les cycles des affaires (Business Cycles : a Theoretical, Historical and Statistical Analysis of the Capitalist Process)*, 1939.

Chaque innovation porte en elle le germe d'un monde meilleur. Certaines innovations majeures, telles l'invention de la machine à vapeur, mais aussi le moteur à explosion ou le nucléaire, ont le pouvoir de changer le monde. A chaque fois qu'elles sont diffusées, elles permettent de construire un nouvel univers, débarrassé des freins du précédent. Un monde plus rapide, plus performant, plus moderne se propose à chaque fois. Tout le monde économique en profite, et l'ancien monde disparaît, avec ses métiers obsolètes.

Ainsi le train à vapeur a-t-il fait disparaître le coursier à cheval. Nombre de métiers ont ainsi disparu. Et si les travailleurs n'ont pas disparu, ils ont dû s'adapter, et pour certains suivre les évolutions que leur imposait le monde de l'emploi.

Les révolutions de l'information

L'arrivée de l'informatique, d'Internet et du Big Data, représentent un nouveau type de révolution, comme le démontre Jeremy Rifkin. Contrairement aux révolutions précédentes, les révolutions de l'information ne produisent pas réellement de valeur. Elles organisent le savoir et rationalisent la production. Elles diffusent comme jamais l'information. Sans rien produire par elles-mêmes.

Même si les chiffres des capitalisations boursières sont colossaux, il ne sort globalement pas plus de pétrole des pipelines.

Pour autant, ces révolutions ont bouleversé le monde de l'emploi, et consacré le tertiaire.

Je me souviens de l'arrivée des premiers ordinateurs dans l'imprimerie dans laquelle je travaillais adolescent. Ces machines électroniques étaient magnifiques. Nous étions intimidés. Elles semblaient tout droit issues du futur. Elles allaient faire disparaître en quelques années le métier d'imprimeur.

J'ai poursuivi ma carrière dans l'informatique. Mais que sont devenus les autres ?

Je pense souvent à cette époque. Et je me surprends à regretter l'odeur de l'huile et de l'encre des lourdes machines. Partout, les médias nous préparait à la révolution informatique. Et nous n'avons presque rien vu venir.

Ce qui m'a sauvé à l'époque, c'est l'envie d'en savoir plus. Je me suis intéressé à la machine qui allait nous broyer. J'ai écrit mes premiers textes en cachette. J'ai dissimulé mes premières disquettes. J'ai programmé dans des langages informatiques désormais obsolètes. Il faut apprendre sans cesse.

La transformation du monde de l'emploi donnait une nouvelle fois raison à Schumpeter. En acceptant le changement, je sauvais mon employabilité.

La révolution Internet

Plus tard, la révolution Internet nous a encore étonnés. Cantonné à l'époque dans l'étude de gros systèmes bancaires rigides, les informaticiens dont je faisais partie on cru voir leur monde s'écrouler. Nous voulions tous participer à l'aventure. Toute l'économie était en ébullition autour des nouvelles technologies, jusqu'au crack boursier de 2002.

La numérisation généralisée de toutes les données, l'informatisation de tous les services, et la réduction des coûts a redessiné totalement le paysage économique.

Le monde informatique, c'est à dire celui-là même qui opérait la transformation de tout notre société était le grand gagnant. Des fortunes considérables se sont bâties à cette époque à partir de rien. La transformation de l'information était devenu l'Eldorado et de nouvelles structures de type « horizontales » ont fleuri au sein de la Silicon Valley, popularisant de nouveaux modèles d'organisation du travail.

Nouveau monde

L'ère du tout numérique a nécessité des traitements à grande échelle, seuls capables d'extraire le sens à partir des flots de données. Désormais, ce sont aussi les machines qui produisent des mesures, et qui émettent continuellement des signaux. Le volume des données pourrait atteindre pour le monde 163 milliards de téra-octets en 2025².

De nouveaux métiers sont apparus en liaison avec ce phénomène. Du data-scientist au chief digital officer, le traitement de la donnée n'est pas non plus avare en rémunération.

Parallèlement, les automatismes menacent chaque jour un peu plus les métiers répétitifs et administratif, de la caissière au guichetier de banque. L'informatique recrute toujours, mais tout le monde ne souhaite pas forcément se reconvertir dans les métiers du digital. Et le métier reste aussi assez sélectif sur l'âge et le sexe.

Cette instabilité de l'emploi n'en est malheureusement qu'à ses débuts. L'arrivée de l'intelligence artificielle, de la blockchain ou de la robotisation massive risquent de concurrencer l'humain sur beaucoup de métiers. Et d'une manière générale l'emploi se précarise toujours plus.

La digitalisation des organisations

Pour les organisations, le monde change également, puisqu'elles doivent s'adapter aux exigences croissantes de leurs clients dans un monde concurrentiel. La digitalisation

² Sébastien Dumoulin - *L'explosion du volume de données fait saliver l'industrie du stockage* - Les Échos - 04/04/17

des gros pourvoyeurs d'emplois ne se limite pas à la technologie. La révolution est humaine, avec une transformation en profondeur de l'organisation et de ses relations avec l'extérieur. Elle doit favoriser l'innovation et les interactions interpersonnelles, et aboutit à la disparition des couches managériales intermédiaires, pour gagner en agilité. Il faut des jeunes, qui ne craignent ni le changement ni les réseaux sociaux.

Les nouvelles générations récemment arrivées sur le marché du travail n'ont plus le même attachement à l'entreprise que leurs aînés. Épris de liberté et de sens, ils sont désormais extrêmement volatiles, et développent une relation beaucoup plus éphémère avec leur employeur.

Le temps est aux indépendants, aux auto-entrepreneurs, au portage salarial, et beaucoup moins à la sécurité de l'emploi. L'entretien de l'employabilité incombe désormais beaucoup au travailleur. Les réseaux sociaux deviennent la colonne vertébrale de toutes les formes de sociabilisation. Être fâché avec l'informatique, c'est l'assurance d'être marginalisé.

Nombre de journalistes s'alarment sur notre avenir. Société à deux vitesses ? Fracture générationnelle ? Disparition de l'emploi ?

Méfions-nous des caricatures. Si l'emploi humain changera d'aspect, il ne disparaîtra pas.

Les règles ont changé sous nos yeux, et changeront encore.

Les menaces

La société numérisée a préparé l'usage des données à grande échelle. La blockchain, qui décentralise et sécurise les transactions, menace les métiers des assurances, du notariat, et des fonctions administratives. Des procédures automatisées seront en mesure de s'effectuer sans travail humain. Que deviendront ces emplois disparus ?

L'intelligence artificielle sera en mesure de mener très rapidement des analyses complexes, y compris dans le domaine médical. Plus besoin d'autant de spécialistes, ou d'analystes ? La démocratisation de la robotique, rendue possible par la baisse du coût des machines, va révolutionner les métiers ouvrier. Pour un coût moindre, les opérations de manutention gagneront en précision et en rapidité. A quoi doivent s'attendre les populations concernées par cette mise en concurrence ?

L'organisation du monde de demain

Demain, il existera trois principaux types de populations.

Le premier est déterminé directement par l'évolution technologique.

Le paysage de l'emploi va offrir de nouvelles opportunités, pour que tous ces

automatismes puissent apporter les services attendus. Nombre de petits métiers humains graviteront autour des machines et de leurs usages.

Dans un monde où l'intelligence sera devenue bon marché, il faudra disposer d'une importance spécialisation pour espérer percer dans les métiers à forte valeur ajoutée, et espérer échapper à la concurrence des automatismes.

La seconde partie de l'humanité se développera en réaction avec le monde technologique. Les interactions humaines, les métiers sociaux, artistiques ou innovants, seront complémentaires aux automatismes. Dans un monde automatisé, les relations humaines seront à nouveau à la mode ! Cette partie de la population, quoique fortement informatisée, ressemblera beaucoup à notre monde actuel.

Enfin, il restera tous ceux qui n'auront pas su s'adapter au nouveau monde, ou qui refuseront de la faire. Et l'enjeu de demain est qu'ils ne soient pas suffisamment nombreux pour devenir des révolutionnaires !

De l'intérêt de s'y préparer

Nous ne pouvons plus préparer l'avenir de nos enfants avec les outils d'hier. Pour naviguer dans cet océan de changements profonds, il est nécessaire de disposer d'une vision claire de ce qui nous attend, pour juger des meilleures décisions à prendre.

Ni catastrophistes, ni béatement optimistes, nous devons comprendre le monde pour nous y préparer. L'avenir se prépare sous nos yeux dans les grandes entreprises. Les révolutions organisationnelles sont la clef de compréhension de notre futur.

De nouveaux types de comportements sont déjà exigés. Une nouvelle compréhension du collectif devient nécessaire. Il ne sert à rien d'essayer de concurrencer les automatismes. Mais bien au contraire, il est nécessaire de travailler sur leurs manques.

Changer les règles

J'espère toujours qu'il est possible d'améliorer notre avenir en influençant le futur. Les organisations agiles sont loin d'être idéales. Profitons de notre clairvoyance pour tenter d'humaniser notre avenir. Et c'est précisément en expérimentant sans cesse de nouveaux modèles que nous serons en mesure de proposer de meilleures organisations. La passivité n'est pas notre amie. Et la résistance est inutile. Nous devons donc devancer le monde de demain pour y imposer des choix plus humains.

Car n'oublions pas que l'humain est la dimension essentielle de l'édifice, parce qu'il en demeurera le client et l'arbitre. □

Une République inégalitaire : Discrimination, précarité, rentabilité ?

C'est au centre de sa devise que la République fait siéger l'égalité. Comme pour les deux autres principes qui la flanquent, la liberté et la fraternité, c'est lorsqu'il s'agit de les mettre en œuvre que les difficultés commencent.

Pour répondre aux désillusions promises, on est alors tenté d'appliquer à l'objectif de réalisation de ces principes la distinction entre l'obligation de moyen et l'obligation de résultat. Mais, même cette prudence n'épuise pas le sujet. C'est pourquoi s'est tenue, le 7 avril 2018, au temple Groussier, en l'hôtel Cadet, une conférence publique consacrée à cette épineuse question.

A l'initiative de trois loges du Grand Orient de France - Carpe Diem, Axis mundi, La table d'Emeraude - et de la loge Terre d'humanisme, du Droit Humain, cette conférence publique a rassemblé un sociologue, Serge Paugam, et une politiste, Réjane Sénac, qui, devant une assistance nourrie, ont présenté l'état de leurs réflexions sur le sujet.

Qu'ils en soient, chaleureusement, remerciés.

La Liberté guidant le peuple
Eugène Delacroix 1830



Des individus inégalement attachés à la société

Serge Paugam⁽¹⁾

L'individu ne peut vivre sans attaches et passe sa vie à s'attacher à sa famille tout d'abord, mais aussi à ses proches, à ses collègues de travail ou à ses pairs, aux personnes qui partagent les mêmes origines géographiques, sociales ou culturelles, et bien entendu aussi aux institutions de son pays. Autrement dit, l'être humain est anthropologiquement solidaire car il ne peut vivre sans ces attachements multiples qui lui assurent à la fois la protection face aux aléas du quotidien et la reconnaissance de son identité et de son existence en tant qu'être humain. Mais que signifie vraiment l'attachement dans une société d'individus autonomes ?

Emile Durkheim, fondateur de la sociologie française, consacra sa vie à essayer de répondre à cette question qu'il formulait dès 1893, dans sa thèse sur la *Division du travail*. Pour y répondre, il faut partir de la définition qu'il donne lui-même de la morale : « Est moral, peut-on dire, tout ce qui est source de solidarité, tout ce qui force l'homme à compter sur autrui, à régler ses mouvements sur autre chose que les impulsions de son égoïsme, et la moralité est d'autant plus solide que ces liens sont plus nombreux et plus forts². » Selon lui, la société est la condition nécessaire de la morale. Autrement dit, c'est l'attachement aux groupes et à la société qui fonde la morale. Ce n'est pas la liberté, mais l'état de dépendance qui contribue à faire de l'individu une partie intégrante du tout social et partant un être moral. Cette conscience de la solidarité reste toutefois fragile, elle risque même dans certaines circonstances de disparaître. N'est-ce pas ce constat du délitement du lien social que nous faisons souvent dans notre pays - ainsi que dans d'autres pays - et qui laisse les citoyens désemparés face au sentiment de ne plus savoir vraiment ce que signifie « vivre ensemble »³ ?

Nous voudrions apporter une contribution sociologique à ce débat en partant des différents types de liens sociaux. Chaque type de lien social peut être défini à partir des deux dimensions de la protection et de la reconnaissance. Les liens sont multiples et de nature différente, mais ils apportent tous aux individus à la fois la

¹ Directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'EHESS

² Émile Durkheim, *De la division du travail*, Paris, PUF, « Quadrige », 2007, p. 394.

³ Serge Paugam, *Vivre ensemble dans un monde incertain*, Paris, Ed. de l'Aude, 2017.

protection et la *reconnaissance* nécessaires à leur existence sociale⁴. La protection renvoie à l'ensemble des supports que l'individu peut mobiliser face aux aléas de la vie (ressources familiales, communautaires, professionnelles, sociales), la reconnaissance renvoie à l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres. L'expression « compter sur » résume assez bien ce que l'individu peut espérer de sa relation aux autres et aux institutions en termes de protection, tandis que l'expression « compter pour » exprime l'attente, tout aussi vitale, de reconnaissance.

Dans le prolongement de cette définition préalable, quatre grands types de liens sociaux peuvent être distingués : le *lien de filiation* (entre parents et enfants), le *lien de participation élective* (entre conjoints, amis, proches choisis...), le *lien de participation organique* (entre acteurs du monde professionnel) et le *lien de citoyenneté* (entre membres d'une même communauté politique).

Ces quatre types de liens sont complémentaires et entrecroisés. Ils constituent le tissu social qui enveloppe l'individu. Dans chaque société, ces quatre types de liens constituent la trame sociale qui préexiste aux individus et, à partir de laquelle ils sont appelés à tisser leurs appartenances au corps social par le processus de socialisation. Il ressort pourtant des analyses empiriques que les individus sont liés les uns aux autres de façon inégale. Ils sont en réalité hiérarchisés tout au long d'un continuum qui oppose deux pôles extrêmes : celui de la force cumulative des quatre types de liens sociaux qui prédispose à une intégration sociale stabilisée et celui de la faiblesse cumulative de ces liens, voire de la rupture de certains d'entre eux, qui se traduit en un déficit de protection et en un déni de reconnaissance. Mais entre ces deux pôles extrêmes, il existe aussi des situations intermédiaires. On peut distinguer quatre types d'intégration selon l'état des liens sociaux et l'expérience vécue s'y rapportant.

L'*intégration assurée* est fondée sur des liens sociaux forts, stabilisés et entrecroisés, source de protection et de reconnaissance maximales, permettant de réaliser l'optimum de l'intégration et de faire l'expérience de la distinction. Les individus qui s'en rapprochent sont parfaitement liés les uns aux autres, mais ils constatent, parfois avec incompréhension, que la vie morale qu'ils mènent - sans cesse renouvelée par l'entrecroisement réussi de leurs liens sociaux - n'est pas partagée par les autres individus, desquels ils se distinguent et se méfient de plus en plus jusqu'à adopter parfois une attitude de repli sur leur entre-soi privilégié.

⁴ Serge Paugam, *Le lien social*, Paris, PUF, « Que sais-je ? », 2008. Serge Paugam, (dir.) *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, PUF, « Le lien social », 2014.

L'intégration fragilisée repose sur des liens sociaux non rompus mais affaiblis et incertains à l'origine de difficultés à atteindre des objectifs jugés légitimes et suscitant par conséquent un sentiment de frustration. Les individus qui en font l'expérience restent encore liés les uns aux autres, mais ils commencent à douter de ce qui les attache encore à la société et en viennent à espérer une transformation radicale de celle-ci. Ils ont joué le jeu avec loyauté et continuent un peu malgré eux à le jouer, mais ils se voient désormais perdants, sans réel espoir d'une amélioration de leur condition sociale. Cette expérience peut se traduire à terme par une réaction de découragement et d'apathie, mais aussi à des manifestations collectives de colère.

L'intégration compensée correspond à une rupture partielle des liens sociaux, au sens où les liens non rompus sont appelés à compenser les liens rompus, entretenant en cela, y compris sur le plan identitaire, un processus de résistance. Face à l'épuisement du lien de participation organique et du lien de citoyenneté, la compensation est souvent recherchée dans les ressources potentielles du lien de participation élective, celui que l'on peut encore mobiliser dans les réseaux communautaires souvent organisés sur la base du quartier de résidence. Lorsque la protection à caractère universel est au moins partiellement remise en question, les individus recherchent des formes de protection complémentaires dans leur sphère privée, ce qui a pour effet d'accroître les inégalités. Face au risque de perdre à la fois le respect et l'estime de soi dans une société ouverte et libérée, la tentation est grande pour certains de se replier sur des formes identitaires traditionnelles.

Enfin, *l'intégration marginalisée* signifie une rupture cumulative des liens sociaux. Dans ce cas, l'attachement aux groupes et à la société est si réduit qu'il appelle non pas des stratégies de résistance, comme dans le cas de *l'intégration compensée*, mais plutôt des stratégies de survie. Il s'agit d'une quasi-mort sociale, un peu comme si les citoyens qui en font l'expérience, flottaient dans un courant les précipitant vers un gouffre, à la recherche désespérée d'une improbable bouée de sauvetage. Survivre au quotidien implique une forme minimale de sociabilité, des ressources disponibles dans l'infra-assistance qui ont pour effet de retarder l'échéance fatale qui reste cependant très proche. Les personnes qui vivent en permanence dans la rue savent que l'on y meurt précocement.

Les individus situés sur ces quatre paliers se croisent parfois, appartiennent à la même société, mais ne communiquent guère entre eux et se comprennent de moins en moins tant leurs attentes à l'égard de la vie sont différentes. Il ne serait pas faux de dire qu'ils ne mènent pas la même vie morale car non seulement les liens sociaux qui les attachent à la société sont de force inégale, mais surtout parce

que l'entrecroisement de ces derniers l'est aussi de façon extrême. Pourtant, les recherches en sciences sociales montrent que l'attachement à la société implique, de la part de chaque individu, un engagement solidaire au service des autres individus dont il dépend lui-même de façon vitale.

Ce que nous qualifions ici par attachement renvoie à cette double dimension anthropologique de la protection et de la reconnaissance que nous avons identifiée dans chaque type de liens sociaux et que l'on peut considérer, sous des formes variées selon les sociétés, comme un socle commun. Pour tout individu, cet engagement solidaire est encadré par le droit et fondé sur un sens aigu de lui-même et des autres. C'est sans doute de cette base qu'il faut repartir si nous voulons continuer à vivre ensemble dans une société démocratique, apaisée et ouverte. □

Une République inégalitaire. Les pièges de la fraternité

Réjane Sénac ⁽¹⁾

Le titre de cette conférence publique « Une République inégalitaire : discrimination, précarité, rentabilité » porte en lui l'inconfort de questionner, voire de mettre en défaut, le récit national d'une France pays des droits de l'homme et de l'égalité. Assumer avec Thucydide qu'« il faut choisir entre se reposer ou être libre », c'est prendre le risque de penser pour élargir les horizons d'action.

Politiste, mes recherches analysent les dilemmes au cœur de la devise, franc-maçonne et républicaine, « Liberté, Égalité, Fraternité » en examinant les principes de justification des politiques d'égalité, pour celles et ceux que je qualifie de non-frères au sens où ils ont été exclus historiquement et théoriquement de la communauté des semblables politiques. Mon intervention prendra au sérieux les conditions d'impossibilité de l'égalité pour pouvoir aborder ses conditions de possibilité. Le « comment » porter l'égalité n'a en effet pas de sens tant que l'on n'a pas interrogé le « qui » du politique, ainsi que la « quoi » et le « pourquoi » entre finalité et destination. Avant de se demander comment la République française peut se donner les moyens de tenir ses promesses en particulier en n'étant pas discriminatoire, il faut s'interroger sur leur sens. Il est pour cela essentiel d'analyser les interactions entre les trois termes de la devise « Égalité, Liberté, Fraternité ».

La prétendue neutralité du terme de fraternité cache mal le fait qu'il dit l'histoire et le présent de l'exclusion de celles et ceux qui ne sont pas reconnus comme dignes de faire partie de la famille politique des semblables. L'interroger permet de prendre conscience des non-dits, qui parlent avec nous ou malgré nous, des totems ambivalents qui nous constituent au premier rang desquels les droits de l'homme et l'égalité. Réfléchir aux conditions de possibilité d'une communauté politique réellement égalitaire, c'est faire face à un héritage républicain où les principes d'égalité et de liberté n'ont été considérés comme légitimes que pour ceux en position de s'instituer comme « frères ». L'usage du

¹ Directrice de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences Po – CEVIPOF, auteur en particulier de *Les non-frères au pays de l'égalité* (Presses de Sciences Po, 2017).

terme de fraternité ne limite pas seulement le « qui » du politique, mais aussi le « quoi » car il renvoie au registre religieux et familial. La construction d'un « nous politique » doit-elle se faire dans le cadre du logiciel de la famille ? Dans *Critique de la raison dialectique*, Sartre se pose la question de savoir « Pourquoi donc un petit pois, dans une boîte de conserve, serait-il dit le frère d'un autre petit pois de la même boîte ? ». Pour filer la métaphore, pourquoi ne nous reconnaissons-nous pas tous comme des légumes, mais comme des carottes, des petits pois, des oignons, de telle taille, de telle couleur, de tel poids, de telle provenance... Le sujet est celui de ce qui fait écran à la reconnaissance de tous les individus comme des semblables: la différence de sexe, de couleur de peau, de religion, de classe sociale, et pourquoi pas la forme de la tête pour reprendre Brecht... ? Il est essentiel de réfléchir à ce qui fonde le lien politique, dans ses limites et ses exclusions.

Il y a une continuité entre un processus historique et théorique qui a exclu les non-frères au nom de leur prétendue « moins-value » naturelle et l'inclusion qui leur est aujourd'hui proposée en raison de leur prétendue « plus-value » culturelle, sociale et économique et non en tant que semblables considérés comme pairs. En justifiant la promotion de la parité par le fait que les femmes feraient de la politique autrement ou la promotion de la diversité par le fait qu'elle est bonne pour le business, la tendance essentialiste est déplacée et dissimulée dans la promotion et l'exaltation de différences performantes. Le terme de « diversité » est intéressant car il dit une différence divergente. La diversité, ce n'est pas le pluralisme, c'est une différence inassimilable. L'expression de « fait divers » dit la survivance de la connotation négative du terme de diversité renvoyant à la malveillance, la malchance. Etre « issus de la diversité » c'est ainsi ne pas être compatible avec la similarité harmonieuse des frères se reconnaissant comme égaux.

Dans une période de crise globale, la tentation est grande d'user d'un « essentialisme stratégique » mettant en scène la valeur ajoutée de la mixité. L'inclusion des « non-frères » devient alors conditionnée à la performance de leur différence, la performance est entendue à la fois sur le registre néolibéral de rentabilité et néo-essentialiste de mise en scène identitaire. L'égalité est marchandisée dans la mesure où elle doit, elle aussi, être performante. Sous l'apparence pragmatique d'un argument audible et percutant, on inocule à l'égalité un poison sans antidote. Les rapports justifiant les politiques d'égalité par la performance de la lutte contre les discriminations ou de l'égalité se multiplient

(voir en particulier celui de France Stratégie d'octobre 2016 sur le coût exorbitant, 7% du PIB, soit 150 milliards d'euros, des discriminations à l'embauche). Se situer sur ce registre comptable, c'est prendre le risque que soit démontré que les discriminations sont rentables. Et alors que fera-t-on ? Nous sommes en train d'assister à un meurtre presque parfait où on tue l'égalité en son nom. La seule réponse à cette marchandisation de l'égalité est d'inventer une égalité sans conditions libérée de la fraternité et du marché.

Dans une approche arendtienne, l'enjeu est que chacun puisse s'imaginer et imaginer l'autre comme un semblable. Cela ne signifie pas qu'il faille appréhender l'égalité comme un principe idéalisé et éthéré. Les différences de situation doivent en effet être prises en compte pour éviter de reproduire des discriminations structurelles s'exprimant de manière directe ou indirecte. C'est à cette condition que la mise en place de mesures d'actions ou discriminations positives, quel que soit le secteur de politique publique (des « réseaux d'éducation prioritaires plus » - anciennement ZEP - dans l'éducation aux lois instaurant un quota sexué pour partager les postes à responsabilité), participera à la déconstruction de l'ordre inégalitaire. Les principes de justification de ces mesures sont déterminants car si elles sont appliquées au nom de la performance de la mixité, et non de la remise en cause des différenciations jugées illégitimes, elles contribueront à renaturaliser les hiérarchies sociales et politiques dans une inclusion sous conditions. □

Un tour de France littéraire, le monde du livre à la veille de la Révolution

Entretien avec Robert Darnton

Robert Darnton, historien américain, a enseigné pour le principal de sa carrière à l'Université de Princeton. Il compte parmi les figures les plus renommées et les plus respectées de la compagnie des historiens de l'Ancien régime à la veille de la Révolution. Ses travaux sur les Lumières, en général, font autorité mais son domaine d'élection est l'histoire du livre. Dans plus d'une dizaine d'ouvrages, aussi alertes qu'érudits, comme dans son dernier titre, « Un tour de France littéraire » publié chez Gallimard, Robert Darnton fait revivre le « monde des livres », les gens qui l'habitent, comme les idées qui les suivent. Mais, sa passion pour le livre ne s'arrête pas à son histoire ancienne. Elle l'anime encore assez aujourd'hui pour qu'il s'emploie sans relâche à défendre, à l'heure de la dématérialisation et du chaos des réseaux sociaux, les vertus et la gloire de l'imprimé.

Humanisme : dans quelles circonstances avez-vous choisi d'être historien de l'Ancien Régime et, plus précisément, l'historien du livre, et donc aussi des idées, en ce moment d'un monde finissant ?

Aucune prédestination. Je devais être journaliste, c'était mon destin. Mon père était journaliste et il a été tué durant la Seconde guerre mondiale. J'avais trois ans et je devais lui succéder. A l'adolescence, je me préparais donc pour ce métier et je travaillais pour de petits journaux. J'y ai fait mon apprentissage en commençant, comme il se doit, par les chiens écrasés. Et puis, alors que, formé comme journaliste, je m'apprêtais à entrer dans la carrière, j'ai obtenu une bourse pour aller étudier l'histoire à Oxford. Je disposais de quatre ans pour faire des recherches et, à ce terme, je me suis retrouvé, sans trop d'effort, titulaire d'un doctorat. Il faut dire, qu'en ce temps là, Oxford était le temple de l'amateurisme et de l'empirisme britannique, pas très professionnel donc, mais, il faut le dire, très agréable. Toutefois, au terme de ce séjour, ma vocation universitaire ne devait pas être bien affermie puisque, quittant Oxford et retournant aux Etats-Unis, je retrouve le journalisme et deviens reporter au

New York Times, en charge des faits divers, domaine par lequel, comme chacun sait, tout bon journaliste doit commencer ! Mais, après trois mois, j'en avais assez. Heureusement, j'avais croisé un professeur, à Harvard, qui m'a proposé de rejoindre une équipe de recherche travaillant sur la Révolution française. Je disposais d'un contrat de trois ans et je me suis lancé dans une biographie de Jacques-Pierre Brissot, le chef des Girondins. Brissot, comme Condorcet, aimait beaucoup les Américains. Donc j'ai trouvé fascinant de suivre le chemin de ce Français qui avait fondé, à Paris, en 1788, une société gallo-américaine. Pour en faire l'histoire, j'avais tous les procès-verbaux de cette honorable société ce qui constituait une bonne base documentaire. Et puis, le hasard a voulu que je trouve, dans une note de bas de page, une référence à Brissot qui renvoyait à un document conservé à la bibliothèque de Neuchâtel. J'ai donc envoyé une lettre à son directeur lui demandant si, par hasard, il détenait de plus amples archives relatives à Brissot. Réponse immédiate : « Oui, nous détenons 119 lettres, toutes inédites ». Le directeur m'envoie alors une photocopie d'une de ces lettres, écrites par Brissot juste après sa sortie de la Bastille en 1784, et, bonheur ineffable de l'historien, rien que cette copie suffisait pour repenser toute la carrière de Brissot ! Je découvrais qu'il était un espion au service de la police, qu'il était affairiste, qu'il avait fait banqueroute... bref qu'il n'était pas tout à fait l'humaniste idéaliste qu'on avait jusqu'alors imaginé !

Donc j'avais quitté le journal, je disposais de cette bourse à Harvard, je suis allé à Neuchâtel, et j'ai trouvé les 119 lettres. J'ai alors commencé à rédiger la biographie de Brissot, que j'ai toujours dans un tiroir. Cinq cents pages que je n'ai jamais publiées parce que je me suis dit que, finalement, le livre, l'histoire du livre, était plus importante que l'histoire de Brissot. J'ai toutefois publié les lettres de Brissot avec une introduction et, ce faisant, j'ai été conduit à explorer les archives de son éditeur, la Société typographique de Neuchâtel. Elles étaient pleines de correspondances entre auteurs et éditeur, elles décrivaient les conditions du marché du livre, les circuits de contrebande... et tout cela me fascinait. Il faut dire, qu'à l'époque, l'expression, le genre, « histoire du livre », pour moi, n'existait pas. J'ai donc été conduit à faire de « l'histoire du livre » mais, sans le savoir, comme monsieur Jourdain faisait de la prose !

En fait, en France, dès 1958, l'ouvrage de Henri-Jean Martin, en collaboration avec Lucien Febvre, « L'apparition du livre » (Albin Michel, nouvelle édition 1999) avait ouvert le chemin. C'est donc en France que ce nouveau champ de recherche historique est né. Mais ça, je ne le savais pas à

**L'imprimerie,
« art créateur de la liberté »**

La connaissance de l'imprimerie peut faire espérer aux constitutions modernes une perfection à laquelle on n'aurait pu atteindre sans elle. Par ce moyen, un peuple répandu sur un grand territoire peut être aussi libre que l'était autrefois le peuple d'une simple cité. Les hommes dispersés peuvent examiner, délibérer, juger comme les hommes réunis. L'imprimerie permet à tous un examen solitaire qui supplée à la discussion lorsque celle-ci entraînerait trop de longueurs ou que, distribuée entre des assemblées séparées, elle ne pourrait donner que des résultats équivoques et trompeurs. C'est par l'impression seule que la discussion dans un grand peuple peut être vraiment une ; qu'on peut dire que tous ayant pu suivre la même instruction décident réellement sur un même objet. La plupart des préjugés qui nous restent, les prétendues impossibilités qui nous effraient, tiennent à ce qu'on ne sait pas encore tout ce que cet art créateur de la liberté nous offre de moyens pour la perfectionner et la défendre. On dira, peut-être, qu'il ne suffira pas que les citoyens aient reconnu que les lois constitutionnelles conservent tous leurs droits ; mais je répondrai que si ces droits sont réellement conservés, le but de la société est rempli et l'homme vraiment libre. J'ajouterai que c'est la seule chose dont la généralité des citoyens puisse juger. Or c'est aussi un droit de l'homme, qu'il ne puisse être forcé d'obéir qu'à la raison ; et si elle prescrit de se soumettre au vœu de la pluralité, c'est seulement lorsque la pluralité ne juge que de ce qu'elle peut entendre. Il ne peut être question, pour des hommes libres, d'enchaîner leur volonté à celle d'autres hommes, mais de se conformer au jugement de la pluralité, parce qu'aux yeux de la raison, cette pluralité peut être regardée comme le signe auquel on doit convenir de reconnaître la vérité.

Discours sur les conventions nationales (1791),

Condorcet

l'époque. Plus tard, je suis devenu un ami d'Henri-Jean Martin et d'autres historiens comme Roger Chartier, Daniel Roche et d'autres encore qui se sont illustrés dans ce domaine de recherche qui était devenu le mien.

Humanisme : revenons aux archives de cette Société typographique de Neuchâtel qui constituent votre pépîte documentaire. Elles sont la matière de votre dernier livre, ce tour de France littéraire à la veille de la Révolution auquel vous nous conviez. Que proposez-vous de nous faire découvrir ? Le contenu des livres, leur commerce, le métier d'éditeur ?

Dans mon « Tour de France littéraire », c'est avant tout le commerce du livre, le monde des libraires, qui m'occupe. Pour le monde de l'édition, les éditeurs, c'est la matière de mon prochain livre. Mais je peux déjà vous dire qu'ils étaient tous des pirates ! J'affirme pour ma part que plus de la moitié des livres sur le marché, à la veille de la Révolution, étaient des livres contrefaits.

Humanisme : quelles étaient donc les règles du commerce du livre en France pour qu'une part aussi importante de la production de livres s'effectue en infraction à ces règles ?

A la fin du XVII^e siècle, la guerre commerciale faisait rage entre la communauté des libraires et des imprimeurs de Paris et les libraires de province. Pourtant Lyon, depuis le XVI^e siècle, était aussi important que Paris... Et puis, Rouen, Marseille et d'autres villes de province étaient également des lieux importants de commerce du livre. C'est Colbert, c'est l'Etat central, qui va bouleverser ce paysage. Colbert confère à la communauté des libraires et des imprimeurs de Paris le monopole de l'édition. Résultat : l'édition provinciale est écrasée ! Les conséquences de cette politique se lisent très clairement dans les documents que l'on trouve à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales... Donc, à la fin du XVII^e siècle, en France, c'est le triomphe du monopole. Comment l'édition et la librairie de province vont-elles réagir ? L'édition proprement dite est devenue pratiquement impossible mais on peut toujours tenter de vendre des livres. Dans ces conditions, on va voir se constituer, en dehors de France, ce que j'ai appelé un « croissant fertile », fait de dizaines de maisons d'édition et d'imprimeurs qui s'emploient à contrefaire les ouvrages édités sous le monopole parisien. Il s'agit d'une puissante industrie, installée aux frontières du Royaume, et qui, longeant les bords du Rhin, court de Bruxelles,

d'Amsterdam, jusqu'en Suisse. Ce système se développe et s'installe solidement durant la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Un libraire de l'époque a donc le choix entre s'approvisionner auprès de la communauté des libraires et des imprimeurs de Paris ou bien chez les contrefacteurs. Sauf que l'on peut faire imprimer en Suisse trois fois moins cher qu'à Paris ! Sauf que le papier, qui représente la moitié des coûts de production pour un tirage à 1000 exemplaires, est moins cher, sauf que la main d'œuvre est moins chère... Le choix des libraires de province était donc vite fait. D'autant qu'ils gardaient une solide rancune à l'endroit des libraires parisiens qui n'hésitaient pas à commander des descentes de police, très souvent à Lyon par exemple, quand ils venaient à apprendre qu'un lot de livres contrefaits allait être livrés. Autant dire que les provinciaux, grosso modo, détestaient les Parisiens, tandis qu'entre les éditeurs étrangers et les libraires provinciaux, les intérêts mutuels étaient éclatants.



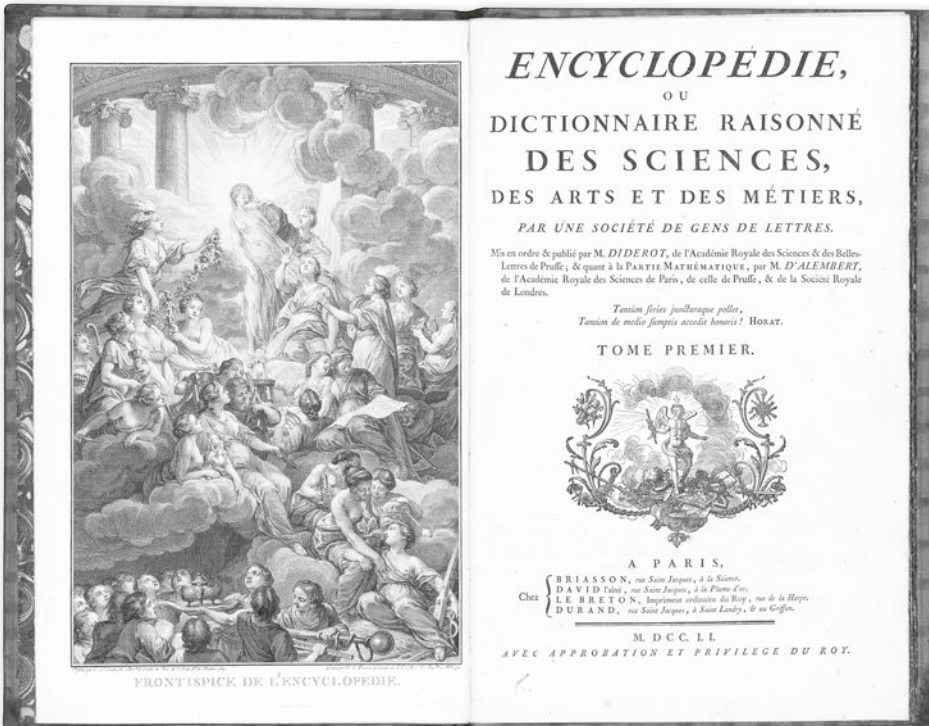
Humanisme : vous prenez comme exemple l'Encyclopédie dont la contrefaçon, dans un autre format, s'avère être un spectaculaire succès de librairie...

C'est, en effet, le succès du siècle d'après les éditeurs eux-mêmes ! « L'affaire la plus importante dans toute l'histoire de l'imprimerie » claironne-t-on, à l'époque. La première édition est pourtant entravée. D'abord en 1751, avec l'interdit qui pèse sur la vente de l'ouvrage, puis, en 1759 surtout, quand le Roi retire carrément à l'éditeur son privilège d'édition. Mais, on le sait, Malesherbes, qui a la haute main sur l'imprimerie et qui assure la police du livre, protège Diderot et Lebreton, le chef de file des éditeurs parisiens, celui qui a mis un million de livres - c'est une somme ! - dans cette entreprise. Bref l'Etat français, petit à petit, va, de fait, laisser paraître l'ouvrage dont la publication sera, finalement achevée en 1763. Tel est le sort de l'édition française de l'Encyclopédie. Mais cette édition, originale et autorisée, ne représente que le quart des ventes totales de l'ouvrage. Les trois autres quarts sont le produit de contrefaçons ! Pourquoi donc ? Eh bien, cela tient au succès de l'ouvrage. Car l'offre « légale » ne suffisait pas à satisfaire la demande. Tout le monde, en France, et hors de France, parlait des encyclopédistes, des audaces de l'Encyclopédie ! Et beaucoup de gens trouvaient que c'était un instrument de travail, qu'il permettait de se renseigner sur toutes sortes de choses... Donc la demande en France était réelle. Mais, pour y répondre, il fallait avoir la permission et produire une édition bon marché. C'est ce que va proposer Joseph Dupin, de Lyon, qui commence par commercialiser, à moindre prix, une contrefaçon du livre mais sans les planches. Il en vend tant que l'éditeur parisien Panckoucke, celui qui possède les droits sur les planches, passe un accord avec lui aux meilleurs de leurs intérêts. Et ça a été le grand succès.

Humanisme : Roland Barthes dit qu'un des éléments de succès de l'Encyclopédie ça a été le jeu des renvois. Autrement dit, la prise de conscience que, pour inventer un peu, il faut inventorier beaucoup ? Plus largement, acceptez vous cette hypothèse qu'à l'horizon de l'Encyclopédie, il y a la secousse révolutionnaire, c'est à dire le renversement du monde parce qu'on en a fait le tour et qu'on le questionne ?

Oui mais avec quelques réticences ! Vous avez lu les articles de l'Encyclopédie, 17 tomes in folio. C'est plein de choses assez intéressantes mais, au fond, plutôt banales. Le chevalier de Jaucourt, qui écrivait même plus que Diderot, n'était pas économe de banalités. Finalement, l'important, c'était d'avoir un article sur le maximum de sujets possibles. Aussi bien, beaucoup de gens étaient amenés

à consulter l'Encyclopédie sans avoir le moindre sentiment de lire un brûlot révolutionnaire. Quant aux renvois ! Méritent-ils la surinterprétation de Roland Barthes ? Vous connaissez le renvoi le plus célèbre ? On le trouve à l'article « Anthropophagie ». Au terme d'une longue et méticuleuse descriptions des cannibales et de leurs pratiques alimentaires, qu'est-ce qu'on lit ? « Voir Eucharistie » ! Et à la lettre E, à la fin de l'entrée « Eucharistie », le renvoi est : « Voir anthropophagie » ! Autant dire que même les encyclopédistes aiment s'amuser ! Et Diderot, dans son article « Encyclopédie », que j'aime beaucoup, c'est un chef d'œuvre, parle des renvois et il dit, en substance : il faut changer le système commun de pensées ; cela se fera par les renvois parce que le lecteur sera obligé, en passant d'un registre à un autre, de penser par lui-même.



Humanisme : Roland Barthes, encore, souligne l'importance des planches. Il y voit un ensemble simultané d'idées. Jugez-vous, comme lui, qu'on peut y voir, là, une forme de génie de la récapitulation ?

Je suis d'accord en général avec cette idée, mais toujours avec quelques réticences. Les planches sont tout à fait remarquables, c'est vrai. Mais on ne saurait oublié qu'elles ont été en grande partie plagiées de la description des Arts et Métiers publiée par l'Académie des sciences, laquelle Académie n'avait pas comme souci premier de révolutionner le monde ! Quant à l'hypothèse de Barthes, selon laquelle, avec les planches, on voit les détails détachés de l'ensemble et qu'il faut donc reconstruire l'ensemble par une opération de l'esprit, elle est très discutable. Car, si vous regardez de près les planches : elles sont trop nettes, trop « léchées ». Elles font peu de cas de la réalité qu'elles prétendent décrire. Ça ne vous surprendra pas, j'aime surtout les planches qui concernent l'imprimerie puisque c'est en partie mon sujet, et nous sommes très bien renseignés sur l'atmosphère des imprimeries de l'époque. Elles étaient dégoûtantes, elles puaien, les gens pissaient. Il y avait de la violence, des bagarres entre les ouvriers. Ils étaient très souvent ivres morts, ils étaient tellement ronds le dimanche qu'ils ne pouvaient pas travailler le lundi ! C'était un monde vivant et assez ... malpropre. Tandis que dans les planches de l'Encyclopédie c'est la propreté même. Donc ce qui manque dans les planches c'est l'aspect charnel. Il y manque des bavures ! Roland Barthes a raison, les planches nous obligent à penser et à voir des liens entre des objets. Mais ce qu'elles ne rendent pas, c'est l'atmosphère, c'est le monde réel, c'est à dire tout ce qui est pour moi, historien, le plus important.

Humanisme : justement, ce « réel », vous avez le souci de le rendre dans votre livre en vous attachant à un personnage, Jean-François Favarger, « commis voyageur » de son état, représentant de commerce dirait - on aujourd'hui, et dépêché par la Société typographique de Neuchâtel pour faire la tournée des libraires français. Pourquoi avoir choisi de raconter de manière si réaliste ses pérégrinations ?

Pour deux raisons. D'abord, le miracle de la trouvaille de ce que Le Roy Ladurie appelait une « pépite » d'archives. Je suis tombé sur le carnet de voyage de Favarger. J'étais enthousiasmé par ce carnet de voyage d'un homme du peuple inconnu qui va, durant cinq mois, à cheval, traverser la France. C'est un très beau document. On dispose, par ailleurs, de sa correspondance,

lettres et réponses, avec sa maison d'édition. Cela constitue un dialogue très intéressant. Ensuite, deuxième raison, le but du livre n'est pas de faire un récit picaresque. L'objectif reste tout à fait académique ! Il s'agit de répondre à la question posée, en 1910, par Daniel Mornet : « Que lisaient les Français à la veille de la Révolution? ». Daniel Mornet, que j'admire pour ses *Origines intellectuelles de la Révolution française*, a néanmoins commis bien des erreurs. Il a étudié des catalogues imprimés de bibliothèques privées sans s'aviser que les catalogues étaient censurés par la police. Donc la nature même de sa documentation excluait les livres des Lumières et, plus largement, tous les livres interdits ! Ainsi, n'ayant trouvé dans ses catalogues que de rares mentions du Contrat social de Rousseau, il en concluait que les Français ne l'avaient pas lu ! La Bible de la Révolution française sans lecteurs ! Cela méritait d'être vérifié. J'ai donc estimé qu'il convenait de repenser ces *Origines intellectuelles de la Révolution française*. Vous voyez que mon livre est tout à fait académique. C'est bien, d'abord, un livre de critique historique avec le moyen ordinaire de cette critique que constitue une documentation renouvelée. Mais, en même temps, j'ai à cœur de ne pas ennuyer le lecteur. Par le truchement du carnet de voyage de mon commis voyageur j'ambitionne de raconter une histoire qui fait « passer » le propos académique. Avec Jean-François Favarger j'accumule, petit à petit, les faits et, dans le dernier chapitre, je réponds à la question de Mornet en contestant sa réponse.

Humanisme : on peut voir, tout au long du périple de Jean-François Favarger, combien la condition des libraires peut être disparate. Quelques-uns sont prospères, mais beaucoup sont fragiles, souvent exposés à la faillite, et sans parler des colporteurs qui sont des vagabonds sans feu ni lieu et que vous décrivez avec tendresse.

En effet, les colporteurs de livres sont des personnages bien attachants. Notez, au passage, qu'ils ne faisaient pas partie de la corporation des libraires. C'étaient des gens du peuple, certains ne savaient même pas lire et écrire. Pour leurs lettres, ils se faisaient aider par des écrivains publics. Ils avaient un chariot, un cheval, des piles de livres, et ils sillonnaient la France. Ils n'avaient pas de résidence fixe. Sans qu'on comprenne bien pourquoi, toutefois, Coutances, en Normandie, semble avoir été leur lieu de rassemblement de prédilection. Ils étaient pauvres et pérégrinaient d'auberge en auberge. Ils passaient leurs commandes avec des billets à ordre portant comme adresse : « domicile en l'air »

et qui promettaient un paiement bien réel en espèces, à telle date, en tel lieu, à telle auberge. Mais ils n'arrivaient jamais à date précise. Et les colporteurs avaient des « domiciles en l'air » un peu partout. Oui, j'ai beaucoup de sympathie pour les colporteurs. Quant aux libraires, ils ont en effet des profils très différents. Faverger les note en fonction de l'accueil qu'ils lui font mais surtout en fonction de leur répondant financier. Car, hormis quelques gros libraires installés, la profession compte surtout des nécessiteux. L'un d'entre eux, libraire à Tours, se lamente en notant que, dans sa bonne ville, on compte « 99 rôtisseurs riches et 1 libraire mourant de faim ».

Humanisme : grâce à Faverger, et à vous, nous savons donc maintenant, précisément, qui sont les libraires, qui sont les éditeurs, qui sont les imprimeurs, qui sont les contrebandiers, en France, à la veille de la Révolution... mais qui sont les lecteurs ?

Je ne sais pas ! Mes sources, sur ce point, sont quasi muettes. De façon approximative, toutefois, mais sans qu'on puisse faire de statistiques sérieuses, elles peuvent renseigner, accessoirement, sur les clients de libraires. On constate alors qu'il s'agit de médecins, d'avocats surtout. On note aussi, curieusement, pas mal de prêtres, et aussi beaucoup de « fonctionnaires », tenants d'offices au service de l'Etat. On repère encore des magistrats, surtout, évidemment, dans les villes où siège un Parlement. Et puis, enfin, dans les villes de garnison, on repère beaucoup de militaires. Ça c'est frappant ! Un libraire écrit « Louis XVI va me priver de mes clients les plus importants en les envoyant à la guerre d'Amérique, je ne peux pas payer ma lettre de change ». Ces militaires lecteurs sont, bien sûr, des officiers. Ils laissent entrevoir une armée française très instruite et très curieuse de la philosophie. Pour développer cette hypothèse, je suis en train d'écrire un petit essai sur Servan de Gervais. Cet officier d'Ancien régime est devenu Ministre de la Guerre pendant la période des Girondins en 1792. En 1780, il avait fait imprimer un petit libelle sous le titre *Le soldat citoyen*. Il représentait le militaire instruit, patriote et partisan des Lumières. Et ce sont ces gens-là – Bonaparte en offre un exemple plus connu - qui vont appuyer la Révolution.

Humanisme : voilà pour les lecteurs. Qui lisent quels livres ? On a l'impression que l'offre n'est pas considérable...

Bien des gens ont dressé des statistiques d'après toutes sortes de documents. Et nous sommes tous d'accords pour dire que l'environnement du livre est encore

réduit. Que le public n'est pas encore le « grand public ». Pour le « grand public », il faut plutôt attendre les années 1830. Pourtant, le taux d'alphabétisation est assez élevé, plus de 50% dans certaines villes et dans le nord-est de la France. Le Midi beaucoup moins. En tout cas, il s'agissait d'une sorte d'élite de la société française, des hommes, principalement, des nobles, bien sûr, des lecteurs issus des rangs supérieurs de la classe moyenne, des gens aisés, mais je n'ai jamais trouvé d'artisans, de gens de la boutique. Il y avait pourtant des cabinets littéraires où l'on pouvait s'abonner et disposer du fond du libraire qui le tenait. Donc je n'exclus pas qu'il y ait eu parmi les lecteurs des gens du peuple. Mais je n'en ai pas trouvé.



Humanisme : un de vos derniers paragraphes est intitulé : « Franc-maçonnerie et magie ». Il nous a, vous vous en doutez, intrigués...

Le public s'intéressait, en effet, beaucoup à la Franc-maçonnerie. Le secret, les mystères – on s'imaginait toutes sortes d'extravagances chez les francs-maçons – suscitaient la curiosité. Il y avait donc toute une littérature qui promettait de

dévoiler les soi-disant secrets des cérémonies. Il semble que cela n'ait pas beaucoup changé ! En tout cas, en cette fin de XVII^e siècle, il y avait une forte demande. Les lecteurs étaient fascinés par la franc-maçonnerie comme ils l'étaient pour la magie. Je ne m'attendais pas à cela, mais c'est le cas.

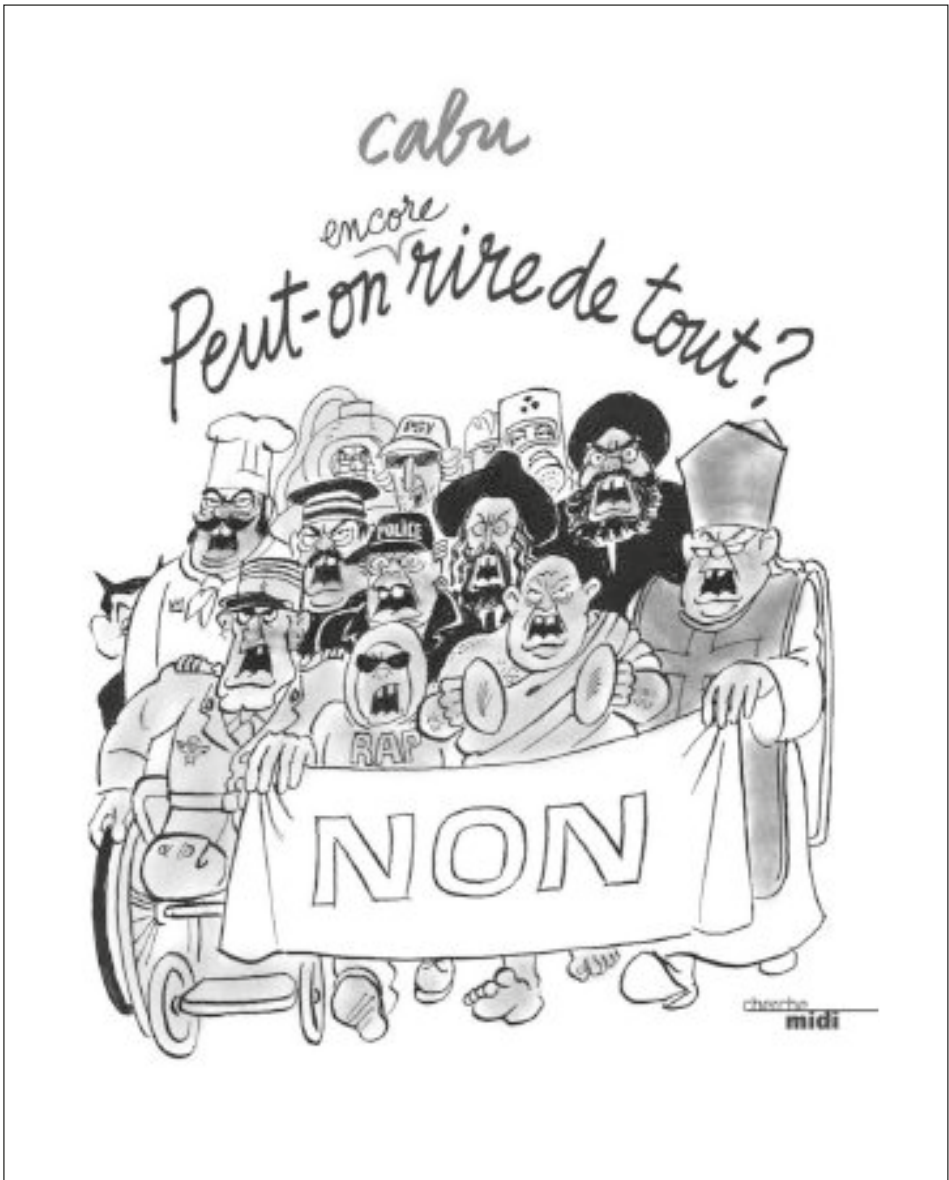
Humanisme : quels liens établissez-vous entre littérature, diffusion des Lumières, et ce qui arrive à la fin : la Révolution ?

J'hésite à parler de causalité et je ne vois pas de causalité linéaire qui mènerait de l'achat du livre, à la lecture du livre, puis à la formation d'une opinion publique, et, finalement, à l'action. Je ne peux pas établir une série clairement causale. Pourtant, je crois qu'on peut parler d'une atmosphère, d'un climat intellectuel qui s'est réellement installé, et qui a été formé en grande partie par les livres. Voltaire dit quelque part : « Les livres gouvernent le monde ». C'est peut être un peu exagéré mais il est vrai, qu'à cette époque, le livre a une réelle puissance. Il n'y avait pas tous les autres médias que nous connaissons aujourd'hui et la lecture était une expérience assez profonde. Donc, les livres ont bien contribué à créer un climat intellectuel. Un climat différent de celui qui pouvait être ressenti un siècle plus tôt, et même un demi-siècle plus tôt. Comment apprécier la différence ? Je n'oserai pas m'aventurer dans le XVII^e siècle, mais pour repérer la nouveauté du XVIII^e, je prends l'exemple de Louis Sébastien Mercier. On compte un grand nombre d'éditions de ses deux plus fameux ouvrages : *L'an 2440* et le *Tableau de Paris*. Le premier est une utopie. La première utopie située dans l'avenir ! Géniale trouvaille ! L'autre est, au contraire, une description réaliste du Paris de son temps sans rien cacher de la misère qui y règne. Donc, du contraste entre les sujets de ces deux best-sellers on peut imaginer que naît, chez le lecteur, l'idée qu'au monde tel qu'il est pourrait bien, quelque jour, se substituer un monde tel qu'il pourrait être. Par ailleurs, que penser de l'intérêt marqué pour la littérature philosophique ? Bien sûr, si on embrasse toute la philosophie dite « des Lumières », c'est compliqué. Il y avait tant de courants ! Mais ce qui peut surprendre, c'est la faveur particulière que rencontrent les écrits irréligieux dans la veine de ceux du baron d'Holbach. Pour nous autres, aujourd'hui, l'athéisme décidé du baron peut nous paraître inoffensif. Mais je crois que, pour un lecteur du XVIII^e siècle, tenir en main un traité athée, un imprimé, ce doit être un choc, cela doit susciter une sorte de fascination et un plaisir de transgression de l'interdit qu'on ne risque pas de retrouver dans nos sociétés modernes, du moins celles qu'on dit « sécularisées ».

Humanisme : pour conclure, pourquoi utilisez-vous, souvent, le mot monde pour dire « le monde du livre »

L'ambition, chez l'historien que je suis, c'est de recréer un monde et de le peupler avec les gens du passé. Je m'emploie donc à brosser des portraits d'êtres humains avec une inclination particulière pour les gens obscurs. Je m'efforce aussi de peindre des atmosphères, de conter des vies et de décrire des conditions de vie. Dans mon domaine, l'histoire du livre, les circuits commerciaux, les transports de ces ballots de livres, les pérégrinations de mon commis voyageur, les mésaventures des contrebandiers, les bonnes ou mauvaises fortunes des libraires, tout cela constitue un « monde » dont j'essaye de faire revivre les mouvements et de peindre les couleurs. Je dis « monde », c'est peut-être un peu trop vague ou pas assez précisément défini... C'est en tout cas, à mes yeux, assez pour nous faire prendre la mesure de ce qui nous sépare du passé mais aussi ce que nous lui devons. Nous admirons le traité sur la tolérance de Voltaire mais nous ne pensons plus comme Voltaire. Le livre est en passe d'être une vieille lune mais nous devons toujours croire, profondément, en la force de l'imprimé, y compris sous l'espèce du journalisme ! C'est tout à fait central pour une démocratie. La menace actuelle ce sont les réseaux sociaux où l'on dit n'importe quoi, où les informations ne sont pas tamisées par des professionnels. Un monde où le livre n'a pas le poids qu'il devrait avoir est un monde dangereux. Il faut, plus que jamais, croire en la force libératrice du livre. □

Propos recueillis par Charles Coutel et Marc Riglet



Peut-on (encore) rire de tout ?
En 2011, Cabu posait la bonne question

Vers la liberté absolue d'expression ...

Charles Conte

La liberté de conscience et la liberté d'expression sont intimement liées. En France, deux grandes lois républicaines les consacrent. La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat dont l'article premier affirme « La République assure la liberté de conscience ». Et la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse dont l'article premier affirme « L'imprimerie et la librairie sont libres ». La laïcité est fondée par ces deux lois, auxquelles est associée bien sûr la loi de laïcisation de l'école en 1882. Les francs-maçons ont joué un rôle notable dans la conception et le vote de ces lois. Ils restent, plus que jamais, les garants de leur application pleine et entière. Une question est posée : si la liberté de conscience est absolue, qu'en est-il de la liberté d'expression ?

La liberté absolue de conscience fait partie de nos principes. Son caractère absolu signifie qu'elle n'accepte pas d'être limitée. La liberté de conscience ne se réduit pas au fait de penser ce qu'on veut dans son for intérieur. Chacun peut exprimer publiquement, individuellement ou collectivement, ses opinions et convictions philosophiques ou religieuses. On peut donc être croyant, athée, agnostique, voire indifférent, changer de conviction, critiquer - y compris sous forme satirique - toutes les convictions philosophiques ou religieuses. Il est inacceptable que cette liberté soit limitée, notamment sous prétexte de « blasphème ». Cette liberté choque indéniablement certains. D'autant plus que la libre critique des religions implique la libre critique des alliances politico-religieuses. En République, il faut pourtant que chacun admette que la liberté d'expression dans le registre philosophique et/ou religieux est absolue. Elle ne peut être limitée par des interdits particuliers imposés à l'ensemble de la société. Un rapport de Reporters sans frontières recense en 2013 des lois contre le blasphème, ou contre des délits ou crimes analogues, dans la moitié des pays du monde. Le combat pour affirmer le caractère absolu de la liberté de conscience n'est donc jamais définitivement gagné...

La liberté d'expression dans le registre philosophique et religieux, donc la liberté de conscience, peut-elle être étendue à tous les registres de l'activité

humaine ? La liberté d'expression est la condition impérative du fonctionnement démocratique, du progrès scientifique, de la création artistique. Elle garantit la clarté des décisions des citoyens élus. Elle est nécessaire aux échanges intellectuels entre chercheurs. Elle est essentielle dans le monde des arts et des lettres. La liberté d'expression est le fruit d'un combat multiséculaire, toujours recommencé. L'Antiquité gréco-latine, la Renaissance, la philosophie des Lumières n'ont pu se déployer que grâce à d'âpres combats pour la liberté d'expression. Et d'abord pour la liberté d'expression en matière religieuse, d'où est donc née notre conception de la liberté de conscience. Nous savons cela. Mais nous sommes tous tentés par le recours à la censure...

Le Code de la liberté d'expression

Héros et héraut de la liberté d'expression, avocat au barreau de Paris, auteur d'une centaine de livres et membre d'à peu près autant d'associations, président du PEN Club France, notre ami Emmanuel Pierrat a publié coup sur coup trois ouvrages sur « un des droits les plus précieux de l'Homme » selon la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Le premier est un *Code de la liberté d'expression*. Avec son collègue Vincent Ohannessian, il a rassemblé les textes et la jurisprudence qui posent fermement ce principe : conventions internationales, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, confortée par des pactes internationaux et des chartes européennes. Les législateurs républicains l'ont affirmé avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : « Article 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. Article 11. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». On a relevé que la liberté d'expression s'exerce ici dans le cadre de « l'ordre public », et qu'elle peut donner lieu à des « abus ». Certes, mais il ne faut pas oublier que les révolutionnaires sortaient d'une civilisation où la coercition était vue comme théologiquement fondée et même comme naturelle. Il était difficile de se dégager complètement de cette mentalité. L'affirmation vitale qui est au cœur de la Déclaration de 1789 est bien celle de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse « L'imprimerie et la librairie sont libres ».

Le grand livre de la censure

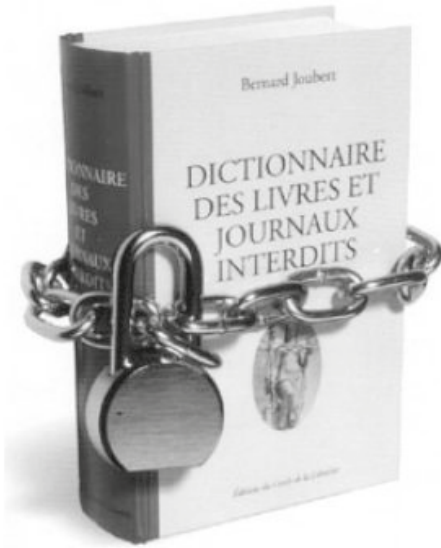
Et pourtant ! Emmanuel Pierrat estime à 400 les textes sur la liberté d'expression. Aujourd'hui encore une à deux lois sont votées chaque année dans un sens restrictif. Le Code de la liberté d'expression contient près de 300 pages consacrées aux textes qui la limitent ! Certes en général inspirés par de bons sentiments (protection des bonnes mœurs, puis protection de l'enfance, lutte contre les racismes, contre la provocation à la haine, au suicide, aux incitations à fumer, à boire...), ce foisonnement répressif pourrait être mal utilisé par un pouvoir fort. Sans changer une virgule aux textes. Un seul exemple : la loi de 1972 contre le racisme réprime « ceux qui... auront provoqué à la discrimination, la haine, la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ». Nation ? Religion ? Sur plus de 200 procès, l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne (AGRIF) en a gagné une trentaine en première instance en utilisant notamment cette loi mal formulée.

Anastasie, célébrisissime figure de la censure dessinée par le caricaturiste André Gill en 1874, a une très longue histoire. Emmanuel Pierrat en rappelle un grand nombre d'épisodes dans *Le grand livre de la censure*. Tous ne sont pas aussi connus que les mésaventures de Baudelaire ou de Boris Vian. Notre auteur rappelle ainsi celles de Gustave Courbet, Henry Miller, Salman Rushdie, Marjane Satrapi, Ernest Pignon-Ernest, Andy Warhol, Stéphane Guillon, Pierre Desproges, Jean Genet, Siné, Peter Handke, Lady Gaga, Zep, Olivier Letellier... Ces censures étant le fait de l'Etat, mais aussi, de plus en plus, le fait de groupes de pression. L'ignoble assassinat des caricaturistes de Charlie hebdo fut le plus violent mais pas le dernier épisode. Contrairement à ce qu'on croit parfois, la liberté d'expression est de plus en plus limitée.

Nouvelles morales, nouvelles censures

Emmanuel Pierrat n'a pas limité son expertise au droit positif et à l'histoire de la censure. Il a mené une enquête sur les nouvelles censures qui prolifèrent aujourd'hui. Elles se réclament de nouvelles morales. Son livre *Nouvelles morales, nouvelles censures* en offre un panorama en quinze chapitres parfois hilarants, parfois inquiétants. En référence au Tartuffe de l'immortel Molière (« Cachez ce sein que je ne saurai voir... »), chaque chapitre débute par « Cachez... ». Sont censurés des personnages immoraux comme... des fumeurs ! Sartre, Lucky Luke, Jacques Tati... Des repris de justice (mais seulement en période de liberté

Le Dictionnaire des livres et des journaux interdits



Parmi les dizaines de lois limitant la liberté d'expression, la loi sur les publications destinées à la jeunesse de 1949 se distingue par son article 14 qui l'applique « aux publications de toutes natures ». Moyennant quoi cette loi, qui a permis d'interdire 6 900 livres, journaux et revues, a été appliquée une seule fois à une publication destinée à la jeunesse ! Le journaliste et écrivain Bernard Joubert, auteur de plusieurs ouvrages sur la censure, a réalisé un fabuleux inventaire de toutes

ces publications interdites. En 1200 pages très denses il propose pour chaque publication une vignette reproduisant l'image de couverture, et des informations précises sur l'auteur, l'éditeur, le contenu de l'ouvrage, les considérants de l'interdiction et ses suites éventuelles. Ainsi on saura tout sur « Nordic beauty », « La nonne zoophile », « Lesbiennes séquestrées », « Les punitions de la baronne sadique », « Gaie France » dans le registre érotico-pornographique (le plus représenté)... mais aussi sur des publications comme « Hara-kiri », « Euskadi en guerre », la BD « Hitler=SS » de Vuillemin, « Les rouilles engagées » titre en forme de contrepèterie de Benjamin Péret, « Sexus » d'Henry Miller ou « L'épi monstre » de Nicolas Genka. Une chronologie des arrêtés d'interdiction, ainsi qu'un catalogue illustré des publications étrangères condamnées complètent ce monument d'érudition. Cet ouvrage imposant par son ampleur et la qualité de son information est aussi un beau livre par le nombre de ses illustrations et sa facture. Il a été publié par les Editions du Cercle de la Librairie.

conditionnelle, pas avant ni après)... Les seins, toujours, prohibés sur Facebook où pullulent les images de violence... La couleur même de certains auteurs, tout comme le fait de se grimer en Noir, le « blackface »... Certaines statues relevant du « passé colonial » sont censées être détruites... tout comme certains noms ou œuvres ne doivent plus être évoquées, de Colbert à Céline, même pour les soumettre à la critique politique et littéraire... Bien sûr, même les classiques, de Voltaire à Hergé doivent passer sous les nouvelles fourches caudines... Des livres pour enfants tels que « Petits contes nègres pour les enfants blancs » de Blaise Cendrars, un auteur admirateur des contes africains... Car même des mots sont déclarés tabous par ceux qui n'ont pas lu « Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer » de l'excellent Dany Laferrière. Nouvelle preuve de l'absurdité de la censure, « Ne tirez pas sur l'oiseau moqueur » de Harper Lee dont la publication en 1960 avait suscité un bel élan antiraciste... est aujourd'hui retiré de certaines bibliothèques des USA pour son vocabulaire trop cru. Voilà où nous en sommes.

Que pouvons-nous faire aujourd'hui ? Prendre conscience que « le geste du censeur est toujours une défaite » comme l'écrit Marie Kuhlmann dans *Censure et bibliothèques* (Editions du Cercle de la Librairie). Elle souligne : « La persistance d'un acte que les sociétés démocratiques feignent de réprouver, et dont l'efficacité reste à démontrer, témoigne de sa vitalité et de son enracinement dans l'imaginaire. La censure apparaît comme un acte symbolique par lequel le censeur tente de museler les peurs qui le hantent, d'échapper aux dangers qui l'assaillent ou au destin dont il se sent menacé. Les hommes ont toujours cru pouvoir faire disparaître les forces qui leur semblent hostiles en supprimant les textes dans lesquels elles s'incarnent... ».

Le développement d'Internet réduit à néant la quasi-totalité des tentatives de censure. Nous avons à assumer ce fait. Contre les discours de haine ou les fausses nouvelles, seuls le débat rationnel et l'éducation à l'exercice d'une pensée libre sont réellement efficaces sur la durée. C'est une tâche longue, difficile, ingrate... mais c'est la seule porteuse de fruits. Dans un débat intellectuel, littéraire, artistique, dans un conflit politique, devant une situation sociale difficile... le premier geste doit être celui de maintenir les conditions effectives de la liberté d'expression de toutes les parties. Tout comme l'effort pour assurer une liberté de conscience totale, l'effort pour assurer la liberté d'expression à laquelle elle est indissolublement liée, n'aura jamais de fin. Le caractère absolu de ces deux libertés tient à leur nature même. C'est un idéal vers lequel nous tendons, un combat de chaque jour... □

Bibliographie

Emmanuel Pierrat

Code de la liberté d'expression.

Avec Vincent Ohannessian. Anne Rideau Editions,
mai 2018, 446 pages, 80 €.

Le grand livre de la censure.

Editions Plon, novembre 2018, 336 pages, 19,90 €.

Nouvelles morales, nouvelles censures.

Editions Gallimard, octobre 2018, 146 pages, 15 €.

Bernard Joubert

Dictionnaire des livres et des journaux interdits.

Editions du Cercle de la Librairie,

illustré de 4900 reproductions de couvertures,

1^o édition en 2007, 1212 pages; 2^e édition en 2011, 1280 pages, 75 €.

Pour en savoir plus : <http://dictionnaire.joubert.free.fr/>

Cabu *Peut-on (encore) rire de tout ?*

Editions Le Cherche-midi, 2011, recueil de dessins, 125pages, 12€ .

Les hoquets du naturalisme

Jean Kriff

« *Je voudrais aussi qu'on travaillât à un catalogue des arts, des sciences et des inventions qui se sont perdues, que l'on donnât les raisons qu'ils sont restés dans l'oubli...* » Montesquieu. Cahiers (I, pp. 92-94)

Le Second empire avait été pulvérisé. L'Alsace et une partie de la Lorraine appartenaient dorénavant au Kaiser. Des milliers de migrants s'entassèrent sur des bateaux et se dirigèrent vers l'Afrique du nord. Il fallait coloniser à outrance pour payer les dettes de guerre et retrouver les matières premières perdues. Jules Ferry sut ouvrir le cœur des contribuables, la France allait aider les « races inférieures » à s'élever. Renan apporta sa caution en donnant un argument – inutile d'ailleurs – qui ne pouvait que donner bonne conscience aux boursicoteurs, en écrivant en 1871 : « Une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne ». Il n'avait, à l'évidence, pas conscience de chauffer le lit des envahisseurs de 1914.

Le monde des sciences était remué. Charles Darwin, qui avait troqué dès la fin de son adolescence, théologie contre reproduction des coléoptères, avait démontré que toute mutation positive des espèces dépendait d'un nécessaire combat pour la vie. (*L'Origine des espèces*- 1859).

Depuis qu'elles étaient connues, ces théories avaient eu des difficultés à s'imposer en France. En effet, il était difficile pour l'Empereur de faire admettre par Eugénie que ses ancêtres, même lointains, pouvaient avoir été singes ou pire encore cafards ? Heureusement, le pragmatisme de Claude Bernard (1813-1878) membre de l'Académie des sciences, vint à l'essentiel de la physiologie en publiant : *Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* (1865).

Décadence

Dieu, lui, semblait être sur la voie des « encombrants ». La laïcité se frayait un chemin en version populaire grâce au développement de la lecture mais l'on se méfiait encore de l'utilisation qu'en feraient les femmes. Zola inaugura

le naturalisme en se basant sur les travaux de Claude Bernard. Il ne s'agissait, dira-t-il, que de remplacer « le mot médecin par celui de romancier ». C'est *Thérèse Raquin* (1867) qui est considéré comme le premier ouvrage marquant le début du naturalisme littéraire, une histoire où « les remords des deux héros consistent en un simple désordre organique ». Littérature infecte, produit des triomphes de la démocratie, écriture putride diront ses détracteurs conservateurs. Ce sont eux qui ancrèrent le naturalisme dans un radicalisme républicain, celui de « décadents », vocable dont ils affublèrent ces écrivains, objets de leurs attaques. Cette décadence des années 1880-1900, n'était finalement pas le déclin car finement revendiquée, elle devenait l'outil pertinent, capable de désagréger le conservatisme. Maupassant ira jusqu'à abolir toute allusion, même infime, à la morale, précisément considérée comme un frein à la décadence. Pierre Louÿs, Jean Lorrain et des écrivaines comme Rachilde, Gyp ou poétesses comme Renée Vivien, se firent alors connaître, n'hésitant pas à apporter dans leurs textes des éléments explicitement érotiques, mettant l'homosexualité féminine à l'honneur.

Les naturalistes attaquaient la société patriarcale. Une première réussite, fut le rétablissement du divorce en 1884.

Pour Emile Zola, les rapports du peuple avec la guerre, la terre, la mer, la cruauté, étaient des éléments qu'il fallait porter à la scène lyrique. C'est son ami Alfred Bruneau (Humanisme n°279) qu'il allait charger de composer des opéras à partir de ses œuvres. Ce furent, à l'Opéra ou à l'Opéra-comique : *Le Rêve* (1891), *l'Attaque du Moulin* (1893), *Messidor* (1897), *L'Ouragan* (1901) puis, après la mort de Zola en 1902 : *L'Enfant-Roi* (1905), *Nais Micoulin* (1907) et *Les Quatre Journées* (1916). Devant l'engouement du public, de nouvelles commandes d'œuvres se multiplièrent. Massenet, l'un des musiciens les plus joués, rendu internationalement célèbre avec *Manon* et *Werther*, releva le gant du langage naturaliste, dépouillé et cru ; bien que critiqué pour la *Navarraise* en 1894, il réitéra trois ans plus tard avec *Sapho*, un sujet d'Alphonse Daudet.

Rome

D'autre part, dès 1901, la préparation d'une loi séparant Église et État, suscitait une grande effervescence dans les milieux progressistes. En effet, Léon XIII avait publié une lettre encyclique, *Rerum Novarum* en 1891, dans laquelle il avait développé la théorie sociale de l'Église et appelé à contrer les visions matérialistes

du socialisme : « Vous avez vu violer la sainteté et l'inviolabilité du mariage chrétien par des dispositions législatives, laïciser les écoles et les hôpitaux, arracher les clercs à leurs études et à la discipline ecclésiastique pour les astreindre au service militaire, disperser et dépouiller les congrégations religieuses ». Le 1^{er} janvier 1906, la loi de séparation entra en vigueur.

Dans les théâtres, lyriques ou dramatiques, surtout dans ceux subventionnés, cette loi était attendue. Elle libérerait l'expression créatrice demeurée tremblotante devant la crainte des fulminations venues des autels. Par bonheur, l'esthétique de l'antiquité païenne, portée au théâtre, fut un outil d'artistes pour entamer la « morale ». Mais il fallut du temps. Il en faut beaucoup entre l'élaboration d'un livret et la première représentation d'un spectacle lyrique. Un long travail de préparation est nécessaire depuis l'écriture musicale proprement dite jusqu'à l'ultime répétition des solistes, orchestre, ballet et chœurs. C'est ainsi qu'une multitude d'œuvres lyriques atteignirent le public avec retard, une moyenne de dix années. Or l'art a besoin de se tourner vers le futur pour exister. Cela devait jouer un mauvais tour au théâtre lyrique naturaliste.

En prémisses au vote de la loi de 1905, les compositeurs naturalistes, par le choix de leurs sujets et la manière dont leurs librettistes utilisaient les mots, montraient surtout la volonté de déniaiser les esprits. Pierre Louÿs (1870-1925) fut de ceux qui ouvrirent le bal des Années folles. Il faisait partie des Parnassiens, qui, avec Catulle Mendès et Mallarmé, affichaient l'idée que tout pouvait être écrit et décrit ; aucune règle, dite morale, n'étant aussi essentielle que la rigueur technique de l'emploi des mots. Pierre Louÿs, lui, guidé essentiellement par l'érotisme, publia *Astarté*, *Les Chansons de Bilitis*, *Aphrodite*, *La femme et le Pantin* et *Les Aventures du Roi Pausole*, œuvres qui toutes furent transformées en pages lyriques.

Naturalisme à l'Opéra

Albert Carré en 1899, avait pris en mains les destinées de l'Opéra-comique. Il y fit jouer un an plus tard, à l'occasion de l'Exposition Universelle, *Louise* de Gustave Charpentier. Cet opéra témoigne de la vie intime du monde ouvrier confronté à la transcendance d'un Paris, transcendé par Montmartre, patrie de l'Art. Cet opéra connut un tel succès qu'il fut joué près de 1200 fois à l'Opéra-comique, mais les « prédateurs » du naturalisme, symbolisme et impressionnisme musicaux, guettaient. Le temps était propice. Foin de Sardou, Mendès et Richepin ! Il y avait mieux pour remplacer la légende des religions

établies : Maeterlinck et ses opaques brumes médiévales. Dès 1902, Albert Carré produisit *Pelléas et Mélisande* à l'Opéra-comique. Claude Debussy et Maurice Maeterlinck ébranlaient d'un coup le naturalisme musical français. Le vérisme italien, exporté à Paris, en profita immédiatement. *La Tosca*, *Madame Butterfly*, *La Vie de Bohème*, écrits pourtant à partir de textes littéraires français, conservèrent le droit d'humecter les mouchoirs grâce à des livrets français... mais traduits de l'italien. Le public de France, peuple rationnel, a toujours su être rigoureux dans le choix de ses émotions.

Jean Richepin, qui ne se réclamait d'aucune école sauf de la sienne, s'était fait connaître en 1876 avec *La Chanson des gueux*. Cela l'avait mené en prison. Paris en ferait un jour un académicien. C'est son succès de 1897 : *Le Chemineau*, drame paysan, qui fut choisi pour être mis en musique par Xavier Leroux en 1907. Il lui avait fallu attendre 10 ans, comme cela s'était avéré précédemment pour *l'Astarté* de Pierre Louÿs. Pour cette nouvelle œuvre, Leroux fit appel à un vrai/faux folklore bourguignon avec une rudesse de ton qui le fit souvent mal accepter par les salons conservateurs, alors que ceux-ci applaudissaient les compositeurs étrangers ayant usé de semblables procédés : le groupe russe dit 'des cinq', Edward Grieg, Franz Liszt, Robert Schumann, etc. Le public populaire et même certains bourgeois ne furent pas dupes. L'œuvre fut abondamment jouée. D'autres, que l'on doit citer, utilisèrent des matériaux sonores semblables : Vincent d'Indy ou Joseph Canteloube. Nous avons préféré retenir Xavier Leroux, parce qu'il est injustement oublié. Premier prix de Rome, d'esprit contestataire, il avait tenté d'éviter l'obligation que son prix imposait : rester trois ans en Italie. Rattrapé par la loi, il avait été contraint d'effectuer cinq années d'armée. Nommé professeur au Conservatoire national de musique en 1896, en classe d'harmonie, son activité de compositeur ne cessa qu'à sa mort, à 56 ans, le 2 octobre 1919.

Soutenu par Charpentier et Bruneau, fondateurs de la Chambre syndicale des artistes musiciens (rattachée à la CGT dès 1902), il avait pris, en 1910, la tête d'un groupe de défense de la musique française, déclenchant ainsi deux débats à l'Assemblée nationale.

Une odeur de soufre

Un an plus tard, on lui avait joué *Astarté* à l'Opéra. Le texte de Pierre Louÿs déjà jugé sulfureux en 1891, ne fut édulcoré, ni par le livret de Louis de Gramont connu pour sa plume redoutable, ni par les notes de Leroux, jugées inutilement agressives. Dans la pièce, Omphale, grande prêtresse de l'amour lesbien, triomphe

d'Hercule en le faisant périr par le feu, puis quitte son île, dévorée par les flammes, pour gagner Lesbos. Omphale avait été interprétée par une merveilleuse mezzo-soprano, concubine de Leroux, Meyrienne Héglon, encensée pour sa voix, sa beauté et sa lascivité scénique. Camille Bellaigue, proche de Maurras, attaqua ce «texte dépravé» tandis qu'à l'étranger, Magnus Hirschfeld, médecin allemand, fondateur d'un comité scientifique pour la dépénalisation de l'homosexualité, applaudit à sa création, précisant : «*Astarté* est probablement le premier opéra joué [...] dans lequel l'amour saphique reçoit son authenticité» (*Jahrbuch für sexuelle Zwischenstufen (Annales des différentes sexualités)*). Xavier Leroux ne travailla qu'avec des esprits libres : Victorien Sardou, Louis de Gramont, Jean Richepin, Catulle Mendès sachant vitrioler la morgue conservatrice des salonards. Jusqu'à la veille de la guerre, à cause des retards de production, de nombreux compositeurs tentèrent encore d'imposer la veine naturaliste. Maurice Ravel y fit une incursion en 1907 avec *l'Heure Espagnole*, mais l'heure était sonnée de l'avènement de l'impressionnisme.

Pour lutter contre les pouvoirs de Rome, l'Allemagne de Bismarck avait inventé le « Kulturkampf ». La France avait choisi le naturalisme. Cette expérience culturelle, portée par les grands théâtres subventionnés, sut libérer l'art et les mœurs des censures de sacristains. Le naturalisme musical, abandonné aujourd'hui fut, auprès des classes aisées, un réel désagrégateur des ennemis de la laïcité.

En 1901, *Astarté* de Leroux se terminait par un hymne à la Déesse éponyme :

« Chantons les yeux pervers. Gloire à la Volupté ! » Un an plus tard, Arkel, dans *Pelléas et Mélisande* de Debussy chantait : « Si j'étais Dieu, j'aurais pitié du cœur des hommes ! »

Mais c'était le temps des Années folles. □

Bernardo Bertolucci, une histoire de génération

Jean-Louis Coy

Le cinéaste prodige de l'Italie des années 70 nous laisse une œuvre aussi riche qu'originale, complexe à certains moments, académique parfois, toujours débordante de cinématographie, l'art de la mise en scène passant avant tout.

Cela avait éclaté dès *Prima della rivoluzione* (1964), une surprise inouïe pour nous, cinéphiles contemporains de l'auteur, un film sur les fluctuantes incertitudes des intellectuels embourgeoisés à la fois communistes et conservateurs, bavards et exaltés, sincères et désinvoltés. Ce n'était pas dans le courant de la Nouvelle vague car il s'agissait ici d'une véritable réflexion politique tenue par un cinéaste intègre dans sa pensée, iconoclaste par à-coups, libre spontanément de pratiquer son art jusqu'à le transcender si nous nous référons au traitement de la lumière dans *Prima della rivoluzione*, aussi brillante que l'ambiguïté de ce jeune héros stendhalien.

Primé, reconnu, vite adulé, Bertolucci entame alors une carrière exceptionnelle mais ne perd jamais son âme, il en aurait souri car son modèle était d'abord Enrico Berlinguer (secrétaire général du Parti communiste italien de 1972 à 1984). *La stratégie de l'araignée* (1970) d'après José Luis Borgès et *Le Conformiste* selon Alberto Moravia (1971) sont deux exercices difficiles que le cinéaste réussit grâce à sa *manière*. Ses personnages sont à double-sens. Les pères faux héros, les héros lâches, la banalité du mal perce sous le visage paisible d'un fasciste ordinaire. Bertolucci décrypte une époque où les martyrs font défaut, les femmes affichent leur beauté lucide (Stefania Sandrelli, Dominique Sanda), les hommes digèrent leurs mensonges avec indifférence (Jean-Louis Trintignant.)

Bien sûr demeure l'incontournable succès, *Dernier tango à Paris*, 1972, qui reste d'abord à mes yeux une preuve manifeste que l'on peut brûler encore l'artiste et son œuvre. Ce que Bertolucci a eu à subir reste incroyable : la censure, certes, les procès répétés, la destruction de son film (sauvé in extremis par une copie), jusqu'à la perte des droits civiques puisque Bertolucci ne put participer aux élections de 1976 en Italie. Il ne s'agit pas aujourd'hui de polémiquer sur le film lui-même, nous importe seulement de considérer la place de l'artiste dans nos sociétés civilisées, trop d'invéraisemblances ont émaillé cet épisode et enrichit une vindicte fortement organisée par les censeurs italiens. Le film ne ressortira sur les écrans qu'en 1986.

Quatre années plus tard, *Novecento*, (non pas 1900 mais plutôt *le vingtième siècle*, si l'on préfère). Formidable engagement d'un homme fidèle à ses convictions, le communisme, le travail de la terre, l'idéologie, une nouvelle conscience de classe, la grève, ce sont là des sujets que le cinéaste aborde sans dogmatisme ni emphase. Fresque révolutionnaire, saga historique, projet humaniste, ce film de 325 mn raconte l'Italie de 1900 à 1945. A travers le regard de deux enfants, leur évolution et celle de leurs familles, Bertolucci nous décrit le combat entre la bourgeoisie agraire et les travailleurs de la terre, l'avènement du fascisme, l'espérance socialiste. Sans doute est-ce aussi sa propre vision du Parti communiste, celle qui correspondait au grand projet de l'Italie de Berlinguer. Au-delà du discours idéologique, Bertolucci nous rappelle la beauté du monde que les hommes ont le devoir de partager. Les paysages d'Emilie, les saisons, les récoltes, le travail aux champs, les visages et la Terre sont une leçon de cinéma qui met ce film à la hauteur d'un Govjenko, d'un Ford ou d'un Eisenstein. Il ne s'agit pas d'un récit sur le modèle romanesque antérieur (XIX^e s.), mais au contraire une sorte de mélodrame verdien, où la musique accompagne des situations humaines souvent quotidiennes. *Novecento* est en effet construit comme un opéra avec ses décors, ses drames, sa grandeur, sa poésie et son prétexte politique, (*Rigoletto*, *La Force du destin* et la partition originale de E. Morricone). C'est donc à propos de ce film, qui pouvait faire de nous des révoltés, qu'on comprend le rôle du cinéma de Bertolucci. Toute son œuvre a parlé de l'individu ballotté entre son origine sociale et ses impératifs intellectuels, culturels et économiques. Les mots ne survivent pas toujours aux changements de conscience, le cinématographe (le terme toujours utilisé par Bresson, un de ses maîtres avec Renoir et Ophüls) de Bertolucci est en même temps le *récit* du langage du 7^e art.

Avec *La tragédie d'un homme ridicule* (1981), le réalisateur reparle de l'économie opposée à l'idéologie sous le masque d'une perte de repère, les patrons deviennent aveugles. Un peu à l'écart, *La luna* (1979) émerge des fantasmes intériorisés par le cinéaste et ressentis déjà dans *Prima della rivoluzione*, c'est un film secret qui semble amalgamer le désir, insatisfait ou pas, à un opéra en demi-teinte. Là aussi Verdi domine, sa musique est sous-jacente, la lune et la mère cantatrice en sont la charpente, les rêves volent en éclats. La carrière de Bertolucci, dès lors, se modifie. Peut-être a-t-il choisi la solution économique venue des studios hollywoodiens toujours prêts à financer des superproductions qui l'ont néanmoins fait connaître par le grand public, sans toutefois lui accorder le respect qui était dû à l'un des plus importants cinéastes des années 70.

Perfection du *Dernier empereur* (1987) primé et oscarisé, succès de *Un thé au Sahara* (1990) et *Little Buddha* (1993). Il est temps de revenir en Italie avec *Beauté volée* (1996) et surtout *Shandurai* (1998), le film le plus épuré de Bertolucci, un moment de cinéma où le dialogue ne compte guère en regard des sentiments de tolérance amoureuse, de respect de l'autre, la simplicité des rapports. Citons *Innocents* (2003) qui se déroule en mai 68 sans trop nous intéresser.

Bernardo Bertolucci fait partie de notre mémoire cinéphile mais aussi parce que nous le *reconnaissons* avec ses convictions comme ses ambiguïtés, son génie comme ses excès. Il était dans le dilemme du *communiste cultivé*, non à la manière de Visconti, Rossellini, de Sica mais selon une synthèse à laquelle s'ajouteraient Pasolini et Fellini. Finalement un artiste ouvert au monde selon la tradition italienne inaltérable.

Bernardo Bertolucci né à Parme en 1941, mort en 2018. D'abord assistant sur son film *Accattone* (1961) Pasolini lui fournit l'occasion de diriger son premier long métrage l'année suivante. *La commare secca* d'après un scénario de Pasolini. Ses vrais débuts sont *Prima della rivoluzione* en 1964.

Ses récompenses :

1987 : *Le Dernier Empereur* (1987) Oscar et Golden globe du meilleur réalisateur et du meilleur scénario, César du meilleur film étranger, British Academy of Film : BAFTA du meilleur film.

2011 : Palme d'honneur du Festival de Cannes.

2012 : European Film Awards Honor. □



Philippe Foussier
Combats maçonniques

*Collection Pollen maçonnique,
Conform édition, 2018,
184 p., 10€.*

Sous le titre *Combats maçonniques*, Philippe Foussier, ancien Grand maître du Grand Orient de France, publie un ensemble de réflexions qui intéresseront bien sûr les francs-maçons mais aussi tous les laïques et les républicains et tous ceux qui s'interrogent sur la pertinence et l'actualité de l'humanisme. Du moral vers le politique, de l'individu vers la cité, l'ordonnance en série des propos rappelle qu'un engagement reste un affairement frappé d'extériorité s'il n'est guidé par un travail sur soi-même qui renvoie constamment à « l'inconfort de la pensée ».

Il n'est en effet pas nécessaire de « frapper à la porte du temple » pour militer, s'engager comme citoyen et soutenir les principes républicains. Que viennent donc faire les francs-maçons en loge, qui nourrit de manière spécifique leur engagement de citoyen ? « Ils sont présents dans les temples pour échapper temporairement à cette société » en se plaçant dans un cadre symbolique et méditatif « indispensable pour combattre leurs propres préjugés, leurs réflexes et leur postures ». Ce cadre n'est un secret pour personne : chacun peut visiter un temple – ce n'est du reste pas un espace sacré –, s'instruire dans des livres dont aucun n'échappe au dépôt légal ; le musée de la maçonnerie est public, etc. Mais l'auteur rappelle utilement que l'expérience de ce retrait s'effectue aussi par la temporalité : « la distinction entre temps maçonnique et temps profane connaît aujourd'hui une ampleur considérable » ; « le parcours maçonnique est une école de patience ».

À partir de cette position singulière qui induit, par son caractère de recherche et d'approfondissement pensif, une dimension universelle, le cercle de la réflexion s'élargit dès le second chapitre et donne sens, degré par degré, au pluriel des

« combats » dont il est question tout au long de l'ouvrage. Cela s'entend d'abord au sens restreint : c'est l'occasion d'un retour sur la nature, l'histoire et l'action du GODF - retour qui se méfie des « légendes excessivement dorées ou noires ». Et si l'auteur se garde de taire les manquements, les turpitudes et même les trahisons dont le GODF fut le lieu et parfois l'agent, c'est pour mieux rappeler *sous forme d'obligation* l'origine, les principes fondamentaux, le passé lumineux et les combats (laïques, républicains, pour la justice sociale, la recherche scientifique, l'émancipation) dont l'obédience peut à juste titre s'enorgueillir.

Se dégage alors un *devoir d'universalisme* : tel est le vecteur qui oriente le combat maçonnique, cette fois pris dans sa dimension civile et civique générale. Enserrés dans la tenaille formée par le retour de l'extrême droite et du fanatisme religieux d'une part et de l'autre l'adoption de l'idéologie raciale, sexiste et communautariste par une appréciable fraction de la « gauche » et de l'extrême-gauche, nous avons plus que jamais besoin d'une franc-maçonnerie de combat. Plus que jamais, le programme des Lumières est à l'ordre du jour non pas sous la forme d'une incantation mais bien sous celle d'une lutte. Et c'est parce que le combat maçonnique n'est pas à la remorque du politique ni logé en son sein comme une de ses composantes mais en amont de celui-ci, qu'il peut trouver sa lucidité et exercer sa vigueur. Le GODF ne vise ni à exercer le pouvoir, ni à le servir (pour cela d'autres appartenances sont plus opportunes et plus efficaces), mais d'abord à s'éclairer lui-même sur la nature et l'état de la société, sur ce qui pourrait la rendre plus juste : oui les armes se forgent en amont. La franc-maçonnerie n'a pas pour objet de ressembler au monde profane et elle doit s'efforcer de ne pas en être le reflet, sous peine de se réduire à un club puéril dont les membres « s'affublent de titres ronflants et arborent des décors plus ou moins chatoyants dans des lieux réputés secrets ».

L'ouverture des combats de la franc-maçonnerie vers la cité est embrayée par un chapitre sur le chevalier de Ramsay. Ce n'est pas un paradoxe : réfléchir sur les audaces d'un texte de 1738¹ conduit à prendre la mesure de celles qu'il faudrait promouvoir aujourd'hui pour en conserver l'esprit. Les réflexions substantielles se succèdent dès lors – sur la laïcité, la science, l'Europe, la lente déconstruction de la citoyenneté républicaine –, en s'appuyant sur un heureux entrecroisement entre passé et présent.

Ainsi le « sens de l'engagement » est tour à tour éclairé et illustré, référé à

¹ Version de 1738 du *Discours* de Ramsay citée dans Gérard Gayot, *La Franc-maçonnerie française. Textes et pratiques - XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris : Julliard, 1980.

d'utiles sources autant qu'orienté vers l'action contemporaine, y compris par un ensemble d'annexes où l'on trouvera notamment le texte intégral du remarquable discours que Philippe Foussier prononça le 1^{er} mai 2018 en s'adressant fermement, par une série d'apostrophes, au président de la République². Au sein de ce parcours, on soulignera une belle évocation de la figure de Henri Caillavet, un bilan inquiétant des freins (pour ne pas dire plus) qui entravent délibérément la recherche scientifique depuis le début de ce siècle (on se souvient notamment des attaques contre le rapport Lengagne), et une analyse sans concession de la substitution dans de nombreux milieux de gauche et syndicaux de la question « raciale » à la question sociale comme grille de lecture des rapports humains.

La tâche est donc urgente de « relever la république ». Elle ne peut s'effectuer qu'en reprenant sa source à un humanisme qui est plus que jamais d'actualité et qu'il s'agit de porter aux dimensions des défis contemporains. Elle est à l'*agenda* de l'ensemble des citoyens qui, sans nécessairement se donner explicitement l'horizon de l'utopie maçonnique réflexive d'une « république universelle », en partagent néanmoins le principe universaliste émancipateur. □

Catherine Kintzler

² « Rassemblement du Père Lachaise, 1^{er} mai 2018, discours du Grand maître au Mur des Fédérés », p. 140. Ces annexes comprennent aussi des hommages – à Paul Gourdot, Fred Zeller, Charles Porset.



Jean Birnbaum
La Religion des Faibles.
Ce que le djihadisme dit de nous

Seuil, 2018, 284 p., 19€.

Directeur du *Monde des livres*, Jean Birnbaum est l'auteur d'un volume sur le même thème qui avait été salué à juste titre comme un livre important pour comprendre le phénomène djihadiste et la cécité volontaire qu'il provoque chez nombre de nos contemporains (*Un silence religieux*, Seuil, 2015, cf. *Humanisme* n° 310, février 2016).

La Religion des Faibles vient prolonger cette réflexion en la situant dans un contexte plus général et actuel. Pour Birnbaum, les Occidentaux sont victimes de leur propre aveuglement. Lorsque les djihadistes martèlent « Nous aimons la mort comme vous chérissez la vie », ceux qui sont visés par cette soif de néant préfèrent regarder ailleurs ou nier cette réalité. Et nous sommes aujourd'hui les « Faibles » tandis que le djihadisme s'affirme sans retenue. Pendant que nous doutons de nous-mêmes, de nos valeurs, nos ennemis, eux, n'éprouvent aucune forme de doute. Ils veulent l'anéantissement de la liberté, de la démocratie, des droits de l'Homme et ils se donnent les moyens d'y parvenir : « Ils nous haïssent pour ce que nous sommes, non pour ce que nous faisons ».

Mais au-delà de leur capacité destructrice explicite par la voie du terrorisme, les djihadistes savent qu'ils peuvent aussi compter sur un terreau fertile pour continuer à semer le doute et la confusion. Car l'Occident lui-même prête le flanc en battant sa coulpe, comme Jean Birnbaum le démontre à l'aide de multiples exemples. Il propose notamment un retour très instructif sur la genèse de l'affaire Rushdie et sur la manière dont l'écrivain avait été, en sus de la fatwa prononcée contre lui par les fous de Dieu, cloué au pilori par une grande partie de l'intelligentsia de gauche.

Il revient aussi sur la lâcheté européenne lorsque le Danemark avait été dans l'œil du cyclone après la publication des caricatures du prophète.

« Chaque nouveau bain de sang met à nu des réalités, choses banales ou hautes idées dont nous avons oublié à quel point elles structurent nos vies quotidiennes », rappelle Birnbaum. □

Philippe Foussier



Irène Mainguy
Mythes et légendes initiatiques

Courrier Du Livre, 2018, 18€.

Irène Mainguy, présidente de la Société française d'études et de recherches sur l'Écossisme, est une chercheuse et écrivaine reconnue en milieu maçonnique, pour ses nombreux écrits depuis sa remise à jour de la trilogie wirthienne sur les grades d'apprenti, de compagnon et de maître jusqu'à « La Symbolique du troisième millénaire », car elle répond à une attente croissante au niveau européen d'ouvrages sérieux, clairs, approfondissant et renouvelant la thématique des rites et du symbolisme de l'Art royal. Aujourd'hui, elle présente et décrypte dans la collection « trois minutes pour comprendre¹ » cinquante mythes et légendes initiatiques ; avec pour chaque thème, illustré par un personnage réel ou fictif, une double page de présentation accompagnée d'un résumé, d'un focus, de repères, d'une citation et d'une iconographie de toute beauté. Ainsi, concernant Psyché et l'ambroisie, l'enlèvement de Psyché par le peintre William Antoine Bouguereau.

Elle définit au préalable les mythes comme des récits collectifs et anonymes de portée universelle, issus de toutes les traditions, censés répondre aux interrogations des hommes de toutes les civilisations, comme sur l'origine du monde. La légende, écrit-elle, s'appuie le plus souvent sur un événement ou un personnage réel ou imaginaire (enchanteur, sorcière, fée...), déformés, enjolivés qui sont « porteurs de messages, vecteurs de sacré et de transcendance » et « nous invitent à surmonter les épreuves qui jalonnent notre existence ».

Irène Mainguy classe les cinquante principaux mythes ou légendes qu'elle expose en sept catégories : cosmiques, héroïques, de la recherche de

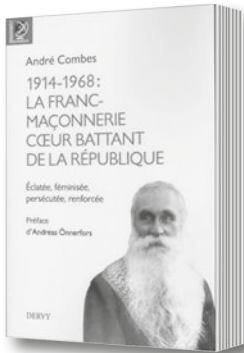
¹ 3 minutes pour comprendre les 50 plus grands mythes et légendes initiatiques, Le Courrier du Livre, 2018, 160p.18 Euros.

la connaissance, de la quête d'immortalité, de la construction, de l'amour absolu, de la quête spirituelle. Ainsi, sept personnages symbolisent le thème de l'immortalité : Gilgamesh, la déesse Ishtar, Psyché et l'ambroisie, Siegfried et le mythe de l'invincibilité, Faust ou le pacte impossible, Dracula, Christian Rosenkreutz associé à la quête alchimique.

Du mythe de la construction relèvent Romulus et Remus pour Rome, Gediminas pour Vilnius, les quatre fils Amyon, Mélusine, et concernant plus spécifiquement la maçonnerie ou le compagnonnage, les quatre couronnés, Maître Hiram et Maître Jacques. Les choix retenus pour la quête spirituelle sont également judicieux, trouvant leur source dans la Bible, Rome avec le culte de Mithra, l'Égypte pharaonique avec Thot, porteur de lumière, le Moyen Âge avec Perceval et la quête du Graal, la légende du roi Arthur, Merlin l'enchanteur, restaurateur d'un âge d'or dans ce royaume. Parmi les héros, le plus inattendu est Zorro qui met sa force, son adresse, son intelligence au service du bien.

Un texte limpide, à finalité pédagogique mais aussi initiatique, allant à l'essentiel, nous permettant de voyager dans le temps et dans l'espace et de méditer sur des constances à travers les civilisations. Il devrait intéresser des lecteurs néophytes ou avertis, de tout niveau culturel, avec des récits relevant de la symbolique universelle. □

André Combes



André Combes,
*1914-1968 : la franc-maçonnerie cœur
 battant de la République – Eclatée,
 féminisée, persécutée, renforcée*
 préface d'Andreas Önerfors,

Paris, Dervy, 2017, 235 p., 20€.

Fidèle disciple de Tacite, André Combes écrit « *sans colère comme sans faveur* » et c'est une franc-maçonnerie sans fard et sans cornes qu'il livre au lecteur ; ce qui ne l'empêche en rien de donner des avis tranchés.

Pacifistes avant la guerre de 1914, partisans sans réserve de l'Union sacrée une fois les hostilités déclenchées, les maçons français sont très à gauche après 1918. L'Ordre est en effet désormais marqué moins par le radicalisme que par le socialisme pacifiste, et défend une laïcité plus raide que ferme – traits qu'on retrouvera dans les années 1950 et 1960, comme le montre le dernier chapitre. Entre les deux guerres, ce qu'on a tendance à oublier, la Grande Loge est (au moins) aussi combative que le Grand Orient. Et les obédiences alors s'engagent : elles soutiennent ainsi le cartel des gauches en 1924. Mais, à partir de la fin des années 1920, la maçonnerie prend ses distances avec la politique, surtout la Grande Loge qui s'oriente de plus en plus vers le symbolisme.

Face à la montée du nazisme, au début des années 1930, on trouve une maçonnerie divisée entre une grosse majorité naïve, prônant le désarmement intégral – voire unilatéral ! – et une Europe fédérale, bref briandiste, et une minorité lucide : les délégués alsaciens mettent en garde contre le fanatisme de Hitler et invitent à la vigilance. André Combes note que le fossé se creuse dans les loges entre les tenants des accords de Munich, en 1938, et « *leurs adversaires, minoritaires et plus clairvoyants* ».

Le contexte des années 1930 est infernal pour la maçonnerie européenne, non seulement en France, du fait d'une recrudescence de l'antisémitisme et de l'antimaçonnisme, alimentés par les scandales auxquels des « frères »

sont mêlés, du fait aussi de la déconsidération d'une République à laquelle les maçons sont associés depuis sa naissance ; mais surtout dans les pays qui basculent à l'extrême droite, l'Italie fasciste ouvrant la danse macabre – temples saccagés, maçons molestés, exclus de la vie publique –, suivie par l'Allemagne nazie après 1933, malgré les honteuses et vaines tentatives d'allégeance au nouveau régime de plusieurs obédiences, puis par le Portugal de Salazar et la Turquie nationaliste (1935), par la Roumanie et la Pologne (1937), par l'Autriche et la Tchécoslovaquie (1938), sans oublier l'Espagne de Franco – et si les maçons français soutiennent le Front populaire, ils déplorent la non-intervention française en Espagne. L'interdiction de la maçonnerie est à chaque fois appuyée par sa vieille adversaire l'Église (catholique ou orthodoxe suivant les pays). L'Association maçonnique internationale (AMI), née en 1921, se révèle dans ce contexte plus déclamatoire qu'efficace. La France devient une terre d'asile pour les frères en déshérence, avant que d'être frappée à son tour par la latomophobie d'État.

Peu de maçons ont rallié le régime de Vichy, peu ont sombré dans la collaboration : « *des socialistes, souvent contaminés par l'antisémitisme, ayant rejoint le Rassemblement national populaire de Déat, espérant faire l'Europe nouvelle avec l'Allemagne faute d'avoir pu la réaliser avec Aristide Briand* ». On connaît les deux grandes lois mettant la maçonnerie au ban de la société promulguées par le maréchal malgré la lettre du 7 août 1940 du Grand Maître du GODF Arthur Groussier, indiquant courageusement que... l'obéissance cessait toute activité dans un souci d'unité nationale. Le premier texte vichyste contre les sociétés dites secrètes, du 13 août 1940, est donc antérieur au statut des juifs. André Combes montre fort bien, en quelques pages, la force de l'hostilité officielle contre l'Ordre et le rôle très actif des maçons dans la Résistance, agissant dans tous les réseaux, en créant d'autres, le plus fameux étant sans doute *Patriam recuperare*. Quelque 800 frères paieront de leur vie leur engagement pour la République. Comme le résume le titre du chapitre VI, la maçonnerie fut un « foyer de résistance à l'Europe allemande ». C'est du reste très tôt, le 22 décembre 1943, sous l'impulsion du Grand-Maître de la Grande Loge, que de Gaulle signe une ordonnance selon laquelle la maçonnerie n'a jamais cessé d'exister.

À la fin de la guerre, les obédiences sont exsangues et il faudra attendre 1978 pour que le GO compte autant de membres qu'avant-guerre. Les deux principales obédiences se dotent chacune d'une revue (*Humanisme* et *Points*

de vue initiatiques), et André Combes de citer le principe édicté en 1962 par le Grand-Maître du GO, selon lequel la maçonnerie a pour mission d'être « *une aristocratie d'esprits qui étudie aussi les questions politiques, sociales et philosophique* », méliorisme républicain que les obédiences gagneraient, en ces temps troublés, à cultiver. Au lendemain de la guerre, le PCF finit par accepter la double appartenance, pour peu que le frère communiste suive les directives du parti « *en toutes circonstances et en tous lieux* » ; le PCF, comme toute Église, se méfie du fameux « *secret* » maçonnique qui risque de laisser une marge d'autonomie à l'individu...

À la fin des années 1940, la Grande Loge Unie d'Angleterre (GLUA) obtient la liquidation de l'AMI et la rupture de nombre d'obédiences avec le GODF qui tend à se retrouver isolé et contraint de construire son propre réseau – ce sera le Centre de liaison et d'information des puissances signataires de l'accord de Strasbourg (CLIPSAS), créé en 1962. L'illusion d'une fusion entre le GODF et la GLDF sera aussi courte qu'en 1932 – le GADLU veille et la rue Puteaux aspire au grand large... Le GODF, la GLDF et la Grande Loge nationale française (GLNF) ne parviennent pas à un accord et, en 1959, la GL, toujours en quête de régularité anglo-saxonne, rompt même ses relations avec le GO. Mais les exigences de la GLUA sont intenable pour une obédience marquée tout de même par le libéralisme philosophique et qui, au terme de vives discussions, décide en 1964 de renouer avec le GODF : les visites réciproques sont rétablies.

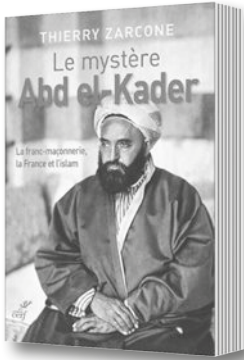
André Combes retrace évidemment le parcours des petites obédiences avec un art consommé de la synthèse, qu'il s'agisse du DH ou de la GLNF, deux obédiences aussi différentes que possible, l'une mixte, libérale et internationale, l'autre masculine, imposant la croyance en Dieu et branche de la GLUA en France. Quant à ce qui deviendra en 1952 la Grande loge féminine de France (GLFF), l'auteur rappelle les préjugés qui ont longtemps tenu les femmes sur les parvis et qui aujourd'hui font sourire – encore que certains ont la vie dure – et souligne qu'en 1920 le convent de la GLDF a voté le principe de l'initiation féminine en son sein avant que l'AMI, lors de son congrès fondateur en 1921, ne tue cette initiative dans l'œuf.

La période choisie implique un point sur la situation de la maçonnerie dans les colonies. L'auteur montre bien les spécificités de chacune. Reste des traits communs : les FF colons souhaitent une meilleure intégration civique et économique des indigènes – pourtant initiés en très petit nombre – tout en se

montrant réticents vis-à-vis de l'indépendance. Au moment de la séparation d'avec la métropole, les loges plaident pour des solutions négociées, mais la plupart ne survivront pas au départ des anciens colons.

Au terme de ce nouveau livre de référence d'André Combes, on vérifie que la vivacité de la vie maçonnique est, dans un pays, fonction de son degré de pluralisme démocratique. □

Samuël Tomei



Thierry Zarkone
*Le mystère Abd el-Kader,
 la franc-maçonnerie, la France et l'islam*

*Editions du Cerf,
 352 pages, 24 €*

Dans la glorieuse cohorte des grandes figures révérees par la franc-maçonnerie française, l'émir Abd el-Kader occupe une place autant avantageuse qu'insolite.

Que vaut, en effet, au portrait de ce pieux musulman, d'être accroché en majesté sur les parvis du temple Groussier, saint des saints, en l'hôtel Cadet, du Grand Orient de France ? Quels liens, historiquement établis, l'émir a-t-il noués avec cette obédience ?

Quelles interprétations de son engagement maçonnique ont été proposées, en son temps, et jusqu'à nos jours ? Quel crédit convient-il d'accorder aux trois figures mythiques du personnage : le franc-maçon progressiste touché par la grâce des Lumières, le franc-maçon mystique jetant les ponts entre le symbolisme maçonnique et la spiritualité soufi, ou encore, le héros national algérien que revendiqueraient indument, et même mensongèrement, des colonisateurs mécréants et leur engeance détestable ?

Dans une solide et brillante mise au point, Thierry Zarkone entreprend de répondre à ces questions et de dissiper ce qu'il appelle le « mystère Abd el-Kader ».

Un premier point, capital, doit d'abord être éclairci. Le grand vaincu algérien, exilé en France, plutôt bien traité par Napoléon III, puis installé à Damas où il s'illustre en sauvant des chrétiens maronites exposés aux massacres commis par les Druzes, a-t-il été, ou non, effectivement initié ?

Pour de nombreux auteurs algériens contemporains, la réponse est franchement « non ». Journalistes, mais aussi universitaires, s'emploient ainsi, périodiquement,

à contester le fait qu'Abd el-Kader ait jamais été initié. Et les preuves avancées ne seraient que des faux fabriqués par des francs-maçons pour servir, hier comme aujourd'hui, les intérêts du colonisateur.

Cette position, « négationniste », doit être tout simplement écartée.

Mais, la réalité de l'initiation d'Abd el-Kader, le 18 juin 1864, à Alexandrie, dans la loge « Les Pyramides d'Égypte » étant établie, les archives en fournissant des preuves surabondantes, le « mystère Abd el-Kader » reste entier. On pourrait même aller jusqu'à dire qu'avec la réalité de l'initiation du grand homme, les difficultés d'interprétation commencent. !

Car, dans quel esprit, et à quelles fin, l'émir consent-il – il aura mis trois mois pour se décider et répondre favorablement à la proposition qui lui en a été fait par la loge métropolitaine « Henri IV » du GODF - à recevoir, en apprenti, « la Lumière » et, dans un même mouvement, se voir attribués les grades de compagnon et de maître ?

Ecartons d'emblée tout anachronisme. Le Grand Orient de France auquel le pieux émir prête serment n'est pas encore celui qui, en 1877, donnera congé au Grand Architecte De l'Univers. Sans doute alors, et pourvu qu'ils se placent sous les auspices du « Créateur », l'émir est-il sensible aux idéaux maçonniques de fraternité qui consonnent assez bien avec la solidarité confrérique dont il a l'expérience. Sans doute, encore, la « spiritualité douce » maçonnique trouve-t-elle un écho dans le soufisme dont Abd el-Kader est adepte.

Mais, à ces raisons élevées de rejoindre la franc-maçonnerie, Thierry Zarkone, en propose une autre, plus prosaïque. Ne serait-ce pas, aussi, se demande-t-il, par « opportunisme politique » et dans la perspective de « conserver ses bonnes relations avec la France, via une organisation qui lui semble influente » que l'émir fait le pas de la rejoindre ? L'hypothèse semble d'autant plus recevable que, passé la cérémonie du 18 juin 1864, Abd el-Kader ne remettra plus jamais les pieds dans une loge ! En même temps, au chapitre de l'authenticité de son engagement, comment ne pas être sensible au fait que deux de ses fils, de son vivant, entreront à leur tour en maçonnerie semblant ainsi perpétuer, comme par procuration, son propre serment de fidélité ?

On le voit, au terme des développements proprement historiques de l'ouvrage, les faits sont solidement établis, et s'il reste une part de mystère, ce n'est pas faute d'avoir brillamment exploré toutes les pistes.

La dernière partie de l'ouvrage suscite plus de réserves. Consacrée à l'exposé des

« usages » contemporains du « mythe » Abd el-Kader, elle se fait légitimement l'écho de la part éminente prise par Bruno Etienne dans ce « retour » à l'émir et le projet qu'il avait d'en faire le levier pour une « spiritualisation » du Grand Orient de France dont il jugeait qu'il perdait son âme à s'occuper trop des affaires du monde. Thierry Zarkone montre également l'usage qui est fait de l'émir dans la réflexion laïque que le Grand Orient conduit sur l'Islam. Mais, pourquoi diable, dans ce registre, réserve-t-il une place si bienveillante à un auteur comme Jean Bobérot dont les conceptions sur la laïcité sont si aventureuses qu'elles en fournissent des armes à ses pires ennemis ?

On apprendra beaucoup, historiquement de ce beau livre. On discutera, politiquement, ses conclusions pour notre temps. □

Marc Riglet

Précision

Dans l'article de Bernard Abacus consacré à Madeleine Pelletier (Humanisme, n° 321, novembre 2018), l'accent est mis sur le rôle historique du frère Guy Arcizet, secrétaire aux affaires intérieures en 2008, signant la lettre qui a permis la réception des candidatures des profanes de sexe féminin au Grand Orient de France.

Il convient de préciser que, s'agissant d'une initiative commune, cette lettre a également été signée par le grand orateur Claude Vaillant et avec l'aval du Grand Maître de l'époque, Jean-Michel Quillardet.

BULLETIN D'ABONNEMENT

LA REVUE DES FRANCS-MAÇONS DU GRAND ORIENT DE FRANCE

Humanisme



France Métropolitaine (port inclus)
Abonnement annuel (4 numéros / an - Périodicité trimestrielle)

33€ x _____ Nbre d'abonnement(s) = _____ €

Hors France Métropolitaine (port inclus)
Abonnement annuel (4 numéros / an - Périodicité trimestrielle)

43€ x _____ Nbre d'abonnement(s) = _____ €

TOTAL _____ €

TOUS NOS ENVOIS POSTAUX SONT RÉALISÉS SOUS PLIS NEUTRES ET OPAQUES

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
CP _____ Ville _____
Tél _____ Fax _____
Courriel _____ @ _____

À retourner à Conform édition • Service Revues • 3, rue Darboy 75011 Paris [01 48 07 55 87 • conform.edition@orange.fr]
Règlement par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard) : _____ / _____ / _____ Expire le : _____ / _____
Cryptogramme : _____ ou par chèque payable en France à l'ordre de Conform édition.

www.conform-edition.com





Pour un universalisme militant - NOUVEAU 2018 -

Ces mythes qui nourrissent la franc-maçonnerie

Vivre la République

150 ans d'études maçonniques

La franc-maçonnerie dans le Monde

Salvador Allende, un franc-maçon exemplaire

Des symboles pour la vie : le Cabinet de Réflexion

3 siècles de franc-maçonnerie

Hiram, le passeur d'idéal

Culture et patrimoine maçonniques

Les Rites maçonniques en France

Être Maçon aujourd'hui

Prix du port par ouvrage en France Métropolitaine

Prix du port par ouvrage hors France Métropolitaine

Pour toute commande supérieure à 3 ouvrages, le port est offert !

COLLECTION COMPLÈTE (12 ouvrages) ▶ 165 € • PORT OFFERT

15 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

15 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

15 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

15 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

15 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

10 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

15 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

15 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

15 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

10 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

15 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

10 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

3 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

5 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

0€ x _____ exemplaire(s) = _____ €

152 € x _____ collection(s) = _____ €

TOTAL = _____ €

TOUS LES ENVOIS POSTAUX SONT RÉALISÉS SOUS PLIS NEUTRES ET OPAQUES

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél _____ Fax _____

Courriel _____ @ _____

À retourner à Conform Edition - Service Revues - 3, rue Darboy 75011 Paris • 01 48 07 55 87 • conform.edition@orange.fr.

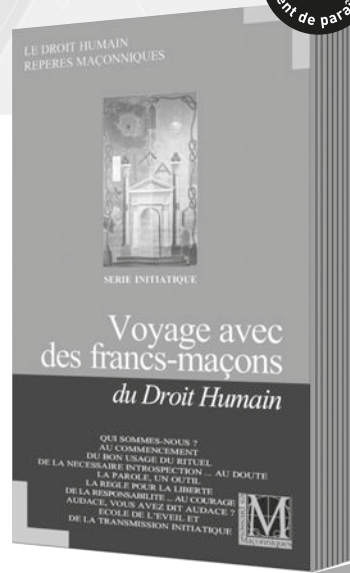
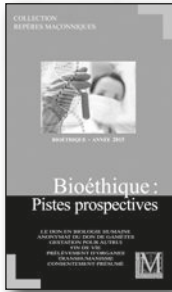
Règlement carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard) : _____ / _____ / _____ / _____ Expire le _____ / _____ Cryptogramme : _____

ou par chèque payable en France à l'ordre de Conform Edition.



BON DE COMMANDE

COLLECTION DU DROIT HUMAIN REPÈRES MAÇONNIQUES



- Penser le progrès au XXI^e siècle** (2015, 88p.)
- Bioéthique : Pistes prospectives** (2015, 112 p.)
- La maîtrise maçonnique en question** (2015, 128 p.)
- Marche et démarche du Compagnon** (2016, 96 p.)
- Les défis du progrès** (2016, 88 p.)
- 25 réponses à l'antimaçonisme** (2017, 140 p.)
- Voyage avec des francs-maçons *du Droit Humain*** (2018, 136 p.)

- 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
- 12 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
- 12 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
- 12 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
- 12 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
- 12 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
- 12 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

Prix du port par ouvrage en France Métropolitaine
 Prix du port par ouvrage hors France Métropolitaine
 Pour toute commande supérieure à 3 ouvrages, le port est offert !

- 3 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
- 5 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
- 0 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

COLLECTION COMPLÈTE ▶ AU LIEU DE 82-€ ▶ - 5% + PORT OFFERT 78 € x _____ collection(s) = _____ €

TOTAL = _____ €

TOUS NOS ENVOIS POSTAUX SONT RÉALISÉS SOUS PLIS NEUTRES ET OPAQUES

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 CP _____ Ville _____
 Tél _____ Fax _____
 Courriel _____ @ _____

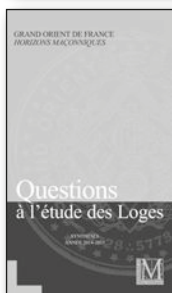
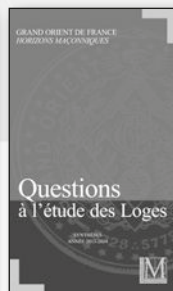
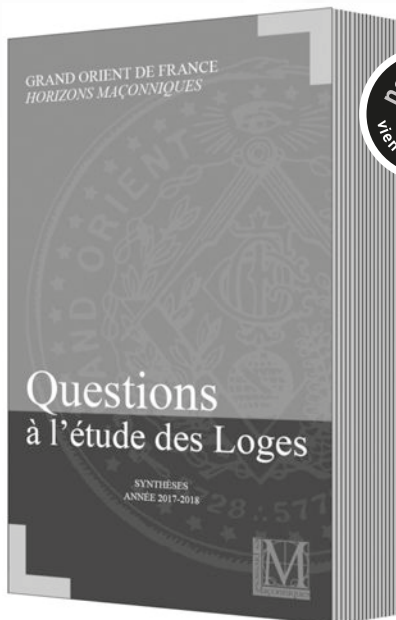
À retourner à Conform édition • Service Livres • 3, rue Darboy 75011 Paris [01 48 07 55 87 • conform.edition@orange.fr]
 Règlement par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard) : _____ / _____ / _____ / _____ Expire le : ____ / ____ / ____
 Cryptogramme : _____ ou par chèque payable en France à l'ordre de Conform édition.

www.conform-edition.com



BON DE COMMANDE

COLLECTION HORIZONS MAÇONNIQUES Questions à l'étude des Loges



- N°1 Questions à l'étude des Loges (2012-2013, 232p.)
- N°2 Questions à l'étude des Loges (2013-2014, 220p.)
- N°3 Questions à l'étude des Loges (2014-2015, 242p.)
- N°4 Engagements d'Humanisme (2015-2016, 248 p.)
- N°5 Questions à l'étude des Loges (2015-2016, 280p.)
- N°6 Questions à l'étude des Loges (2016-2017, 280p.)
- N°7 Questions à l'étude des Loges (2017-2018, 288p.)

Prix du port par ouvrage en France Métropolitaine
 Prix du port par ouvrage hors France Métropolitaine
 Pour toute commande supérieure à 3 ouvrages, le port est offert !

9 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
 9 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
 9 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
 12 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
 9 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
 3 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
 5 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
 0 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

LA COLLECTION COMPLÈTE : 7 volumes ▶ remise - 5% + PORT OFFERT

65 € x _____ collection(s) = _____ €

TOTAL = _____ €

TOUS NOS ENVOIS POSTAUX SONT RÉALISÉS SOUS PLIS NEUTRES ET OPAQUES

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 CP _____ Ville _____
 Tél _____ Fax _____
 Courriel _____ @ _____

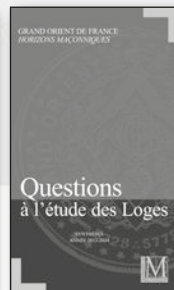
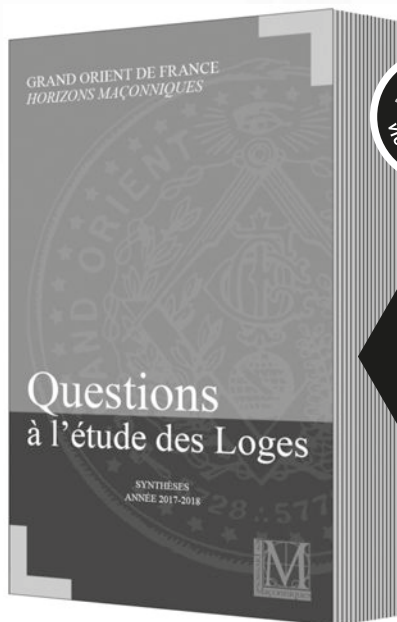
À retourner à Conform édition • Service Livres • 3, rue Darbois 75011 Paris [01 48 07 55 87 • conform.edition@orange.fr]
 Règlement par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard) : _____ / _____ / _____ Expire le : ____ / ____ / ____
 Cryptogramme : ____ ou par chèque payable en France à l'ordre de Conform édition.

www.conform-edition.com



BON DE COMMANDE

> - 25% < SPECIAL MEMBRES DU GODF > - 25% < Questions à l'étude des Loges



- N°1 Questions à l'étude des Loges (2012-2013, 232p.)
- N°2 Questions à l'étude des Loges (2013-2014, 220p.)
- N°3 Questions à l'étude des Loges (2014-2015, 242p.)
- N°4 Engagements d'Humanisme (2015-2016, 248 p.)
- N°5 Questions à l'étude des Loges (2015-2016, 280p.)
- N°6 Questions à l'étude des Loges (2016-2017, 280p.)
- N°7 Questions à l'étude des Loges (2017-2018, 288p.)

6,75 € x _____	exemplaire(s) = _____	€
6,75 € x _____	exemplaire(s) = _____	€
6,75 € x _____	exemplaire(s) = _____	€
9,00 € x _____	exemplaire(s) = _____	€
6,75 € x _____	exemplaire(s) = _____	€
7,50 € x _____	exemplaire(s) = _____	€
7,50 € x _____	exemplaire(s) = _____	€
3 € x _____	exemplaire(s) = _____	€
5 € x _____	exemplaire(s) = _____	€
0 € x _____	exemplaire(s) = _____	€

Prix du port par ouvrage en France Métropolitaine
 Prix du port par ouvrage hors France Métropolitaine
 Pour toute commande supérieure à 3 ouvrages, le port est offert !

COLLECTION COMPLÈTE : 7 volumes ▶ remise sup. : - 5% + port offert 49,00 € x _____ collection(s) = _____ €

TOTAL = _____ €

TOUS NOS ENVOIS POSTAUX SONT RÉALISÉS SOUS PLIS NEUTRES ET OPAQUES

Nom de votre Loge au GODF (obligatoire pour bénéficier de la remise de 25%) : _____

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél _____ Fax _____

Courriel _____ @ _____

À retourner à Conform édition • Service Livres • 3, rue Darboy 75011 Paris [01 48 07 55 87 • conform.edition@orange.fr]
 Règlement par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard) : _____ / _____ / _____ / _____ Expire le : ____ / ____ / ____
 Cryptogramme : _____ ou par chèque payable en France à l'ordre de Conform édition.

www.conform-edition.com

à découper ou à photocopier



COLLECTION *POLLEN MAÇONNIQUE*

LA NOUVELLE ENCYCLOPÉDIE MAÇONNIQUE



- | | |
|---|--------------------------------------|
| N°1 : La Chambre du Milieu R. Dachez (2014, 80 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°2 : Juste le Juste Collectif G.C.G.F.F. (2014, 100 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°3 : Le Maillet et le Ciseau G. Carniri (2014, 90 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°4 : La Règle et le Levier G. Carniri (2014, 100 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°5 : Franc-maçonnerie : Régularité et reconnaissance R. Dachez (2015, 140 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°6 : Le Bouc émissaire Collectif (2015, 112 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°7 : Arthur Groussier, le franc-maçon réformiste D. Lefebvre (2016, 100 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°8 : Le GADL'U - Tome 1 | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°9 : La franc-maçonnerie « moderne », fille des Lumières M. König (2016, 140 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°9 : Le GADL'U - Tome 2 | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°9 : Le Grand Architecte ET l'Univers M. König (2016, 130 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°10 : Le Rite Français G. Carniri (2016, 100 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°11 : Le Rite Écossais Ancien et Accepté G. Carniri (2016, 120 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°12 : Les Rites maçonniques méconnus G. Carniri (2016, 130 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°13 : La franc-maçonnerie dans le monde (1717-2017) A. De Keghel (2016, 180 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°14 : 1717 - l'initiation de la franc-maçonnerie A. M. König (2016, 150 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°15 : Fred Zeller, franc-maçon, artiste peintre ... D. Lefebvre (2018, 130 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°16 : Les premiers pas de la franc-maçonnerie R. Dachez, C. Révauger (2018, 160 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |
| N°17 : Combats maçonniques Philippe Fouscier (2018, 180 p.) | 10 € x _____ exemplaire(s) = _____ € |

Prix du port par ouvrage en France Métropolitaine 3 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
 Prix du port par ouvrage hors France Métropolitaine 5 € x _____ exemplaire(s) = _____ €
 Pour toute commande supérieure à 3 ouvrages, le port est offert ! 0 € x _____ exemplaire(s) = _____ €

COLLECTION COMPLÈTE (16 VOLUMES) ► - 5% + PORT OFFERT 161 € x _____ collection(s) = _____ €
TOTAL = _____ €

TOUS NOS ENVOIS POSTAUX SONT RÉALISÉS SOUS PLIS NEUTRES ET OPAQUES

Nom _____ Prénom _____
 Adresse _____
 CP _____ Ville _____
 Tél _____ Fax _____
 Courriel _____ @ _____

À retourner à Conform édition • Service Livres • 3, rue Darboy 75011 Paris [01 48 07 55 87 • conform.edition@orange.fr]
 Règlement par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Mastercard) : _____ / _____ / _____ Expire le : _____ / _____
 Cryptogramme : _____ ou par chèque payable en France à l'ordre de Conform édition.

www.conform-edition.com

à découper ou à photocopier



3^E ÉDITION

LES RENDEZ-VOUS MAÇONNIQUES

16 et 17 mars 2019



VIVA

Leonardo
Da Vinci !

2019

500 ANS DE
RENAISSANCE(S)
EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Halle aux Grains - Blois

Entrée libre tout public

**« Découvrir la Franc-Maçonnerie,
son Histoire, ses valeurs, son patrimoine culturel »**

Salon du Livre, BD,
Cinéma, Documentaires,
Tables rondes, Conférences,
Animations, Expositions

Événement organisé par l'association
Culture et Patrimoine Maçonnerie en Région Centre
Renseignements : rendez-vous-maconniques.over-blog.com
email : cpmrc.president@gmail.com



Programme sur la page Facebook : Rendez vous Maçonnerie Blois

HUMANISME

Humanisme est la revue des francs-maçons du Grand Orient de France. Destinée à l'information, la publication n'est toutefois pas un document officiel de l'association. L'équipe sollicite des auteurs sans se soucier de leur « appartenance » maçonnique ou non, mais en fonction de leur compétence et de leur qualité relativement aux thèmes abordés.

Les articles n'engagent en aucune manière, directe ou indirecte, la responsabilité du Grand Orient de France, ni n'impliquent de reconnaissance officielle de sa part. Ils expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle du Grand Orient de France.

Sauf indication contraire, la revue *Humanisme* détient les droits des articles qu'elle publie. Leur reproduction, utilisation, adaptation, traduction, commercialisation, partielle ou intégrale, sans l'autorisation de la revue est interdite. Pour toute autorisation de publication, prière de prendre contact avec la rédaction en chef.

Ont collaboré à ce numéro

Dominique Desmûriers, Béatrice Ferrier, Philippe Gonnet, Pierre Leclair, Anne-Cécile Robert, Marc Célerier, François Chauvancy, Jean-Charles Nehr, Guy Longueville, Hervé Cuillandre, Serge Paugam, Régine Sénac, Robert Darnton.

Prochain dossier :

Croire et savoir

Vous souhaitez réagir à un article ?
écrivez-nous à :

Revue *Humanisme*,
16, rue Cadet - 75009 Paris

ou adressez-nous un mail à :

humanisme@godf.org

Nous publierons vos commentaires dans le numéro suivant.

Le dossier central de ce numéro d'*Humanisme*, coordonné par André Bellon, est consacré à la question européenne. Nul ne doute que cette question se pose, aujourd'hui, avec une singulière acuité. Les prochaines élections ne sont-elles pas annoncées comme particulièrement conflictuelles ? Ne seraient-elles pas condamnées à faire s'opposer, en un face à face radical, ceux qui « croient » en l'Europe et ceux « qui n'y croient pas », les premiers se déclarant « progressistes » et qualifiant les seconds de « populistes ». Pour se donner les moyens de saisir les enjeux, il y avait mieux à faire que ce manichéisme. Il convenait, d'une part, d'aller au-delà des termes de l'affrontement politique actuel. La mise en perspective historique de la question européenne, et la diversité des angles d'analyse répondent à cette nécessité. Il convenait, d'autre part, et surtout, de respecter et de faire place à la pluralité des opinions. Le Grand Orient de France, de longue main, s'y attache. Ce dossier s'y efforce..



Outre les chroniques habituelles, on trouvera également dans ce numéro, la recension, par Philippe Foussier, de l'ouvrage d'Alain Bauer et Roger Dachez, *Les francs-maçons en France, trois siècles d'histoire*, ainsi que l'entretien que nous a accordé Robert Darnton à propos de son dernier ouvrage : *Un tour de France littéraire, le monde du livre à la veille de la Révolution*, paru chez Gallimard.

« *L'aristocratie a trois âges successifs : l'âge des supériorités, l'âge des privilèges, l'âge des vanités. Sortie du premier, elle dégénère dans le deuxième et s'éteint dans le dernier* »

Chateaubriand

